

Ministère des Affaires étrangères et européennes

ASSEMBLÉE DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

BUREAU

JUIN 2007

Centre de conférences internationales - 19, avenue Kléber — 75016 Paris

SOMMAIRE

VENDREDI 8 JUIN 2007 - MATINEE

Ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, premier Vice-Président	4
Mouvements intervenus au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger	4
Approbation du compte rendu de l'assemblée plénière de mars 2007	5
Examen des questions d'actualité et des questions orales	5
<i>Questions d'actualité</i>	5
Question n° 1 de Monsieur Robert LABRO, membre élu la circonscription de Rome, relative aux attributions du ministère de l'Immigration, de l'Intégration et de l'Identité nationale et du Codéveloppement	5
Question n° 2 de Madame Laurence AZZENA-GOUGEON, membre élu de la circonscription de Londres, relative à la réorganisation des attributions ministérielles	6
Question n° 3 de Monsieur François NICOULLAUD, membre désigné, relative au choix de la société informatique pour le vote électronique de 2006	6
<i>Questions orales</i>	7
Question n° 1 de Monsieur Jacquot GRÜNEWALD, membre élu de la circonscription de Tel-Aviv, relative à l'adresse postale de Jérusalem	7
Question n° 2 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à l'organisation des élections présidentielles	7
Question n° 3 de Madame Monique MORALES, membre élu de la circonscription de Madrid, relative aux subventions accordées aux Consuls honoraires	8
Question n° 4 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription de Munich, relative à la prise en compte par les services fiscaux des taux d'invalidité reconnus dans d'autres Etats membres de l'Union européenne	8
Question n° 5 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY et Marcel LAUGEL, membres élus de la circonscription de Beyrouth, relative à la réciprocité en matière de cartes de résident et de permis de travail des citoyens libanais en France et des citoyens français au Liban	9
Question n° 6 de Monsieur Robert LABRO, membre élu de la circonscription de Rome, relative à la réduction des services consulaires	9
Question n° 7 de Madame Monique CERISIER-ben GUIGA, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative au programme 151 de la LOLF	9
Question n° 8 de Monsieur Robert LABRO, membre élu de la circonscription de Rome, relative à la présence des élus de l'Assemblée des Français de l'étranger aux conseils d'écoles	10
Question n° 9 de Madame Monique MORALES, membre élu de la circonscription de Madrid, relative aux difficultés d'inscription des élèves d'établissements Français à l'étranger dans un lycée en France	14
Question n° 10 de Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription de Vienne, relative à l'inscription dans les classes préparatoires aux grandes écoles	15
Question n° 11 de Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription de Genève, relative à la vérification de la situation patrimoniale ou des revenus perçus en France par des familles boursières	15
Question n° 12 de Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription de Moscou, relative au versement de la subvention à l'école de Tachkent	15
Question n° 13 de Madame Monique MORALES, membre élu de la circonscription de Madrid, relative au budget du programme FLAM	16

Question n° 14 de Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription de Moscou, relative à la convention culturelle France-Ouzbékistan	16
Question n° 15 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, relative au plan glissant à trois ans pour l'enseignement Français	16
Question n° 16 de Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription de Moscou, relative au CCPAS pour les Français de Biélorussie	16
Question n° 17 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY et Marcel LAUGEL, membres élus de la circonscription de Beyrouth, relative aux subventions et secours occasionnels accordés à Beyrouth	16
Question n° 18 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY et Marcel LAUGEL, membres élus de la circonscription de Beyrouth, relative au complément d'augmentation du budget d'aide sociale à l'adresse des services consulaires de l'ambassade de France à Beyrouth	17
Question n° 19 de Madame Monique CERISIER-ben GUIGA, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative au contrat de modernisation	18
Question n° 20 de Madame Monique CERISIER-ben GUIGA, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative aux attributions des ministères	21
Question n° 21 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative aux conséquences du redécoupage ministériel	21
Question n° 22 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, relative aux visas à Kiev	21
Question n° 23 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, relative à la mission économique en Albanie	22
Question n° 24 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, relative aux gardes de sécurité dans les ambassades	22

VENDREDI 8 JUIN 2007 - APRES-MIDI

Sous la présidence de Madame Claudine LEPAGE, deuxième Vice-présidente	23
Point sur l'élection du Président de la République à l'étranger	23
<i>Questions-Réponses</i>	25
Présentation de l'application consulaire RACINE	40
<i>Questions-Réponses</i>	43

SAMEDI 9 JUIN 2007 - MATINEE

Ouverture de la séance sous la présidence de Madame Claudine SCHMID, vice-présidente	51
Intervention de Monsieur Yves D'HÉROUVILLE, Directeur général de TV 5	51
Intervention de Monsieur Frédéric BOULAY, Directeur de l'information de TV 5	53
<i>Questions-Réponses</i>	57
Point d'information sur la réunion du collège des Vice-Présidents élargi	68
Lieux de réunion pour les prochaines sessions de l'Assemblée	71
Projet d'ordre du jour de la 7e session de l'Assemblée des Français de l'étranger du 3 septembre 2007	72

ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
BUREAU DE JUIN 2007

VENDREDI 8 JUIN 2007

La séance est ouverte à 10 h 30
Sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA,
premier Vice-Président de l'AFE.

Monsieur le Président

Chers collègues, j'ai le regret de vous informer que nous déplorons deux décès, ceux de
- Monsieur Hugues THOMAS, qui était notre collègue ; il est décédé le 14 avril ; et
- un ancien du Conseil supérieur des Français de l'étranger, que beaucoup d'entre nous avons connu : Claude REBOUL, qui est décédé aux États-Unis.

Madame Marie-Antoinette ISNARD, membre désigné

Je voudrais signaler également que la fille de Madame Renée BLANDIN est malheureusement décédée.

Monsieur le Président

Je vous invite à observer un instant de recueillement en souvenir de ces deux collègues.

(L'Assemblée observe un instant de recueillement à la mémoire de Messieurs Hugues THOMAS et Claude REBOUL.)

Monsieur le Président

Le premier point à l'ordre du jour appelle les mouvements intervenus au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger.

MOUVEMENTS INTERVENUS AU SEIN DE
L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre ROBION.

Monsieur Pierre ROBION, Secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger

Ainsi que Monsieur le Président l'a annoncé, à la suite du décès de Monsieur Hugues THOMAS, son suppléant a été appelé à le remplacer : Monsieur Ramatchandirane TIROU a été nommé pour succéder à Monsieur Hugues THOMAS. Son arrêté de nomination a été signé ; il est en cours de publication et devrait paraître dans les tout prochains jours. Monsieur TIROU adhère au groupe UFE.

Monsieur le Président

Est-ce tout ce que nous avons comme mouvements au sein de l'Assemblée ? Il n'y en pas a d'autres ?

Monsieur Pierre ROBION

A ma connaissance, c'est tout ce que j'ai.

Monsieur le Président

Le point suivant de l'ordre du jour est l'approbation du compte rendu de l'assemblée plénière de mars 2007.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DE MARS 2007

En l'absence de remarques sur ce verbatim de la 6e session de l'Assemblée des Français de l'étranger de mars 2007, Monsieur le Président considère que le compte rendu de cette 6e session est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président indique que l'on va passer à l'examen des questions d'actualité et des questions orales et il donne la parole à Monsieur le Directeur.

EXAMEN DES QUESTIONS D'ACTUALITE ET DES QUESTIONS ORALES

QUESTIONS D'ACTUALITE

Question n° 1 de Monsieur Robert LABRO, membre élu la circonscription de Rome, relative aux attributions du ministère de l'Immigration, de l'Intégration et de l'Identité nationale et du Codéveloppement

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS, Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France

Il s'agit d'une question de Monsieur LABRO en ce qui concerne les attributions du ministère de l'Immigration, de l'Intégration et de l'Identité nationale et du Codéveloppement, au sujet du décret d'attribution. Ce ministère a autorité sur la direction des Français de l'étranger et la question ne se réfère pas rigoureusement aux termes du décret : je vous renvoie donc aux termes du décret, publié au *Journal officiel*.

Comment doit-on interpréter cette nouvelle cogestion ? Faut-il par exemple envoyer un double de la présente question ? Ou faut-il considérer que cette cogestion... Ce n'est pas une cogestion ; je vais vous lire les termes du décret — je ne lis pas tout parce que c'est un peu long, mais je lis ce qui concerne directement la question et les compétences de la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France :

- Article 1 :

- *Le ministre de l'Immigration, de l'Intégration et de l'Identité nationale et du Codéveloppement prépare et met en oeuvre la politique du Gouvernement en matière d'immigration, d'asile, d'intégration des populations immigrées, de promotion de l'identité nationale et de codéveloppement. Il prépare et met en oeuvre les règles relatives aux conditions d'entrée, de séjour et d'exercice d'une activité professionnelle en France des ressortissants étrangers. Il est chargé, conjointement avec le ministre des Affaires étrangères et européennes, de la politique d'attribution des visas.*

Il est chargé :

... conjointement de la politique d'attribution des visas.

Il n'était pas prévu au départ que ce fût *conjointement* avec le ministre des Affaires étrangères : ce dernier garde toute sa compétence en matière de politique d'attribution des visas.

L'article 3, est également tout à fait important :

- Pour l'exercice de ses attributions, le ministre de l'Immigration, de l'Intégration et de l'Identité nationale et du Codéveloppement a autorité, [conjointement avec un certain nombre d'autres ministres sur d'autres directions], et conjointement avec le ministre des Affaires étrangères et européennes sur la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France.

Cela signifie que le ministre des Affaires étrangères et le ministre de l'Immigration ont conjointement compétence sur la politique d'attribution des visas ; et le corollaire, c'est que conjointement, ils ont autorité sur la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France. On ne change pas l'organisation à ce stade de ce décret : ce décret n'emporte pas de modification du système de travail, du mode de travail qui a été expliqué aux représentants du personnel ; en particulier, cela ne change rien aux carrières, à l'organisation des consulats, à la chaîne de commandement à l'intérieur du Ministère.

Simplement, comme déjà c'est le cas depuis longtemps, avant même l'existence du Ministre de l'Immigration, c'est la politique du Gouvernement en matière de visas qui est appliquée : c'est normal. Elle est mise en oeuvre dans les consulats et à l'administration centrale par la DFAE, et continuera à être mise en oeuvre dans les conditions d'application de ce décret.

Je ne sais pas si les choses n'évolueront pas d'une manière différente plus tard, mais pour le moment, c'est comme ça. J'ai entendu que le ministre de l'Immigration souhaitait disposer d'une administration centrale en propre, ce qui peut amener d'autres évolutions pour, et je le répète aussi, l'exercice des attributions du ministre de l'Immigration ; c'est-à-dire que cela n'a pas beaucoup à voir, et cela n'a même pas du tout à voir avec ce qui probablement préoccupe la plupart d'entre vous, c'est-à-dire les Français à l'étranger : il s'agit là de la politique d'attribution des visas.

Je ne dis pas que c'est très différent, puisque la politique d'attribution des visas a beaucoup à voir avec notre politique étrangère ; c'est d'ailleurs la raison pour laquelle le ministre des Affaires étrangères reste totalement compétent en matière d'attribution des visas, puisqu'il y a une dimension bilatérale forte, une dimension diplomatique. Et puis, il y a des cas de figure individuels, des dossiers individuels qui ont des retentissements sur la politique étrangère qui justifient parfaitement que le ministre des Affaires étrangères et ses services continuent et continueront d'exercer leurs compétences en matière de politique d'attribution des visas. Mais il est aussi normal que la politique du nouveau gouvernement, à la suite de l'élection du Président de la République, reçoive sa traduction au niveau des services dans une nouvelle forme de travail, une nouvelle organisation.

Voilà la réponse que je peux donner à cette question importante.

Question n° 2 de Madame Laurence AZZENA-GOUGEON, membre élu de la circonscription de Londres, relative à la réorganisation des attributions ministérielles

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

C'est une question de Madame Laurence AZZENA-GOUGEON portant sur un peu le même sujet :

Dans le contexte actuel de la réorganisation des attributions ministérielles, est-il envisagé de procéder à la scission de l'actuelle DFAE en deux directions respectivement responsables des Français à l'étranger, d'une part, et des étrangers en France, d'autre part ?

La réponse est très facile : non. Il n'est pas envisagé de procéder à la scission en deux directions respectivement responsables des Français à l'étranger, d'une part, et des étrangers en France, d'autre part. Il est clair, ce que je viens de dire le montre, que la DFAE a priori, autant que je sache, restera la DFAE. Même si le ministre de l'Immigration voit se constituer autour de lui une administration centrale, notamment dans le domaine d'application du décret publié au *Journal officiel* sur un certain nombre de sujets, nous aurons toujours au ministère des Affaires étrangères une compétence dans la politique d'attribution des visas — je dis la politique d'attribution des visas — et bien entendu tout ce qui peut concerner la protection consulaire des étrangers en France, l'application de la Convention de Vienne sur les relations consulaires, qui reste de la compétence naturelle du ministre des Affaires étrangères. Cela fait un certain nombre de sujets qui, à mon avis, justifient le fait que cette direction continuera de s'appeler direction des Français à l'étranger et des étrangers en France. Mais il peut se produire, bien sûr, des réorganisations à l'intérieur des services pour tenir compte de ce qui se passe en ce moment.

Question n° 3 de Monsieur François NICOULLAUD, membre désigné, relative au choix de la société informatique pour le vote électronique de 2006

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Question de Monsieur NICOULLAUD :

Lors de la réunion de la commission temporaire élections du 8 juin, le représentant de la société informatique retenue pour mettre en place le vote électronique en Amérique du Nord a signalé qu'en 2006, l'opération de vote électronique avait fait l'objet d'appels d'offres restreints et que sa société n'avait pas été autorisée à y participer. Compte tenu du résultat très insatisfaisant de l'opération 2006, cette administration explique-t-elle son choix ?

Je ne suis pas sûr que ce soit une question d'actualité : c'est une question qui aurait supposé une réponse construite sur des éléments beaucoup plus techniques. Je pense, d'après le souvenir que j'en ai, que les opérations d'appels d'offres se sont faites dans des conditions très régulières, avec les délais, longs d'ailleurs, requis par la loi. Un grand nombre d'entreprises ont été sollicitées.

Je ne suis pas sûr, mais je n'ai pas les éléments et les collaborateurs compétents pour répondre au fond ; je pense qu'il serait mieux que nous donnions une réponse non pas dans l'immédiat : ce n'est pas tout à fait une question d'actualité, c'est une question de fond. A laquelle il a déjà d'ailleurs été répondu ici même, si l'on reprend les minutes de l'Assemblée ; il y a même eu un très très long exposé de Pascal FIESCHI, qui était le responsable de la mise en oeuvre du vote électronique, sur tout cela.

Je peux le dire tout de suite : cette opération n'a pas donné des résultats très insatisfaisants. Sur le plan technique, elle a réussi. Si les Français ne votent pas beaucoup aux élections de l'Assemblée, c'est extrêmement regrettable. Mais ce n'est pas le vote électronique qui a fait bouger les lignes. On a simplement eu, comme on l'a déjà dit ici, un transfert du vote par correspondance traditionnel vers le vote par correspondance électronique ; il ne faut pas oublier que c'est la loi elle-même qui a ouvert cette faculté à partir du vote par correspondance : c'est une nouvelle modalité du vote par correspondance, mais cela reste essentiellement un vote par correspondance.

Les Français qui votent par correspondance ont utilisé le vote électronique quand c'était possible ; cela n'a pas intéressé énormément de gens. Mais l'opération en elle-même n'a pas été un échec. Simplement effectivement, cela a donné beaucoup de travail et cela coûté très cher par rapport au nombre d'électeurs concernés ; cela, oui, je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus.

Mais je pense que l'on peut difficilement mettre en cause la régularité des procédures de sélection de l'entreprise. Une réponse beaucoup plus précise pourra vous être apportée par écrit et par les personnes qui ont réellement contribué à cette affaire, si cela vous convient.

Monsieur le Président constate que Monsieur François NICOULLAUD est d'accord. Puis il indique que l'on passe aux questions orales, et qu'il en a été posé 24.

QUESTIONS ORALES

Administration des Français

Question n° 1 de Monsieur Jacquot GRÜNEWALD, membre élu de la circonscription de Tel-Aviv, relative à l'adresse postale de Jérusalem

En l'absence de Monsieur Jacquot GRÜNEWALD, Monsieur le Président indique que la réponse est considérée comme satisfaisante.

Question n° 2 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à l'organisation des élections présidentielles

Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Je voudrais remercier Monsieur MUCETTI pour la réponse très complète qu'il a faite. Nous avons été, je crois, plusieurs à noter un certain nombre de difficultés. Je ne jette pas la pierre, car c'est évidemment un ensemble d'opérations complexes à organiser. Mais dans les dernières semaines précédant le vote, on a vu l'agitation de gens qui pensaient être inscrits, pensaient pouvoir voter, avaient été radiés, souvent d'ailleurs par erreur, par les mairies en France qui ne comprennent pas très bien comment fonctionne le système, ou qui avaient oublié de se faire radier de leur liste électorale à l'étranger.

Merci pour l'analyse des causes et les différentes solutions, les huit solutions que vous proposez : je crois que cela fait bien le tour de la question. Évidemment, la difficulté consistait à mettre en oeuvre les huit mesures : c'est là que se situe le vrai

problème. Il y en a une sur laquelle j'insisterai, c'est votre huitième mesure, qui consiste en fait à écrire aux personnes concernées parce que c'est en fait à cette occasion-là que se sont révélés la plupart des cas dont j'ai parlé.

Si on pouvait le faire aussi en amont que possible — mais je vois bien les délais, et entre autres ceux que vous avez avec l'INSEE —, ce serait d'autant mieux et cela permettrait aux électeurs, qui pensaient être inscrits et sont radiés ou qui pensaient pouvoir voter et ne le peuvent pas, de faire ce qu'il faut pour pouvoir voter sans avoir à courir au tribunal du premier arrondissement ou à la commission que vous avez mise en place et qui siégeait de façon exceptionnelle au MAE.

Merci.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je suis tout à fait d'accord pour suivre ce que vient de dire le Sénateur YUNG. Cette lettre va être envoyée très rapidement : elle est prête et sera envoyée avant la fin du mois de juin. Nous avons donc exactement la même attitude que vous à ce sujet.

Question n° 3 de Madame Monique MORALES, membre élu de la circonscription de Madrid, relative aux subventions accordées aux Consuls honoraires

Madame Monique MORALES, membre élu de la circonscription de Madrid

La réponse apportée ne résout pas les problèmes des Consuls honoraires. Vous maintenez la subvention à la hauteur de celle de 2006 : c'est très insuffisant. Je crois savoir que des Consuls honoraires vont démissionner parce qu'ils ne peuvent plus faire face à leur charge. Or, le travail qu'ils réalisent est extrêmement important. Il se produit énormément de mouvements dans les consulats honoraires ; ils sont appelés très souvent à l'extérieur : véritablement, c'est la quadrature du cercle que de pouvoir réaliser leurs fonctions dignement. Je ne suis donc pas satisfaite de la réponse, bien entendu.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je fais observer que nous comptons 535 Consuls honoraires dans le monde. La situation de l'Espagne, nous ne la méconnaissons pas du tout : elle est tout à fait sérieuse, comme vous le dites. Mais il ne faut pas non plus que l'arbre cache la forêt : il y a 535 Consuls honoraires dans le monde, et j'espère beaucoup qu'ils ne vont pas tous démissionner comme vous avez l'air de le dire. Je pense que Monsieur MUCETTI peut répondre plus au fond.

Monsieur Serge MUCETTI, Sous-Directeur de l'administration des Français

Je ferai *trois petites remarques*.

La *première*, c'est que personne ne conteste la valeur, les mérites, le dévouement des Consuls honoraires et tout ce qu'ils font pour nos compatriotes résidents ou de passage à l'étranger, et nous en sommes bien conscients ici à la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France.

La *deuxième*, c'est que, ayant tout à fait conscience de la valeur de ce réseau, chaque année, nous renouvelons, dans le cadre de la préparation de la loi de Finances, des demandes pour augmenter justement les crédits qui sont alloués aux Consuls honoraires.

La *troisième*, c'est que, désormais comme vous le savez, ce sont les ambassadeurs et les chefs de poste consulaire qui répartissent les enveloppes que l'administration centrale met à leur disposition : le montant définitif des subventions allouées aux Consuls honoraires est donc défini par l'Ambassadeur et le Consul général sur place.

J'ajouterai qu'il s'est glissé sans doute une petite incompréhension, ici ou là : un certain nombre de Consuls honoraires ont considéré que la première tranche de subvention qui leur avait été allouée constituait le montant total de l'année, alors même que nous sommes en train, en ce moment même, de déléguer aux postes la deuxième tranche de crédits. Peut-être sont-ils allés un peu vite en démissionnant ; mais maintenant, leur décision est prise.

AFFAIRES JURIDIQUES

Question n° 4 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription de Munich, relative à la prise en compte par les services fiscaux des taux d'invalidité reconnus dans d'autres Etats membres de l'Union européenne

Monsieur Michel CHAUSSEMY est satisfait de la réponse.

Question n° 5 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY et Marcel LAUGEL, membres élus de la circonscription de Beyrouth, relative à la réciprocité en matière de cartes de résident et de permis de travail des citoyens libanais en France et des citoyens français au Liban

Monsieur Jean-Louis MAINGUY, membre élu de la circonscription de Beyrouth

Je remercie la sous-direction des conventions et de l'entraide sociale pour sa réponse. Cependant, cette réponse n'est pas tout à fait satisfaisante parce que, comme vous le constatez, c'est un sujet de grande importance pour l'ensemble de nos concitoyens résidant au Liban ; et il faudrait peut-être prévoir que les services concernés puissent opérer cette ouverture dont il est question dans la réponse, l'ouverture des négociations d'une convention de séjour avec le Liban. Même si la réciprocité complète dans ce domaine, et c'est tout à fait légitime bien sûr, ne peut d'emblée être applicable, il faudrait peut-être passer par un ensemble de réunions entre les comités mixtes ou comités opérationnels mis en place à cette fin entre les deux pays.

Y a-t-il un moyen de pouvoir éventuellement saisir la commission des Affaires juridiques à ce sujet pour formuler un voeu d'ouverture de telles négociations ? C'est là ma question. Merci

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

On peut parfaitement répondre positivement à votre voeu sur le principe d'ouverture des négociations. cela ne signifie pas que, sur le contenu, les positions de départ et encore moins celles d'arrivée de cette négociation vous conviendront. Je vois assez mal comment on pourrait partir de l'idée, sur la base de la réciprocité je suppose, que tous les Français du Liban peuvent accéder automatiquement à la nationalité libanaise, ce qui impliquerait que tous les Libanais en France pourraient accéder à la nationalité française. Il y aurait un certain nombre de lois à changer, je suppose, dans les deux pays pour y arriver. L'accès au marché du travail est, lui aussi, assez réglementé, je suppose, dans les deux pays. Je suis donc tout à fait d'accord pour l'ouverture de négociations ; je ne peux pas vous garantir que l'on arrivera à un résultat aussi satisfaisant que celui que vous envisagez.

En ce qui me concerne, je serais personnellement tout à fait d'accord pour souscrire à votre objectif. Simplement, il faut voir la perspective plus large : il y a pas que le Liban ; d'autres pays nous demanderont immédiatement la même chose. Je ne suis pas sûr que tous les départements ministériels en France rejoindront cette perspective heureuse de voir tous les pays du monde qui, à un titre ou à un autre, pourraient prétendre à une situation aussi privilégiée que celle que nous souhaiterions organiser avec le Liban, que cela aboutirait à une situation tout à fait satisfaisante des deux côtés. Il faut voir quand même que nous vivons dans un monde plus vaste que la seule relation bilatérale franco-libanaise.

Monsieur Jean-Louis MAINGUY

Monsieur le Directeur, je vous remercie pour tous ces éléments de réponse, et effectivement pour l'aspect positif que vous mettez à vouloir que ces négociations puissent être ouvertes. Simplement, ce que je voudrais souligner, c'est surtout le fait que c'est à propos des cartes de séjour et de tout ce qui concerne ces séjours au Liban que la chose reste quelque peu bancal pour l'instant. Et c'est peut-être là qu'il pourrait se trouver un point de départ pour de telles négociations.

Merci.

MISSION DE GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE

Question n° 6 de Monsieur Robert LABRO, membre élu de la circonscription de Rome, relative à la réduction des services consulaires

Monsieur Robert LABRO indiquant qu'il n'a pas lu la réponse, Monsieur le Président précise que l'on reviendra peut-être ultérieurement à cette question.

Question n° 7 de Madame Monique CERISIER-ben GUIGA, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative au programme 151 de la LOLF

Monsieur le Président

Rien à ajouter, Madame la Sénatrice ?

Madame Monique CERISIER-ben GUIGA, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Je n'ai rien à ajouter, si ce n'est que je ne suis quand même pas très optimiste sur l'avenir du programme 151 parce que, s'il devait perdre des crédits qui seraient affectés au ministère de l'Immigration, de l'Intégration, etc., son périmètre deviendrait trop faible pour qu'on arrive à le défendre réellement. On voit bien qu'il plane des menaces sur ce programme. Ce programme est intéressant pour les Français de l'étranger parce qu'il permet de sauvegarder, dans la mesure du possible, les moyens des postes consulaires ; pas très bien, mais enfin c'est mieux que rien. Et je crains que nous ne soyons là dans une difficulté ; il faudra que l'Assemblée des Français de l'étranger reste vigilante sur ce point et soutienne les efforts de la DFAE ainsi que ceux des parlementaires sur le sujet.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS A L'ETRANGER

Question n° 8 de Monsieur Robert LABRO, membre élu de la circonscription de Rome, relative à la présence des élus de l'Assemblée des Français de l'étranger aux conseils d'écoles

Monsieur Robert LABRO se dit satisfait de la réponse.

Question n° 6 de Monsieur Robert LABRO, membre élu de la circonscription de Rome, relative à la réduction des services consulaires

Monsieur Robert LABRO, membre élu de la circonscription de Rome

En fait, cette question contenait *une double question*.

La première portait sur ces fameux consulats d'influence ou consulats à gestion simplifiée : je voulais savoir si l'administration, qui les essaie depuis trois ans — je pense que cette formule est en test depuis trois ans dans quelques pays —, avait des indicateurs d'efficacité de ces consulats d'influence ou à gestion simplifiée. C'est une première question.

Concernant *la seconde*, vous dites dans votre réponse que l'on a pu redéployer 9 postes, pour le consulat d'Oran, ce qui est très bien. Mais notre problème en Italie, c'est que nous trouvons que cela coûte très cher pour maintenir des consulats d'influence qui n'ont pas un rôle très clair et très bien perçu par nos concitoyens français en Italie, puisque la totalité des opérations administratives sont assurées par Milan et par Rome.

D'autre part, et je le sais, les consulats de Rome et Milan, qui ont des crédits comptés comme tous les consulats, aimeraient bien qu'un certain transfert s'effectue des budgets de ces consulats honoraires vers les consulats qui travaillent, c'est-à-dire ceux qui assurent les opérations administratives, d'inscription sur les listes électorales, de papiers, etc. Je trouve donc que c'est cher par rapport à une efficacité dont je ne suis pas sûr et au sujet de laquelle nous n'avons en fait jamais eu d'indicateurs. Merci.

Monsieur le Président indique qu'il a trois demandes de prise de parole sur ce point.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Monsieur DEPRIESTER, Conseiller de Rome, m'alerte fréquemment, ainsi je crois que tous les délégués, Madame MIRANDA aussi, quant aux difficultés de Milan. Les gens de Turin s'inquiètent énormément parce qu'ils vont avoir beaucoup de difficulté à obtenir un service minimal.

Ce qui me frappe quand je voyage dans ces postes, c'est que l'on ne donne pas au poste qui devient un poste central des moyens, et même de la surface de bureaux suffisants : Rome est vraiment dans des locaux tellement étroits qu'il ne peut pas installer correctement deux agents supplémentaires ; et pourtant, Dieu sait les efforts qui ont été faits.

D'autre part, je constate quand je vais dans certains consulats devenus consulats d'influence ou à gestion simplifiée, que tantôt le Consul arrête de se fatiguer pour les Français et en fait moins pour les Français qu'un Consul honoraire ; et tantôt il se donne un mal de chien pour continuer à rendre aux Français les services administratifs qu'ils attendent alors qu'il n'a pas le personnel pour cela, et qu'on lui dit à l'ambassade ou ici que ce n'est pas possible, qu'il doit arrêter, qui n'est pas là pour cela.

Je trouve en effet qu'une voiture, un chauffeur, un cuisinier, etc., pour quelqu'un qui ne peut plus rendre de services aux Français, cela ne s'appelle plus du tout un consulat. Cela met ces agents dans des situations désagréables, qui vraiment ne sont pas saines.

Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne

Je m'associe à ce qui a été dit, en regardant la situation que je connais bien chez moi à Cracovie où, paradoxalement, c'est depuis que le consulat est devenu un consulat d'influence que l'on a commencé à organiser une réunion du comité de sécurité. Ce qui veut dire que l'on donne un signal complètement différent aux Français, et dès lors qu'ils ont besoin de quelque chose ensuite, il n'y a plus personne pour répondre.

Si effectivement c'était considéré comme nécessaire de faire un comité de sécurité spécifique dans un consulat d'influence, il faut quand même lui donner un minimum de moyens. Parce qu'en réalité, on s'aperçoit que ces consulats n'ont même plus la capacité d'avoir en direct les listes des Français qui sont sous leur responsabilité.

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO, membre élu de la circonscription de Rome

Monsieur le Directeur, je crois que le problème est que l'on n'a pas très bien expliqué aux Français et à leurs représentants la philosophie de ces consulats d'influence. Je sais, vous l'avez répété à diverses reprises, je m'en souviens ; mais le message n'est pas passé. Et comme l'ont dit mes collègues d'Italie, puisque l'Italie est à l'honneur entre LABRO, DEPRIESTER et moi-même, ainsi que Mademoiselle MIRANDA, il est certain que les Français du lieu ne comprennent pas, qui s'étonnent : "Comment ! On nous supprime un consulat ; on nous dit qu'il reste une seule personne pour s'occuper de nous ; en revanche, il reste un consulat complet sur le plan, je ne dirais pas mondain mais enfin presque". Ils ne comprennent pas.

Je crois qu'il faudrait l'expliquer, nous donner la philosophie de la chose. Je trouve que, quand on ne comprend pas quelque chose, on est buté. Je crois que là est le fond du problème. Si vous voulez qu'il y ait un consulat à Turin avec chauffeur, domestiques, maison, tout ce qu'il faut, je veux bien : il y a peut-être des raisons d'État que je ne connais pas et que je n'ai pas à connaître ; de même qu'à Naples. Mais les Français du cru ont tout de même besoin de savoir. Merci.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je comprends très bien. D'ailleurs, le débat n'est pas clos du tout. Je vais essayer de vous expliquer, et j'espère que vous pourrez l'expliquer aussi, si vous comprenez ce que je vais vous expliquer. Ce qui serait bien aussi, c'est que les chefs de poste eux-mêmes comprennent et fassent passer le message, car nous l'avons souvent expliqué : ce n'est quand même pas tout à fait nouveau.

C'est même extrêmement clair : le précédent gouvernement a pris des décisions en juillet 2006, dans le cadre du Comité interministériel des moyens de l'État à l'étranger, qui consistent à afficher clairement une politique du réseau, diplomatique et consulaire, qui a vocation à se développer dans les pays émergents : c'est écrit noir sur blanc dans le communiqué du 6 mai.

Il est clair que, concernant les moyens correspondants, puisque nous sommes sous contrainte budgétaire notamment en matière d'emplois — et les Français, qui sont gouvernés de manière démocratique, ont ratifié je pense ces orientations concernant la non-augmentation du nombre d'agents publics —, c'est forcément gagé par une rationalisation du réseau en Europe : c'est écrit noir sur blanc, c'est une politique tout à fait assumée.

En Europe donc se dessine une carte consulaire, organisée dans les grands pays autour de généralement deux postes. Au Royaume-Uni un ; un en Angleterre au pays de Galles et un poste plus modeste en Écosse. Mais deux postes forts dans les principaux pays :

- trois en Allemagne — une exception — (Berlin, Munich, Francfort) ;
- deux en Espagne (Barcelone, Madrid) ;
- deux en Italie (Rome et Milan).

Je prends ces exemples-là. Ce sont d'ailleurs les postes qui figurent expressément dans le contrat de modernisation passé l'année dernière entre le ministère des Affaires étrangères et celui du Budget : tout se tient donc, la politique est très claire, et elle est accessible au public.

On ne le comprend pas toujours, parce que ce n'est pas toujours très agréable pour les Français concernés, et effectivement, je le comprends très bien, de voir évoluer non pas les services mais la géographie à laquelle ils sont habitués, en particulier en matière de distances ; c'est ce que l'on a connu aussi en Suisse. Voilà donc quelle est la philosophie générale.

Les postes qui ne sont pas ceux que j'ai mentionnés ont été non pas fermés — on aurait pu les fermer : je ne sais pas qui, mais je pense qu'il n'y a plus énormément de pays du monde qui ont un consulat à Turin. On les a réorganisés en gestion simplifiée, l'idée étant d'assurer partout une présence française. Une présence française, cela peut d'ailleurs s'organiser autrement que par un consulat, je suis le premier à l'imaginer.

Je ne vois d'ailleurs pas que des avantages à maintenir toujours un consulat, parce que cela veut dire une circonscription consulaire, une protection consulaire et des moyens réduits. On pourrait tout à fait envisager autre chose : par exemple, une représentation politique, culturelle, de presse qui ne soit pas nécessairement consulaire. Mais il y a beaucoup de gens qui aiment bien aussi garder un consulat : il y a donc des attentes contradictoires.

Pour le moment, la formule qui a été retenue est celle d'un consulat à gestion simplifiée, dans lequel le programme dont je suis responsable n'assure que des moyens réduits, pas tout à fait négligeables, puisque c'est :

- un chef de poste,
- un adjoint administratif titulaire,
- un adjoint non titulaire et,
- deux personnels de service.

Ce n'est pas tout à fait négligeable. On peut tout à fait modifier ce format, parfaitement en imaginer un autre qui serait pris en charge par le programme 151 ; je ne sais pas si l'on trouvera beaucoup de candidats, c'est tout : il faut aussi être réaliste. Personnellement, je serais très content d'avoir des collègues qui acceptent, si la comptabilité publique le permet aussi, de s'installer dans une ville étrangère avec une carte de crédit, pas de maison, pas de logement, pas de famille, etc. : si vous en connaissez, je serais ravi. Je trouve que c'est effectivement une forme moderne de travail ; encore faut-il trouver les gens. Et puis, on a le statut de la fonction publique, ainsi qu'un certain nombre de choses à gérer et dont on doit tenir compte. C'est donc une formule de compromis qui n'est pas parfaite, qui est probablement appelée à évoluer encore.

Je pense qu'effectivement, ce sont des consulats à gestion simplifiée, donc aussi à responsabilités moindres : c'est un guichet, c'est un appui en cas d'urgence. On a vu, à l'occasion des élections présidentielles, qu'il n'était quand même pas inutile d'avoir un réseau très développé. Évidemment que l'on ne peut pas tout y faire et que les attentes de nos compatriotes sont quelquefois déçues si on ne leur explique pas convenablement qu'ils ne peuvent pas s'attendre à ce que, dans un petit consulat, on offre les mêmes services d'accueil, de permanence, de personnel que dans un grand consulat.

Et l'on ne peut malheureusement pas non plus en Europe fonctionner à moyens constants, puisque l'idée générale que j'ai expliquée tout au début, consiste à augmenter la présence consulaire française dans les pays émergents. Et on l'augmente très fort puisque l'on ouvre à peu près un consulat par an en Chine et que l'on va en ouvrir un en Russie cette année. Il y a aussi Oran, en plus.

On ouvre, on développe dans certaines régions du monde. Pas parce qu'il y a énormément de Français : je reconnais que, sur le plan démographique, ce n'est pas du tout proportionnel. Mais parce que nous considérons que les choses ne sont pas proportionnelles ; j'aimerais beaucoup, par exemple, ouvrir un centre médico-social à Shanghai parce qu'il existe une vraie difficulté : la situation des Français de Shanghai est quand même un petit peu plus précaire, plus difficile, que celle des Français de certaines villes d'Europe.

Je reconnais que ce n'est pas toujours facile à expliquer à nos compatriotes qui vivent près de nos frontières, qu'il existe des situations beaucoup plus difficiles à gérer, loin, et que nos moyens étant limités, même réduits, nous sommes obligés de faire des choix. Évidemment que ce n'est pas facile à comprendre quand on fait partie de ceux dont on considère qu'ils vivent dans un environnement où les services consulaires sont moins indispensables qu'ailleurs ; mais c'est la meilleure réponse que je puisse vous faire.

Monsieur André FERRAND, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Monsieur le Directeur, ce que je voudrais souligner, c'est l'importance particulière de la sélection des personnalités. Certes, il y a le principe, tel que vous l'avez décrit ; mais ce qui est fondamental — et j'en parle par expérience : je l'ai vu sur le terrain, mes collègues aussi — c'est la personnalité du Consul d'"influence", et surtout sa capacité à s'appuyer sur la communauté française. Parce que seul, il ne peut pas faire grand-chose. Il faut donc une personnalité qui soit suffisamment rayonnante pour rassembler, animer, et créer de la synergie.

Autour de lui, il a parfois une alliance française, sur le plan culturel ; sur le plan économique, il a une chambre de Commerce, il a des conseillers du Commerce extérieur ; il a un établissement scolaire. Et le Consul disons d'"influence" pour faire court qui réussit, c'est celui qui est capable de s'appuyer sur, de faire travailler collectivement toutes ces entités françaises sur les plans culturel et économique. Et encore une fois, le casting est fondamental ; et je crois que moins qu'ailleurs, il ne faut pas nommer les gens parce qu'ils le méritent dans leur carrière, que cela doit leur arriver : non, il faut qu'ils aient le profil *ad hoc*.

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO

Monsieur le Directeur, je suis d'accord avec vous. Dans un pays comme l'Italie, il y avait huit consulats dans le temps et il n'en restera plus que deux demain ; mais dans les anciens consulats, il y a un agent de catégorie B ou C qui est là sur place chez un Consul honoraire et qui s'occupe des Français, qui sert de boîte aux lettres, qui a les imprimés qu'il faut, qui remplit les papiers ; et cela, c'est très utile. Nous en avons à Palerme, nous en avons à Gènes, nous en avons à Florence, nous en avons à Venise ; nous en aurons demain, je pense, à Turin ; donc cela, c'est nécessaire.

Mais ce que ne comprennent pas très bien les Français du cru, c'est que l'on voit disparaître un consulat et que, en revanche, il reste une tête "sans cheveux" si je puis dire : il n'y a personne autour. Ils se demandent : Mais qu'est-ce que c'est ? Qu'est-ce

que ça veut dire ? Pourquoi un homme seul ? Vous avez dit qu'il a un adjoint et un adjoint d'adjoint. Mais pourquoi un homme seul, alors qu'avant il avait autour de lui une armée ? A quoi sert-il ? Je sais, c'est peut-être régalien — c'est un mot que vous aimez —, c'est peut-être une décision régaliennne. Mais vraiment, les Français se posent des questions.

Ceci dit, je défends pour ma part les postes où on laisse un agent comme à Palerme où il y a quelqu'un d'excellent, ou à Florence ou dans des postes qui servent beaucoup ; et tant que l'Europe ne sera pas faite, on aura besoin de ces gens-là pour expliquer aux Français ce qu'il faut faire. Mais concernant les Consuls de d'influence, les Français se posent des questions. C'est cette inquiétude, cette question que je voulais vous transmettre.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Monsieur le Directeur, vous avez l'air de vous inquiéter de notre capacité à comprendre le mouvement qui est en cours. Nous le comprenons parfaitement : on prend des emplois et des moyens là où il y en a beaucoup, et on en met là où il n'y en avait pas ; et sur le plan de la présence diplomatique de la France, je partage tout à fait l'avis qu'il faut, dans les pays émergents et d'autres pays comme l'Algérie, remettre des moyens, etc.

Mais en fait, on enlève les consulats là où il y a des Français pour en mettre là où il n'y en a pas ou peu : c'est-à-dire qu'un poste diplomatique est égal à un autre poste diplomatique. Nous, nous continuons à croire qu'un consulat est fait fondamentalement pour administrer une population française : c'est le vieux sens du mot.

Alors, on peut dire que maintenant, un consulat est autre chose ; mais si c'est enlever les consulats là où il y a des Français pour les mettre là où il n'y en a pas, il faut changer de mot : je sais que cela suppose de revoir les conventions de Vienne. Mais nous comprenons parfaitement ce qui se déroule actuellement.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je dirai juste deux petits points. Nous n'avons pas ouvert de consulat là où il n'y avait pas de Français : ce serait effectivement tout à fait curieux. Je reconnais qu'il y a moins de Français à Shanghai qu'à Stuttgart ; mais il ne faut pas oublier qu'il y a des postes justement en Chine où arrivent — je prends le cas de Shanghai — une centaine de français par mois, et cela implique pour nous un effort d'adaptation, d'accueil beaucoup plus difficile qu'ailleurs : je n'ai pas de règle de trois, mais cela est vrai qu'on ferme des consulats là où il y a des Français pour en ouvrir là où il n'y en a pas. On réduit la voilure là où il y a des Français effectivement, parce qu'ils sont dans un environnement où l'on considère qu'ils ont moins besoin du même type de services, et on en ouvre là où il n'y en a pas beaucoup mais où il y en a malgré tout de plus en plus, dans des endroits où ils en ont plus besoin. C'est une notion du service public qui est attentive pas seulement au nombre, mais aussi aux besoins plus réels du terrain.

Enfin, on n'a peut-être pas suffisamment expliqué aux Français des choses comme le rôle des Consuls d'influence ou des Consuls à gestion simplifiée pour assurer la présence française, pas directement liées à l'administration consulaire, qu'ils ne comprennent donc peut-être pas directement ; mais qui sont liées — personnellement, je n'ai pas utilisé le mot régalien — à la présence culturelle, économique, politique française là où c'est important.

Je prends l'exemple du Pays basque : à Bilbao, il est important, non pas pour les Français, d'avoir une présence. Cette présence a aujourd'hui une forme consulaire ; personnellement, je n'ai pas d'avis là-dessus : c'est une décision qui relève des autorités politiques. Ça pourrait être une présence d'une autre manière. Il se trouve quand même que la plupart des autorités locales comprennent ce qu'est un Consul, et cela peut aider une personnalité représentant les autorités françaises d'avoir un titre qui est connu comme celui de Consul : cela joue aussi. Les Français ne comprennent pas très bien cela parce que de toute façon, cela ne les concerne guère. C'est autre chose ; on pourrait considérer que ce sont des représentants de l'ambassade : on peut expliquer cela ainsi. C'est un autre métier que celui qui est le nôtre ici à la DFAE ; cela regarde d'autres directions de la maison, d'autres ministères.

Quand j'ai dit qu'ils avaient un certain nombre de collaborateurs qui étaient pris en charge sur notre budget, je n'ai pas dit qu'ils n'en avaient pas d'autres du côté culturel, du côté économique ; je n'ai pas dit cela. Il faut espérer, au contraire, qu'ils pourront avoir une activité dans des domaines de rayonnement, d'échanges, et pas seulement de l'administration consulaire. Merci.

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Monsieur le Président, je serai assez bref sur ce sujet. Je voudrais d'abord dire que je suis en total accord avec les propos de ma collègue Madame Monique CERISIER-ben GUIGA — en total accord avec ses derniers propos. Car on a vraiment un peu l'impression qu'on ferme des consulats là où il y a des Français pour en ouvrir là où il y a... Vous dites, Monsieur le Directeur, que l'on ne peut pas ouvrir un consulat là où il n'y a pas de Français, mais on en ouvre où il n'y en a pas beaucoup, en tout cas.

J'ai eu un échange avec vous, Monsieur le Directeur, très long, très circonstancié, sur je ne dis pas la fermeture mais la diminution du consulat de Port-Gentil, où nous avons plusieurs milliers de Français, qui ne peuvent pas se rendre par la route à Libreville ; et nous avons eu des échanges, comme vous vous en souvenez, Monsieur le Directeur, sur ce sujet. Une mission du Sénat qui vient de se rendre dans ce pays a exprimé un avis au titre des parlementaires qui se sont rendus sur place et qui ont pu rencontrer nos compatriotes français de Port-Gentil.

J'avoue qu'autant je comprends qu'on ouvre des ambassades dans des pays de nouvelle souveraineté, comme c'était le cas dans les pays qui dépendaient de l'URSS ; que l'on ouvre une ambassade, c'est une nécessité pour notre pays, pour son rayonnement politique, international, pour la situation de la France.

Mais que l'on aille ouvrir des consulats où il n'y a pratiquement pas de Français, là je m'interroge : pour moi — c'est peut-être dû à l'ancienneté qui est la mienne — le Consul est là pour venir en aide à nos compatriotes lorsqu'ils traversent des moments difficiles, lorsqu'ils sont emprisonnés quelquefois injustement. Et s'il n'y a pas beaucoup de Français, il n'aura pas beaucoup d'activité dans ce domaine. Si, en revanche, comme à Port-Gentil, il reste plusieurs milliers de Français, il aura une moindre activité et ne pourra pas les aider autant qu'ils pourraient l'être.

Monsieur le Directeur, quant aux "Consulats d'influence", etc. : je me demande d'ailleurs quel est le coût de ces consulats d'influence par rapport à un consulat normal ; je m'interroge beaucoup. Je dis donc, en accord avec ma collègue, je le répète, que pour nous, des consulats, c'est où il y a des Français avant tout. Merci.

(Applaudissements.)

Question n° 9 de Madame Monique MORALES, membre élu de la circonscription de Madrid, relative aux difficultés d'inscription des élèves d'établissements Français à l'étranger dans un lycée en France

Madame Monique MORALES

Monsieur le Directeur, la réponse ne me satisfait qu'à moitié parce que, dans le processus compliqué d'une inscription en France, la réponse donne comme possibilité que plusieurs personnes doivent s'impliquer pour mener à bien cette inscription. Or, je persiste à croire qu'il serait certainement plus facile, à travers certainement l'AEFE, d'inscrire directement ces élèves au moyen d'un identifiant qui leur serait accordé dans les établissements français de l'étranger. A moins qu'il existe des difficultés techniques insurmontables, je ne comprends pas où peut résider la difficulté.

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO

Monsieur le Directeur, je voudrais rappeler, et je crois qu'elle est toujours en vigueur, qu'il existe une circulaire de Madame SAUNIER-SEITÉ, qui était alors ministre déléguée aux Universités, qui donnait la priorité aux enfants de l'étranger pour les inscriptions dans les universités. Ne serait-il tout de même pas possible d'étendre cette circulaire aux écoles françaises à l'étranger ? Pourquoi les Français de l'étranger qui rentrent en France doivent-ils passer derrière les autres, attendre ? Ils arrivent les derniers, c'est vrai, mais ils pourraient peut-être aussi passer les premiers.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Nous avons tous un avis personnel. Cela s'appelle la préférence nationale : si vous voulez que les Français passent avant les étrangers en France dans les inscriptions, il faut le demander. Il s'agit de cela, ce que vous dites. Je n'ai pas bien compris la question : j'ai compris que vous vouliez que les Français de l'étranger, quand ils reviennent en France passent avant les étrangers, dans les inscriptions ? (*Réactions dans la salle*) Avant qui alors ? Avant les autres Français ? Je ne comprends pas : vous voulez qu'ils passent avant qui ?

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO

Monsieur le Directeur, je me réfère d'abord à une circulaire qui existe pour les universités, qui est celle de Madame SAUNIER-SEITÉ, qui est assez ancienne et est toujours en vigueur : les Français qui arrivent de l'étranger ont priorité pour s'inscrire dans les universités. Pourquoi ? Parce qu'ils n'ont pas le temps ; ils ne peuvent pas inscrire leurs enfants à partir du mois d'avril : ils arrivent en août et inscrivent leurs enfants en octobre. Pourquoi ne pourrait-on pas étendre cette circulaire aux Français de l'étranger ? Il ne s'agit pas de passer devant les étrangers français, les Français étrangers ou je ne sais quoi ; il s'agit que les Français de l'étranger qui arrivent au mois d'août en France avec leurs enfants puissent inscrire pour septembre et qu'on ne leur dise pas qu'il n'y a pas de place ici, qu'il n'y a pas de place là ; qu'on les fasse passer avant les autres.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Oui, je suis d'accord : il faut effectivement émettre un voeu et on le transmettra. Que les enfants Français qui reviennent de l'étranger passent avant les autres ; est-ce ce que vous venez de dire ?

Il faut le dire, il faut l'assumer, il faut le demander : passent avant les autres. Je veux bien transmettre votre demande, mais il faut être clair ; on ne peut pas jouer avec les mots. Ou bien on les traite comme tout le monde et effectivement ils sont désavantagés parce qu'ils ne peuvent pas se présenter dans les mêmes délais. Ou bien on les privilégie en considérant qu'effectivement, il y a un handicap au départ qui justifie un traitement de faveur ; et à ce moment-là, il faut l'assumer, il faut le dire clairement.

Monsieur le Président

Une discrimination positive.

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO

(Hors micro) Je vous l'ai dit, et je vous le redis.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Mais écrivez-le : je le transmettrai ; je suis tout à fait d'accord à titre personnel. Il faut assumer ce genre de position et il faut l'écrire : que l'on demande que les enfants français dont les parents reviennent de l'étranger au cours de l'été puissent être inscrits — mais où ? Peut-être au domicile qu'ils auront choisi — en priorité ; en priorité, cela veut dire avant les autres. Mais je ne sais pas si tout le monde est d'accord avec cela ; je ne sais pas ; c'est un débat.

Madame Monique MORALES

Au nom de mon groupe, je dis bien que nous ne demandons pas de passer les premiers, mais que les étudiants français qui résident à l'étranger, lorsqu'ils veulent se faire inscrire, soient traités exactement comme tous les étudiants qui résident en France.

Maintenant, quant à la question qui nous intéressait, il ne s'agissait pas d'inscription à l'université, mais d'inscription dans les établissements scolaires, dans les parties lycées (par exemple les lycées hôteliers, les lycées de la mer, etc.). C'est dans le cadre de l'enseignement scolaire. L'identifiant n'existe pas à l'étranger. Voilà pourquoi je demandais qu'il existe ; cela simplifierait les choses, et les écoliers français seraient considérés comme tous les écoliers qui résident en France, français ou non. Merci.

Question n° 10 de Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription de Vienne, relative à l'inscription dans les classes préparatoires aux grandes écoles

Monsieur Louis SARRAZIN est satisfait de la réponse.

Question n° 11 de Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription de Genève, relative à la vérification de la situation patrimoniale ou des revenus perçus en France par des familles boursières

Madame Claudine SCHMID est satisfaite de la réponse de Monsieur MASSIN.

Question n° 12 de Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription de Moscou, relative au versement de la subvention à l'école de Tachkent

En l'absence de Monsieur Cédric ETLICHER, la réponse est considérée comme satisfaisante.

Question n° 13 de Madame Monique MORALES, membre élu de la circonscription de Madrid, relative au budget du programme FLAM

Madame Monique MORALES

On lit bien dans le rapport du projet FLAM que les évaluateurs donnent des solutions. Nous voyons avec satisfaction que le budget a augmenté. Mais ce n'est pas encore suffisant : il faut véritablement asseoir de manière définitive ce projet FLAM, qui est quand même l'avenir en grande partie du développement de la langue française ; et que ce poste budgétaire, et même le poste pédagogique, soient rattachés à l'AEFE, qui pourrait, par les moyens dont elle dispose, aider ce programme FLAM à se développer. Car je crois que, si le bilan est satisfaisant - et les évaluateurs reconnaissent qu'il n'en est qu'au démarrage - je crois qu'il faut se montrer beaucoup plus ambitieux et donc élargir considérablement l'étendue de ce programme.

Je vous remercie.

Question n° 14 de Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription de Moscou, relative à la convention culturelle France-Ouzbékistan

En l'absence de Monsieur Cédric ETLICHER, la réponse est considérée comme satisfaisante.

Question n° 15 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, relative au plan glissant à trois ans pour l'enseignement Français

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Je prends note de la réponse qui indique la suite que la DGCID entend mettre en oeuvre pour poursuivre cette réflexion sur le plan glissant à trois ans. Mais ma question portait précisément sur les mécanismes de concertation, puisque l'un est la présentation par le poste à l'administration centrale d'un plan glissant, le deuxième est la concertation que localement on aurait dû voir partout et qu'on a vue rarement. Et même lorsque nous l'avons vue, nous n'avons aucun élément sur ce qui a été ensuite transmis à Paris puisque c'était dans la phase de préparation que ceci a été fait. Je dois donc constater qu'il n'y a pas de réponse concernant les mécanismes de concertation, qui sont pourtant indispensables pour la réussite de ce plan puisqu'une grande partie des actions passent par les opérateurs, opérateurs qui sont soit dans bien des endroits les associations FLAM, soit les associations gestionnaires des lycées conventionnés.

AFFAIRES SOCIALES, EXPATRIATION

Question n° 16 de Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription de Moscou, relative au CCPAS pour les Français de Biélorussie

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Je voudrais réagir d'abord en remerciant pour la précision et l'honnêteté de la réponse, tout en déplorant quand même ce fait qui est largement indiqué : c'est qu'effectivement, même pour des situations de Français âgés dans des pays où il n'y a absolument aucune protection sociale, les budgets actuels et la régulation budgétaire n'ont pas permis d'assurer le maintien d'un pouvoir d'achat, ce qui pose de réels problèmes d'accès à la santé et de survie.

Question n° 17 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY et Marcel LAUGEL, membres élus de la circonscription de Beyrouth, relative aux subventions et secours occasionnels accordés à Beyrouth

Monsieur Jean-Louis MAINGUY

Je souhaiterais remercier la sous-direction des Affaires sociales pour les éléments de réponse qu'elle me fournit. Mais sans que mon propos ne soit réducteur des efforts qui ont été déployés depuis la guerre de juillet-août 2006 et que nous connaissons tous — ces efforts ont été déployés effectivement par l'ensemble de nos services tant au Liban qu'en

métropole, et nous les saluons bien sûr —, je persiste à penser qu'il faille malgré tout réagir à l'avenir d'une manière peut-être plus rapide face à l'urgence de certaines situations de détresse sociale.

Ainsi, les cas sociaux conséquents à la guerre de juillet dernier, soulevés par tous nos compatriotes lors des réunions de CCPAS du 24 novembre 2006 à Beyrouth, n'ont reçu de réponse que lors de la réunion du 7 mars 2007 à la commission permanente pour la Protection sociale des Français de l'étranger à Paris, soit un peu plus de 4 mois au-delà de la réunion des CCPAS de Beyrouth. Si bien que les premières aides qui étaient effectivement réglées sur le terrain par nos services consulaires à leurs bénéficiaires ont attendu le mois de mai 2007, il y a un mois à peine, soit 10 mois après les événements de juillet dernier : il me semble que ce temps pourrait peut-être être réduit sensiblement, si nous prenions pour ces cas exceptionnellement urgents la même urgence dans nos décisions et dans nos réponses. Merci.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je ne partage pas l'analyse de Monsieur MAINGUY, dans la mesure où notre consulat à Beyrouth, qui est quand même l'organisme normalement investi de la responsabilité de nous alerter sur ce que vous dites, ne nous a pas fait part lui de difficultés quant au paiement de ces prestations sociales, faute de crédits disponibles localement. Le Département n'avait donc pas de raison de déroger à la pratique de concertation qui fait que les décisions importantes sont prises dans le cadre de la commission nationale avec les représentants de tous nos partenaires, à commencer par les élus. Il est évident que, quand on reçoit d'un consulat comme celui de Beyrouth, surtout dans la situation actuelle, des demandes très précises et particulières en urgence, nous les regardons et nous y répondons ; ça n'a pas été le cas : nous ne l'avons pas fait.

J'aimerais bien avoir des précisions un tout petit peu plus concrètes sur les cas que vous évoquez de manière très générale parce que je travaille sur le concret : s'il existe des situations locales concrètes difficiles, précises, nominales, auxquelles le consulat ne peut pas faire face avec les moyens qui sont les siens, il faut nous le dire. Pour le moment, je vois rien de précis. Et tout ce que je sais de notre consulat, c'est qu'il n'y a pas de cas précis. Personnellement, je m'occupe de cas précis. Merci.

Monsieur Jean-Louis MAINGUY

Monsieur le Directeur, je ne mets en doute la capacité ni l'efficacité d'aucun de nos services. Je dis simplement qu'il y a eu des cas de détresse qui se sont effectivement ressentis au Liban à la suite de cela, et que l'on a pris simplement un certain délai pour pouvoir donner la réponse à ces cas de détresse. Et je vous ai précisé exactement les dates qui ont été prises en compte : c'est du concret. Ces situations de détresse n'ont pu effectivement arriver au niveau des allocations que 10 mois plus tard ; c'est là que justement le bât blesse. Je ne mets aucunement en cause le reste des décisions qui ont été prises tant à Paris qu'au Liban.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

S'il existe des cas de détresse qui ont mis 10 mois à être traités, c'est une façon de mettre en cause le système. J'aimerais donc bien qu'en marge de cette réunion, vous me donniez les noms précis de ces cas de détresse dont vous dites qu'ils n'ont été traités qu'au bout de 10 mois, car je considère qu'effectivement, mettre 10 mois pour traiter des cas de détresse, ce n'est pas du tout ce qu'il faut : c'est une mise en cause du système et du service consulaire.

Monsieur Jean-Louis MAINGUY

(Brève réaction hors micro.)

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Oui, voilà. Mais j'aimerais avoir les noms, connaître les cas précis, pour pouvoir effectivement regarder ce qui c'est passé. Ce n'est pas une question globale ; c'est une question précise : s'il existe des cas de détresse, ce sont des gens concrets qui n'ont pas pu être aidés dans des délais raisonnables, et je voudrais les connaître de manière à ce que l'on s'en occupe précisément car c'est ainsi que les choses doivent se faire. Parce que c'est une mise en cause que vous faites ; je ne la prends pas du tout mal, mais il ne faut pas dire que ce n'est pas une mise en cause : c'en est une. Nous allons donc nous en occuper, avec votre aide.

Merci beaucoup.

Question n° 18 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY et Marcel LAUGEL, membres élus de la circonscription de Beyrouth, relative au complément d'augmentation du budget d'aide sociale à l'adresse des services consulaires de l'ambassade de France à Beyrouth

Monsieur Jean-Louis MAINGUY

C'est sensiblement différent. Je vous remercie, Monsieur le Président. Je remercie aussi les services de la sous-direction des Affaires sociales qui ont bien voulu répondre à notre question, celle de Marcel LAUGEL et de moi-même. Je comprends bien sûr la contrainte budgétaire dont il est question dans les éléments de réponse. Cependant, je voudrais revenir sur le principe que j'avais abordé lors d'une question antérieure posée en mars dernier. Ce que j'avais soulevé très exactement était le "filet de sécurité" financier prêt à être dérogé à partir de nos services de métropole dès qu'une situation d'urgence justement apparaissait sur le terrain, comme celle que nous avons vécue au Liban l'été dernier à titre d'exemple. Et Monsieur le Directeur parlait justement de certains budgets qui avaient été dérogés grâce au programme 151 tout à l'heure : je l'en remercie ; c'est effectivement dans ce sens que va ma question.

Il serait peut-être nécessaire de prévoir un tel filet de sécurité financier dans le processus de révision de l'ensemble des données qui pourrait protéger à l'avenir la sécurité de nos concitoyens à l'étranger ; peut-être pourrions-nous effectivement l'inclure dans les différentes motions que nous sommes en train de préparer à la commission temporaire pour la Sécurité des Français de l'étranger.

Merci.

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

MISSION DE GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE

Question n° 19 de Madame Monique CERISIER-ben GUIGA, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative au contrat de modernisation

Monsieur le Président note que la réponse satisfait Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

La réponse me satisfait pour l'immédiat, mais je pense quand même que l'avenir va dépendre en effet de la répartition des crédits entre le ministère de l'Immigration, etc., et le ministère des Affaires étrangères. Ce que je crains, c'est que nous ne soyons perdants sur tous les plans : que nous perdions le bénéfice du contrat de modernisation, parce que nous — ministère des Affaires étrangères — perdrons une partie des prérogatives. Car c'est important pour les Français de l'étranger : le plan de modernisation est appuyé sur la modernisation des services de visas ; mais les retombées du plan de modernisation du ministère des Affaires étrangères peuvent aller vers des services qui profitent aux Français. Je pense, par exemple, que pour Alger où nous avons maintenant 300 m² de locaux supplémentaires, ce sont des crédits qui sont disponibles grâce au plan de modernisation mais qui n'ont pas été utilisés seulement pour le service des visas. Je crains donc pour l'avenir, et les quatre dernières phrases sont quand même un peu inquiétantes :

Pour que le contrat de modernisation soit affecté par la création du ministère de l'Immigration, il faudrait que celui-ci soit doté dès 2008, dernière année d'application du contrat de modernisation, d'un programme budgétaire susceptible de recevoir les crédits correspondants au reversement de la moitié des recettes visas.

Or, si l'on se met à la place de Monsieur HORTEFEUX, c'est quand même ce que l'on veut.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je peux parler tout à fait de manière ouverte : le contrat de modernisation ne prévoit pas que le retour de la recette visas soit utilisé pour améliorer les services consulaires destinés aux Français. Si l'on ne peut pas totalement séparer, quand on réaménage un service consulaire comme celui d'Alger, que les services consulaires en général en bénéficient, et donc bien entendu, et c'est très bien, que l'accueil des Français va s'en trouver amélioré, ce n'est pas dans le contrat de modernisation.

Donc, s'il arrive quelque chose au contrat de modernisation... Ce qui ne devrait pas être le cas, puisque je ne vois pas pourquoi la création du ministère de l'Immigration affecterait l'organisation des consulats en tant que telle. Cela va certainement affecter les compétences des uns et des autres en matière de mise en oeuvre de la politique des visas, mais c'est l'objectif de la

création même du ministère de l'Immigration entre autres. Ceci dit, je l'ai souvent dit, et maintenant un certain nombre de gens du ministère de l'Immigration le disent également, ce n'est pas la politique des visas qui est responsable de la situation en France ou en Europe en ce qui concerne l'Immigration ; je suis d'ailleurs content que maintenant, cette position soit davantage partagée.

Mais de deux choses l'une :

- ou bien la recette visas va continuer à revenir au ministère des Affaires étrangères au profit de l'équipement biométrique des consulats, et donc au profit des consulats ;
- ou bien cette recette sera utilisée par le ministère de l'Immigration dans la même direction, c'est-à-dire au profit de la biométrie dans les consulats, et il n'y aura pas 36 opérateurs dans les consulats pour mettre en oeuvre les aménagements qui seront faits au profit des consulats : ce sera le cas poste par poste dans les mêmes conditions.

Je ne pense pas que ce soit vraiment un sujet d'inquiétude. Nous avons eu un effet très favorable de la recette visas ; ça pourrait l'être davantage si le ministère du Budget nous reversait effectivement la totalité de la moitié de la recette visas, ce qui n'est quand même pas le cas, pour toutes sortes de raisons, petites ou grandes, bonnes ou mauvaises. Si cela venait à être le cas, je continuerais, y compris la semaine prochaine lors d'une conférence budgétaire à Bercy, à demander le retour de la moitié de la recette visas au profit du Ministère, et donc des consulats. Je ne pense pas qu'il y ait trop d'inquiétude dans ce domaine.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Sur ce point précis, lorsque l'on voit que l'externalisation à Moscou, donc avec un coût supplémentaire pour les demandeurs qui sera versé à la société prestataire de services, engendre tout de suite des investissements de la société prestataire de service et la possibilité d'employer sur place 70 personnes environ pour traiter les demandes, on se dit là aussi qu'il y a urgence absolue parce que, en réalité, puisque vous n'avez pas les moyens de développer les services des visas comme il faut, ce qui se pratique de manière absolument déplorable, c'est l'externalisation, dans des conditions qui vous permettent, hors des consulats, de faire payer les demandeurs sans que cela rentre dans le budget de l'État ; et nous avons à partir de là une structure de service public qui est, complètement et sans contrôle, sortie de son périmètre.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je ne peux pas laisser dire que tout cela se fait dans des conditions "déplorables" comme vous venez de le dire. Vis-à-vis de nos collègues qui mettent cela en oeuvre, je ne peux pas laisser dire pareille chose : cela n'est pas fait dans des conditions "déplorables". C'est fait dans des conditions extrêmement responsables. Je suis allé moi-même voir comment procédaient les Britanniques : nous ne faisons pas n'importe quoi ; je regrette, je ne peux pas laisser passer des adjectifs de ce genre. Si vous voulez des précisions, nous pourrions en parler à l'occasion d'une question.

Je pense avoir déjà expliqué ici, la dernière fois ou la fois précédente même en réunion plénière, comment était organisée la délocalisation de l'accueil du public demandeur de visas dans certains cas : il ne s'agit absolument pas d'une remise en cause du service public ; il s'agit d'une amélioration pour ceux qui le souhaitent du service public.

Je me réfère à la manière dont beaucoup de services publics en France même organisent l'accueil du public ; je ne pense pas que nous innovions tout particulièrement dans ce domaine. Le public pourra toujours s'adresser au consulat. Ce n'est pas une révolution idéologique ; ce n'est pas une révolution administrative non plus : nous allons simplement être capables, ce que nous n'étions pas jusqu'à présent, d'accueillir 100 % du public. Ces dernières années, nous accueillions 40 % du public dans les consulats : cela ne traduit pas nécessairement un recul du service public que d'être capable d'accueillir 100 % des demandeurs de visas au lieu de 40 %. Et ceux qui ne veulent pas passer par un partenaire délocalisé pourront continuer à s'adresser directement au consulat.

Et de toute façon, cela se fait dans des conditions sérieuses, ouvertes, claires, et pas du tout "déplorables" : nous allons développer un logiciel extrêmement sécurisé. Si vous voulez, je transmettrai vos observations à notre consulat à Moscou, parce que nous travaillons en étroite concertation pour bien m'assurer que cela se passe très bien. Mais je pense que nous restons en étroite liaison en général avec nos consulats pour à peu près savoir ce qui se passe.

Merci beaucoup.

Monsieur François NICOULLAUD, membre désigné

Nous n'allons pas entrer dans une querelle de mots, mais il est vrai que le dispositif qui se met en place produit des effets pervers. Il faut avoir le courage de le reconnaître. Il y en a de différents ordres, mais on peut noter que, dans de nombreux endroits, la prise de rendez-vous par téléphone entraîne des abus : les sociétés ont tendance à maintenir les gens au téléphone pendant de longues minutes, ce qui augmente quand même assez considérablement finalement le coût du visa pour les demandeurs ; et cela n'était vraiment pas prévu au début. Il y aura vraiment un contrôle à effectuer sur ce genre de dispositif.

En ce qui concerne la mesure plus ambitieuse où les dossiers sont constitués à l'extérieur du consulat, d'autres types d'effets pervers apparaissent, qui n'étaient pas prévus nécessairement à l'origine. Notamment le fait que les sociétés, par crainte de perdre le contrat au cas où elles laisseraient filtrer des demandeurs abusifs ou qui présenteraient des faux papiers, exercent en fait des contrôles beaucoup plus tatillonnés, beaucoup plus durs que n'en exerçaient les gens au guichet, où il y avait quand même un contact humain, un échange, une compréhension ; et cela manque.

Ce que j'entends pour la première fois, c'est que les gens qui ne seraient pas satisfaits d'avoir recours à une société extérieure pourraient se présenter en direct au guichet : c'est une nouveauté extrêmement importante, et si tel est le cas, il faut quand même que ce soit très clairement dit sur place, très clairement diffusé dans la population des demandeurs de visas parce que cette possibilité n'est pas du tout comprise et pas du tout appliquée.

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Il ne faut pas qu'il y ait de malentendus, évidemment. "Il va y avoir un contrôle rigoureux des dossiers". Il est grand temps qu'il y ait un contrôle rigoureux des dossiers. Nous ne pouvons pas faire face à des centaines de milliers de demandes de visas par exemple venant de Russie aujourd'hui dans des conditions satisfaisantes ; un certain nombre de rapports parlementaires l'on dit. Il faut améliorer le contrôle des dossiers.

L'avantage de ce système d'externalisation, de délocalisation de l'accueil, c'est que le partenaire sera chargé de transmettre les dossiers en nous signalant s'ils sont complets ou incomplets ; il n'est pas chargé d'instruire quoi que ce soit sur le fond, mais de vérifier que les dossiers sont complets ou incomplets. Et il portera la responsabilité à nos yeux d'erreurs dans ce domaine : s'il nous signale qu'un dossier est complet, nous comptons bien qu'il soit complet et qu'il l'ait bien vérifié ; s'il nous signale qu'un dossier est incomplet, il nous appartiendra d'en tirer les conséquences. C'est une première chose.

Nous pourrions consacrer davantage de moyens que nous le faisons aujourd'hui au contrôle de la fraude, en particulier de la fraude documentaire, qui est une véritable plaie de la vie administrative d'aujourd'hui. Je pense donc que les demandeurs de bonne foi n'ont pas à s'inquiéter qu'on contrôle leur dossier. Ceux qui peuvent s'en inquiéter sont les demandeurs dont les dossiers sont fragiles ou faibles. C'est une *première remarque* que je crois qu'il faut faire.

La *deuxième remarque*, c'est que ce n'est pas une nouveauté : on peut toujours s'adresser à un consulat directement. Cela a déjà été le cas. Nous ne faisons que généraliser dans ce domaine l'expérience acquise avec les centres d'études en France, qui en fait ont constitué un banc d'essai de l'accueil décentralisé des demandeurs de visas pour étude. Et il va de soi que l'on peut toujours s'adresser à un consulat ; simplement, si l'on est très pressé, on aura plus de chance de pouvoir déposer son dossier rapidement, effectivement contre une redevance supplémentaire, que si on a le temps d'attendre. Et avec les moyens qui sont les nôtres, ceux que l'on nous confie, nous ne pouvons pas tellement aller plus vite. Effectivement, il y aura deux files, une file très rapide et plus chère et une autre file. Mais c'est quand même le cas aussi en France : quand je téléphone à des services publics à des numéros indigo, je paie quelques dizaines de centimes d'euro par minute si je veux un service rapide ; et si je veux appeler directement l'administration, j'attends plus longtemps. Si c'est choquant, cela l'est alors pour la totalité des services publics français qui se livrent à ce genre d'exercice, et il y en a beaucoup : beaucoup de mairies, de collectivités locales organisent des réponses téléphoniques plus ou moins payantes. Je regrette effectivement si des abus apparaissent, et merci de le signaler parce que ce n'est pas parce qu'un système est bon qu'il échappe à des abus ; je pense qu'il faudra veiller à ce que les opérateurs n'abusent pas de la situation.

Merci.

Monsieur le Président donne la parole Monsieur le Sénateur Richard YUNG.

Monsieur le Sénateur Richard YUNG

Je suis un peu minoritaire sur cette question parce que j'ai déjà indiqué à plusieurs reprises que cette politique de visas me semblait en elle-même inutile et inefficace. Ce n'est pas du tout votre responsabilité, mais on monte des usines à gaz pour obtenir un résultat insignifiant. Et aucune crapule, aucun terroriste, aucun gangster n'aura été empêché d'entrer sur notre territoire simplement parce qu'il a dû... Mais je suis minoritaire ; on me dit que c'est une politique communautaire, qu'il n'y a rien à faire, etc. On continue donc à gérer des usines à gaz, et bien sûr, vous êtes obligé de chercher des formules pour faire face.

Ma question est beaucoup plus précise et directe : à partir de l'expérience de Moscou, de l'externalisation, quelles vont être ou quelles sont les conséquences ? Pouvez-vous déjà faire un premier bilan de ce que cela veut dire en termes d'effectifs pour le consulat ? J'imagine que cela entraîne une réduction des effectifs ; je suppose que c'est un de vos objectifs. Mais pas la totalité : combien en laissez-vous et combien en supprimez-vous donc ?

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Il est difficile de dresser un bilan d'une expérience n'a pas encore commencé. L'idée était de se donner trois mois d'expérience justement et d'en tirer les conséquences, mais une fois que nous aurions quand même fonctionné pendant trois mois. Évidemment, nous avons des idées ; nous n'attendons pas de connaître la totalité du bilan. Mais je ne peux absolument pas vous répondre puisque cela n'a pas commencé : je ne sais même pas si cela va marcher.

En termes d'effectifs, il n'est pas question de mettre en cause le personnel qui travaille sous contrat. Simplement, cela va effectivement probablement diminuer un certain nombre de tâches qui sont confiées à l'opérateur, lequel sera d'ailleurs encouragé à recruter pour faire face à ces tâches. Et, si l'on devait être en mesure, au bout d'un certain nombre de mois de fonctionnement, de tirer le bilan...

Je me cale sur l'exemple britannique : les Britanniques nous disent que l'externalisation de l'accueil leur a permis d'économiser entre 10 et 15 % du personnel ; cela ne va pas très loin : cela fait 10 et 15 % des heures de vacataires supplémentaires, saisonniers, les pics, que nous économiserons. Et nous les économiserons pour pouvoir offrir un service de visas à Iekaterinbourg, c'est tout à fait clair ; cela reste à l'intérieur d'une enveloppe pour la Russie. Je ne peux pas ouvrir le service visas à Iekaterinbourg en inventant des emplois qui n'existent pas : je suis obligé d'attendre de dégager des marges à Moscou. Mais c'est au profit des mêmes demandeurs de visas parce qu'aujourd'hui, ceux de Iekaterinbourg s'adressent à Moscou : finalement, cela reste donc dans un système clos, et je ne pense pas du tout que cela fera du tort aux gens qui ont un contrat normal à Moscou.

Merci.

SERVICE DES ETRANGERS EN FRANCE

Question n° 20 de Madame Monique CERISIER-ben GUIGA, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative aux attributions des ministères

Madame Monique CERISIER-ben GUIGA est satisfaite de la réponse.

Question n° 21 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative aux conséquences du redécoupage ministériel

Monsieur le sénateur Richard YUNG précise qu'il s'agit de la même chose.

Question n° 22 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, relative aux visas à Kiev

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Je n'ai pas grand-chose à ajouter à la réponse, qui est aussi parvenue à Kiev : je crois que des améliorations sont prévues dans les très prochains temps dans ces domaines, et l'on peut donc s'en réjouir.

La seule inquiétude liée à ce qu'indique la réponse, c'est que j'espère que, si l'on arrive à une cogestion des demandes de visas entre la France et l'Allemagne à Kiev, il y aura une équité entre les moyens mis par la France et par l'Allemagne, de manière à ce que cela ne semble pas constituer une transmission de la France à l'Allemagne du service des visas, compte tenu de la faiblesse de nos effectifs par rapport à ceux du service des visas allemand.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je profite de votre remarque pour dire qu'il serait grand temps que l'Allemagne nous représente plus souvent qu'aujourd'hui dans un certain nombre de pays étrangers. Parce que je constate qu'aujourd'hui — je parle sous le contrôle de services qui ont les chiffres en tête —, nous représentons nos partenaires européens dans plus de 200 cas de figures, et nous sommes représentés par eux dans un nombre extrêmement faible de cas.

Si je prends le cas de l'Allemagne, nous la représentons à 16 reprises, tandis qu'elle nous représente 6 ou 7 fois. Il serait donc temps de rééquilibrer au profit de la France parce que c'est le contribuable français qui paie ces personnes. Il serait très bien que l'Allemagne nous représente. Ce n'est pas la peine de dire qu'il existe une Union européenne si nous ne pouvons pas nous faire représenter par un partenaire comme l'Allemagne dans un certain nombre d'endroits. Il y aura toujours des arguments

pour s'y opposer, mais il faut aussi quand même s'inscrire dans la logique de la mutualisation des moyens européens, parce que si nous ne pouvons pas nous faire représenter par l'Allemagne en Ukraine ou en Mongolie extérieure, où le serons-nous ?

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Ce n'est quand même pas tout à fait pareil : l'Ukraine est un pays de plus de 45 M d'habitants en Europe ; puisqu'il ne peut pas y avoir d'échanges économiques ni culturels entre la France et l'Ukraine sans service des visas, on ne peut pas non plus donner à un grand pays d'Europe, sous-traiter à l'Allemagne cette part importante de notre opération : ce serait quand même un peu délicat. En revanche, effectivement, arriver avec d'autres pays, et en particulier des pays d'Europe centrale qui ont des consulats dans plusieurs villes d'Ukraine, à avoir des choses en commun pour faire plus de proximité, je pense que ce serait une très bonne direction.

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

Question n° 23 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, relative à la mission économique en Albanie

Monsieur le Président indique que la réponse est en attente.

SERVICE DE SECURITE DIPLOMATIQUE

Question n° 24 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, relative aux gardes de sécurité dans les ambassades

Monsieur le Président indique que la réponse est également en attente.

Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription de Luxembourg

Je voudrais saisir l'occasion qui m'est donnée de souligner le problème des gardes de sécurité au Grand-Duché de Luxembourg : ils ont été supprimés, sauf un, et remplacés par les gardes privés d'une société privée, qui coûtent beaucoup plus cher ; alors qu'à Luxembourg, il y a une compagnie de CRS, un escadron de gendarmerie basé à Thionville, c'est-à-dire à 28 km, ce qui est une petite distance au point de vue transport. Aussi, les arguments qui ont été avancés, à savoir ceux de la résidence et d'autres, ne tiennent pas ; car ces gendarmes pourraient parfaitement venir prendre leur poste à l'ambassade de Luxembourg tout en résidant en caserne, soit à Thionville, soit à Longwy, soit à Mont-Saint-Martin, etc. Et là, il y a un gisement d'économies réelles ; mais également une qualité vraiment très supérieure parce que l'accueil assuré par Securitas n'a rien à voir avec celui fait par un gendarme ou un CRS.

Monsieur le Président

L'ordre du jour est épuisé.

Monsieur Pierre GIRAULT

Il y a trois mois, j'avais posé une question orale qui était trop tardive. Monsieur le Secrétaire général avait dit qu'elle serait inscrite à cet ordre du jour et je constate qu'elle ne l'a pas été : il s'agissait des dessertes et des questions de transport pour les résidents français résidant au Grand-Duché de Luxembourg par la SNCF.

Merci, Monsieur le Secrétaire général.

Monsieur Pierre ROBION

Je n'avais pas dit qu'elle serait inscrite à l'ordre du jour des questions orales de la session suivante, mais qu'il y serait répondu en questions écrites : apparemment, nous n'avons pas encore reçu la réponse à votre question, donc devenue question écrite.

Monsieur le Président

L'ordre du jour va subir une légère modification dans la matinée de demain :

- l'intervention de Monsieur Yves D'HÉROUVILLE, directeur général de TV 5, aura lieu à 10 h 00 ; et
- le point sur la réunion du collège des Vice-Présidents élargi aura lieu à 11 h.

Il y a une interversion des deux points. Vous avez peut-être la dernière édition de l'ordre du jour, mais si vous ne l'avez pas, j'indique que :

- la présentation de l'application consulaire RACINE se tiendra cet après-midi à 16 h 00 ; et
- à 14 h 30, nous aurons un point sur l'élection du Président de la République à l'étranger.

Demain, nous aurons :

- à 8 h 30, la réunion du collège des Vice-Présidents élargi ;
- à 10 h 00, l'intervention de Monsieur D'HÉROUVILLE, directeur de TV 5 ;
- à 11 h 00, le point sur la réunion du collège des Vice-Présidents élargi ; et
- à 11 h 15 le projet d'ordre du jour de la 7e session de l'Assemblée prévue pour le 3 septembre.

Cet après-midi, nous aurons :

- à 14 h 30 le point sur l'élection du Président de la République par Monsieur le Directeur et Monsieur MUCETTI ; et
- à 16 h la présentation de l'application consulaire RACINE.

Monsieur le Président indique que la séance reprendra à 14 h 30.

La séance est suspendue à 12 h 00.

La séance reprend à 14 h 30

*Sous la présidence de Madame Claudine LEPAGE,
deuxième Vice-Présidente de l'AFE.*

Madame la Présidente invite les conseillers à rejoindre leurs places.

Madame la Présidente

Nous avons donc deux points à l'ordre du jour de cet après-midi :

- d'abord, un point sur l'élection du Président de la République à l'étranger ;
- ensuite la présentation de l'application consulaire RACINE ;
- enfin, à 17 h se réuniront les bureaux des commissions permanentes, et je vous rappelle que les membres de ces commissions qui ne font pas partie des bureaux peuvent bien entendu participer à ces réunions.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS.

POINT SUR L'ELECTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A L'ETRANGER**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Je vais essayer d'être aussi bref que possible, et nous pourrons ensuite répondre à vos questions. En 2007 cette année, c'était la cinquième fois que les Français établis hors de France pouvaient exercer leur droit de vote à l'étranger pour l'élection du Président de la République. Même si elle est bien ancrée dans les habitudes, cette élection a présenté en 2007 des différences assez sensibles par rapport aux précédents scrutins.

Dans l'ensemble, ce scrutin s'est déroulé dans d'excellentes conditions, et il faut ici à rendre hommage à tous ceux, ici dans cette salle et au-delà, à l'administration centrale, dans les ambassades et les postes consulaires qui ont fait de leur mieux ; et je pense bien sûr aussi aux associations et à tous nos compatriotes qui se sont mobilisés.

Je voudrais simplement rappeler qu'à l'administration centrale, ce travail a commencé avec la fusion des listes électorales et que, depuis le printemps 2005, nous sommes dans un contexte électoral permanent concernant les Français à l'étranger. Maintenant que cette élection est passée, il ne faut pas oublier les problèmes techniques que nous avons rencontrés qu'il a fallu résoudre au jour le jour ; et je voudrais mettre l'accent sur quelques points qui illustrent le poids de cette élection.

D'abord, comme je le disais à l'instant, nous avons voulu fusionner les listes électorales à l'étranger, de telle sorte que le nombre des électeurs soit en nette augmentation. Ce nombre d'électeurs est en croissance continue depuis 1976, et il a en 2007 augmenté de façon spectaculaire par rapport à 2002 puisqu'il a plus que doublé : rapporté aux listes électorales des départements en France, il se situe désormais au 11e rang (je rappelle qu'il n'y a que 10 départements en France qui compte plus de 800 000 inscrits).

Nous avons voulu aussi rapprocher l'urne de l'électeur, en particulier en créant des bureaux de vote décentralisés. On a donc voté pour la première fois à Achkhabad, à Bakou, à Brunei, à Bissao, à Dacca, à Gaborone, à Kaboul, à Malabo, à Minsk, à Moncton, à Oulan-Bator, à Paramaribo, à Port Moresby, à Reykjavik, à Riga, à Skopje, à Suva, à Tachkent, à Tallinn, à Tirana ; j'en passe beaucoup puisque l'on pourrait rajouter Nassau, Aoste, Tampa en Floride, Princeton, etc. C'est donc je pense ce qui restera l'une des innovations les plus marquantes de l'élection de 2007 :

- . 547 bureaux de vote en tout ont fonctionné au premier tour, et
- . 580 au deuxième tour.

Nous avons également voulu que les électeurs, et c'est normal, participent eux-mêmes comme en France au fonctionnement du scrutin : un quart des bureaux de vote a été présidé par des électeurs.

Enfin, les Français de l'étranger, c'est naturel, souhaitent voter à l'étranger comme en France, et nous avons essayé de nous en donner les moyens pratiques, matériels.

Je vais vous donner quelques chiffres qui illustrent aussi l'effort fourni :

- 1 090 100 enveloppes de scrutin ;
- 15 126 400 bulletins de vote ;
- 3 646 fiches de candidats ;
- 11 617 600 professions de foi.

Au total, cela fait 140 tonnes — il faut quand même se représenter ce que c'est — de matériel acheminé par air, par route ou par La Poste : c'est une énorme logistique.

C'est également :

- 72 000 connexions au site France diplomatie rien que le 22 avril, record absolu battu, sans bug ;
- 180 000 messages électroniques pour accéder aux professions de foi des candidats : cela fait 180 000 courriers en moins, peut-être. ;
- 32 437 procurations dématérialisées enregistrées, c'est un autre record. C'est-à-dire que soit ces procurations n'auraient pas été faites, soit elles l'auraient été sur support papier.

Enfin, la qualité du service, puisque le scrutin s'est, plus que dans l'ensemble, déroulé dans de bonnes conditions : en fait, il n'y a pas d'observations particulières tellement cela s'est bien passé techniquement. La proximité des bureaux de vote a permis à beaucoup d'électeurs de se déplacer, ce qui a occasionné parfois des files d'attente : ça n'aurait pas eu lieu s'il n'y avait pas eu de bureaux de vote. Évidemment, on a remarqué les files d'attente, surtout au premier tour. Nous avons essayé d'ajuster la capacité d'accueil pour le deuxième tour : nous avons réagi entre les deux tours en créant 33 bureaux de vote supplémentaires.

Donc désormais, puisque c'était une première, on ne devrait plus revenir, je crois, sur cette innovation que constituent les bureaux de vote décentralisés, qui se développeront mais en tenant compte de l'expérience acquise ; car il y a eu aussi des cas où nous sommes aperçus peut-être que certains bureaux de vote décentralisés n'étaient pas indispensables.

Enfin, pour l'avenir, et je conclurai là-dessus en laissant peut-être Monsieur MUCETTI répondre à vos questions, nous voudrions encore plus d'électeurs inscrits et encore plus de votants. Nous pouvons faire tous les efforts d'information, tout mettre en oeuvre pour que l'électeur puisse voter dans de bonnes conditions, pas trop loin de chez lui ; mais le geste final, ce n'est quand même pas l'administration qui peut le faire. 40,30 % de participation électorale au premier tour, 42,13 % au deuxième tour, c'est très bien, c'est beaucoup, mais c'est un peu moins que ce que nous espérons.

Certes, on n'aura jamais autant voté à l'étranger ; par rapport au premier tour de scrutin de 1981, par exemple, puisqu'il est fréquent de comparer les deux scrutins en termes d'intérêt pour la nation et de participation, le nombre de votants a été multiplié par 3,5. Certes, par rapport au nombre de votants au deuxième tour de 2002, qui avait aussi mobilisé énormément d'électeurs, le nombre de votants a doublé, passant de 170 530 à 346 310. Ces chiffres sont bons, mais ils montrent aussi qu'il reste du chemin à parcourir pour faire mieux. C'est là-dessus que je voulais conclure ma présentation liminaire.

Madame la Présidente remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS et donne la parole aux membres de l'Assemblée.

QUESTIONS-REponses**Madame Monique MORALES**

Monsieur le Directeur, nous vous l'avons écrit, les Conseillers pour l'Espagne, nous avons admiré le travail qui a été fait par le personnel des consulats pour organiser le premier tour ; qui se sont vus débordés, étant donnée l'affluence des participants, en effet. Il faut associer également aux remerciements les associations qui ont participé, les particuliers qui ont été associés, et personne n'a ménagé sa peine pour que les files d'attente qui ont duré jusqu'à quelquefois 3 heures soient supportées le moins péniblement possible par les électeurs.

Nous vous disions également que si, comme vous, nous regrettons le pourcentage encore insuffisant de participants aux élections, il est certain que pour nous, Français de l'étranger, la seule façon — du moins pour l'instant — serait peut-être de pouvoir rétablir le vote par correspondance, qui en effet faciliterait la participation des Français de l'étranger. Je vous remercie.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Il y a deux niveaux de réponse. Je voudrais quand même répondre sur le fond. Il n'est pas facile depuis Paris de maîtriser, d'anticiper dans le détail la participation électorale, mais il y a une certitude : c'est que j'ai été surpris par le fait que certains aient été surpris par le nombre d'électeurs ; ce qui m'a toujours surpris, c'est de lire dans les rapports qu'ils ont été surpris par le nombre d'électeurs et par l'affluence. Parce que, s'il y avait vraiment une chose à laquelle on pouvait s'attendre, c'était bien qu'il y aurait beaucoup plus d'électeurs.

Nous avons énormément encouragé le réseau à ouvrir des bureaux de vote décentralisés ; si vraiment il y a eu du volontarisme, il est bien venu de l'administration centrale. Mais il est effectivement arrivé dans certains endroits que nos collègues ont pensé qu'il n'était pas la peine d'ouvrir des bureaux de vote décentralisés et que finalement, il n'y aurait peut-être pas beaucoup de monde ou en tout cas pas plus que d'habitude, et ils ont été "surpris" : d'où ma surprise effectivement. Et ce qui s'est passé au premier tour parfois n'est que le résultat effectivement de cette gestion ; et on a pu entre les deux tours corriger le tir et s'adapter. C'est un premier niveau de réponse. Nous avons, si vous voulez, des explications plus précises : tout est clair, y compris les encouragements que nous avons prodigués sur place pour que cette participation soit peut-être un peu mieux anticipée dans certains cas.

L'autre idée, c'est le paradoxe du vote électronique : comme c'est un vote par correspondance, il est d'autant plus possible qu'il ne serve pas à grand-chose. C'est-à-dire que, là où il pourrait servir à quelque chose, comme substitut au vote par correspondance, il n'est pas possible ; et là où il est possible, c'est là qu'il est le moins utile puisque le vote par correspondance existe déjà.

La loi ne permet pas le vote par correspondance pour l'élection du Président de la République ; c'est au législateur de regarder cet aspect : ce n'est pas à l'administration. Tout ce que nous pouvons faire, nous, c'est analyser la situation. Le vote par correspondance n'est pas autorisé pour l'élection du Président de la République ; il faut commencer par regarder cet aspect-là avant de s'interroger sur le vote électronique, qui n'est qu'une des modalités possibles du vote par correspondance. Voilà.

Il appartient au législateur, sous le contrôle du juge constitutionnel, de voir si le vote par correspondance est possible. Une fois que cet aspect serait réglé, on pourrait éventuellement effectivement, dans la mesure où les conditions technologiques le permettent...

Car ce n'est pas non plus une évidence. Je connais un petit peu le système électoral américain, qui est beaucoup moins contraignant que le nôtre puisqu'il n'y a pas de loi fédérale, par exemple, assurant le secret du vote ; on peut voter par fax dans certains États des États-Unis pour les élections présidentielles ; et pourtant, le vote par Internet se heurte à des difficultés, alors que ce n'est pas nécessairement le pays le plus en retard en matière d'Internet de ce point de vue. Ce n'est donc pas évident, ni sur le plan juridique, ni sur le plan technologique. On peut en parler aussi longtemps que l'on veut.

Je ne pense d'ailleurs pas que la participation soit réellement le sujet ; je pense que les Français de l'étranger ont pu voter, et quand on regarde de près la participation pays par pays, on s'aperçoit que ce n'est pas la distance qui a constitué le véritable obstacle cette fois-ci. Il y avait des bureaux de vote très nombreux, et je vois que c'est souvent dans les très grands pays comme la Russie ou la Chine que la participation a été la plus forte. Je ne pense donc pas que l'on puisse toujours invoquer la distance comme obstacle majeur ; je pense qu'il existe d'autres obstacles plus fondamentaux qui mériteraient d'être surmontés pour augmenter la participation. Il faudrait donc regarder exactement quels sont les obstacles qui ont fait que le taux de 40 % a été un niveau difficile à dépasser pour voir quels sont les remèdes et les réponses à apporter afin d'augmenter le taux de participation.

Monsieur MUCETTI, vous vouliez parler de l'Espagne plus en détail ?

Monsieur Serge MUCETTI

Non, je n'ai rien à ajouter sur le fond à ce que vient de dire le Directeur des Français de l'étranger et des étrangers en France. Simplement, je crois qu'il faut être réaliste : si le vote par correspondance était instauré, par définition, il le serait dans tous les pays du monde. Or, quand je considère les difficultés que nous avons rencontrées, malgré tous les efforts que nous avons fournis, malgré la multiplication des vecteurs d'acheminement des professions de foi des candidats, je vois mal comment nous pourrions, dans l'espace des 15 jours qui séparent le premier du deuxième tour, envoyer dans de bonnes conditions à tous les électeurs — même si ceux qui souhaitent voter par correspondance étaient moins nombreux que l'ensemble des inscrits — la documentation nécessaire, pour qu'ils puissent à leur tour nous la retourner dans les délais et dans de bonnes conditions.

J'avoue que ce n'est pas forcément dans les pays développés que les services postaux fonctionnent le mieux, et je crois qu'il faudrait y voir à deux fois ; et si le législateur voulait instaurer le vote par correspondance à l'étranger, il serait bien inspiré de faire précéder son vote par des études techniques extrêmement fines, car je crois qu'il ne faudrait pas se tromper et finalement trouver un remède qui serait pire que le mal.

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO

Monsieur le Directeur, je fais partie des surpris : en 2006, au Conseil supérieur — je compare des choses incomparables, je le sais, mais permettez-le moi —, 21 % de votants en Italie ; en 2007 à la présidentielle 51 %. C'est certainement le plus haut pourcentage que nous ayons jamais réussi à faire en Italie.

Quels sont les obstacles que nous avons rencontrés ? Certainement le problème de la fusion des listes nous a amenés, à nous Conseillers, des difficultés pour trouver très rapidement des procurations pour des gens qui devaient voter en France et qui tout à coup étaient inscrits à l'étranger — vous connaissez le problème, je ne vais pas vous le décrire longtemps. Cela nous a causé beaucoup de tracas et beaucoup de problèmes. Je pense que ce défaut qui est apparu, et qui était dû, si j'ai bien compris, à des programmes informatiques qui avaient été mal utilisés, un premier programme étant utilisé avant un second — c'est ce que l'on m'a expliqué, mais je ne sais pas très bien ce qu'il en est —, est maintenant supprimé, ce sera plus facile dans cinq ans.

Ceci dit, parlons du vote par Internet : cela n'apporte peut-être pas beaucoup ; cela peut permettre certainement un certain nombre de manipulations, puisque si vous avez entre les mains un ordinateur et beaucoup d'amis, vous pouvez les amener chez vous à voter, c'est vrai. Mais c'est tout de même une voie qu'il ne faut pas abandonner. Je sais que le Conseil d'État n'est pas très chaud pour ce vote par Internet. Vous savez que le dernier vote en 2006 pour l'Assemblée des Français de l'étranger n'a pas été mené très brillamment : il y a eu des problèmes là aussi. Mais je crois que, dans le futur, c'est une voie qu'il ne faut pas abandonner du tout.

Maintenant, l'obstacle majeur encore et toujours pour moi, reste la distance. En février 2006, j'ai eu le plaisir, l'honneur, la joie de rencontrer Monsieur SARKOZY, et je lui ai dit : Jamais vous ne ferez voter un électeur de Paris habitant Marseille à Paris ; vous ne le ferez pas aller à Paris pour voter. Il me demande : " Comment ? ". Je lui dis : oui, un habitant de Palerme ne va pas voter à Naples — on a ouvert un bureau entre-temps à Palerme, mais à l'époque, il n'était pas ouvert : par conséquent, un habitant de Palerme ne prend pas un bateau toute la nuit pour aller voter le lendemain matin à Naples et rentrer chez lui la nuit suivante. Je vois que les choses se sont bien passées parce que nous avons doublé le nombre des bureaux de vote.

Mais je voudrais tout de même attirer votre attention sur l'exemple des Italiens qui ont voté : dans mon île natale que tout le monde connaît, ils avaient 80 bureaux de vote. Le bureau de vote était chez l'épicier du coin, il était n'importe où. Des bureaux de vote étaient ouverts. On mettait quelqu'un de sérieux à un bureau de vote, on lui disait de suivre les choses et qu'il verrait un peu ce qui se passe. Car je crois que, dans une élection où il y a tout de même eu 28 millions d'électeurs, la fraude est beaucoup moins grave que dans une élection à l'Assemblée des Français de l'étranger par exemple. Les Italiens ont donc considéré qu'il fallait faire voter tout le monde.

En outre, je voudrais dire qu'envoyer des professions de foi entre le premier et le deuxième tour, il est vrai, Monsieur, que c'est difficile en 15 jours, même en Italie. Je crois que ce n'est pas absolument nécessaire entre le premier et le deuxième tour : les Français qui se sont intéressés à ce vote (en gros 40 à 50 %) suivaient tout de même d'une manière ou d'une autre, et même grâce aux télévisions locales (italiennes pour l'Italie) ; on savait ce qui allait se passer et ce que voulaient les gens. Je crois donc que ce n'est pas un souci majeur de ne pas pouvoir envoyer entre les deux tours les professions de foi.

Enfin, je crois que si cette élection s'est bien passée en fin de compte, nous avons eu des surcharges, des queues interminables. Je vois que vous avez ouvert 33 bureaux de vote entre les deux tours ; je regrette de l'avoir su seulement aujourd'hui, car sincèrement, j'aurais demandé à Rome... Vous savez que l'on nous avait ouvert le palais Farnèse, et ce qu'il y a de bien avec ce palais, c'est que l'on peut y faire entrer beaucoup de monde : nous n'avions que 3 bureaux de vote au palais Farnèse, mais une heure et demie de queue pour voter ; si nous avions ouvert 4 bureaux de vote, étant donné que les listes étaient les mêmes... Mais qui a le droit, le pouvoir de le faire ? L'Ambassadeur peut-il dire : J'ouvre un bureau de vote ce matin ? Non ; il faut que cela vienne de chez vous.

Voilà les seuls problèmes que nous avons rencontrés. En tout cas, Monsieur le Directeur, permettez-moi de dire bravo à l'administration ; je ne le dis pas toujours, alors permettez-moi de le dire.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Monsieur MUCETTI va vous donner de nombreuses explications précises bien mieux que moi. Je peux vous dire que les bureaux de vote se décident à Paris sur proposition des Ambassadeurs ou des Consuls généraux : il est plus facile pour eux de savoir s'il existe une file d'attente que dans un bureau boulevard Saint-Germain. Je n'ai donc jamais refusé l'ouverture d'un bureau de vote ; j'en ai même plutôt imposé plus souvent qu'à son tour quand il me revenait par la bande... Je n'en ai jamais refusé. Je n'en ai jamais refusé. Il y a des Ambassadeurs qui n'ont pas proposé d'ouvertures et qui étaient plutôt réticents ; je respecte le point de vue de tout le monde, mais il ne faut pas accuser l'administration centrale d'être responsable de délais d'attente qui tiennent à une insuffisance de bureaux de vote, alors qu'elle était précisément la plus offensive, la plus volontariste pour cela. Il serait intéressant de savoir combien il y a eu de participation à Palerme où justement nous avons ouvert un bureau de vote : j'espère qu'elle a été bonne. Mais je laisserai Monsieur MUCETTI vous répondre sur le plan technique en ce qui concerne les listes.

Monsieur Serge MUCETTI

Vous avez fait allusion à des difficultés informatiques que je n'ai d'ailleurs pas cachées : lors de la précédente réunion de l'Assemblée, je vous avais dit de toute façon que c'était des difficultés informatiques qui avaient d'ailleurs été résolues complètement, qu'elles n'avaient eu aucune influence, aucune incidence sur le processus électoral parce qu'elles n'avaient touché que la confection des listes électorales consulaires ; et de toute façon, ce problème informatique a été complètement résolu. Il n'y a donc aucune corrélation possible entre ces difficultés informatiques et celle notamment de trouver des mandataires comme vous l'avez dit tout à l'heure pour le vote par correspondance.

S'agissant des bureaux de vote, vous avez dit, en faisant appel à vos souvenirs, que l'on pouvait créer ici ou là — vous n'avez d'ailleurs pas dit où à mon sens — des bureaux de vote dans n'importe quel local. Où était-ce, Monsieur PÉTRI-GUASCO ?

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO

(Hors micro) J'ai dit les Italiens.

Monsieur Serge MUCETTI

Les Italiens sont peut-être plus habiles que nous, mais nous, nous avons un ouvrage de référence qui s'appelle la Convention de Vienne. Et peut-être les Italiens n'interrogent-ils pas les autorités locales du pays dans lequel ils veulent organiser des scrutins : libre à eux. Mais nous, nous voulons faire les choses dans les règles, et nous voulons interroger les autorités locales.

Pourquoi cela ? Non pas simplement pour satisfaire un scrupule bien cartésien qui consisterait à respecter les textes ; mais tout simplement parce que le local qui abrite le bureau de vote, le jour du scrutin, a un statut défini par la Convention de Vienne : il constitue en quelque sorte un appendice du poste consulaire, et les autorités locales informées doivent le traiter comme un local consulaire.

Si les Italiens veulent organiser des scrutins dans des pizzerias, des épiceries ou des cabines téléphoniques, c'est leur droit ; mais nous, nous faisons les choses conformément aux conventions internationales, et nous organiserons les votes dans des palais des congrès, des mairies ou des alliances françaises.

En ce qui concerne l'envoi des professions de foi entre les deux tours, là encore, on ne peut pas vouloir être dans le droit commun et, à la première occasion, trouver un régime dérogatoire ou exceptionnel. En France, tous les électeurs reçoivent une profession de foi sur support papier. Je suis le premier à dire que c'est archaïque, mais c'est la loi : donc, il faut la respecter.

On vous a dit tout à l'heure que nous avons adressé 180 000 messages électroniques, c'est-à-dire que nous avons envoyé un message électronique à tous les Français dont nous disposions d'une adresse électronique pour leur indiquer qu'ils pouvaient se mettre en relation avec le site officiel sur lequel figuraient toutes les professions de foi des candidats.

Notre première idée était d'envoyer un message avec toutes les professions de foi accrochées à ce message ; nous n'avons pas voulu le faire pour deux raisons :

- d'une part, parce que c'est extrêmement lourd pour la messagerie de la personne qui reçoit ce courrier ; et
- d'autre part, parce que nous avons voulu respecter complètement la liberté du destinataire du message :
 - . premièrement, il est libre d'aller ou de ne pas aller sur le site officiel, et
 - . deuxièmement, il choisit la profession de foi dont il veut prendre connaissance.

Pour l'instant, ce système reste un petit peu marginal puisqu'il n'a concerné que 20 % des électeurs, ceux pour lesquels nous avons une adresse électronique ; j'espère qu'il se développera et que nous aurons la possibilité de remplacer l'envoi des professions de foi sur support papier par cette connexion électronique qui nous permettrait d'aller très vite.

Concernant les files d'attente et le nombre de bureaux de vote, je crois que l'on a déjà répondu à la question, quant à la volonté de l'administration de développer les bureaux de vote à l'étranger.

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO

Monsieur le Directeur, vous savez que Monsieur PRODI a été élu en Italie grâce aux 30 000 voix qui sont venues d'Argentine. Merci.

Monsieur le Sénateur Richard YUNG

Je regrette que ce ne soit pas la même chose en France. Mais enfin. Pour réagir à ce que vous disiez, je suis allé une fois à Buenos Aires un dimanche où il se déroulait une élection générale italienne — et comme vous le savez, ce doit être la deuxième ville italienne du monde —, et ce qui m'a frappé, c'est que leur réseau de bureaux de vote était en fait constitué par les écoles argentines, les écoles du pays : ils avaient donc trouvé un accord, sans doute dans le cadre de la Convention de Vienne, avec la municipalité ou l'État, ce qui fait que chaque école ou presque — je ne peux pas vous le garantir — était transformée en bureau de vote italien. La vraie question que cela pose, c'est : Qui compose le bureau de vote ? C'est cela le vrai problème. C'était juste pour réagir au problème de l'Italie.

Je voulais d'abord effectivement comme mon collègue vous féliciter d'avoir organisé le vote de 800 000 personnes potentielles en tout cas (300 000 personnes réelles), dans 600 bureaux de vote, dans les conditions qui ont été celles que nous connaissons, c'est-à-dire sans difficulté ou en tout cas sans difficulté majeure. Ce n'est pas une opération simple, et j'imagine le travail et les difficultés auxquelles vous avez dû vous confronter.

Vous avez raison de dire, c'est vrai, que le taux de 40 % a quand même été une petite déception. Je crois que nous pouvons le dire entre nous : nous espérions tous un petit peu au-dessus de 50 % pour dire les choses, c'est-à-dire au fond retrouver ce qui avait été le taux de participation de 81 ; mais à l'époque, il n'y avait que 100 000 votants : cet élément joue donc aussi.

Il faut donc que l'on s'interroge ; une analyse fine reste à effectuer : nous ne pouvons pas sortir des raisons de notre chapeau. Je crois quand même que le problème de distance est réel et joue ; ce n'est pas le seul problème, loin de là, vous avez raison ; mais je crois qu'il joue. Je crois cependant qu'il existe d'autres facteurs qui sont plus difficiles à caractériser mais sur lesquels nous devons nous interroger, qui sont au fond l'intérêt de tel ou tel groupe ou de telle ou telle composante de la communauté française dans l'élection présidentielle ; c'est-à-dire que, dans certains cas, tel groupe se sent moins concerné et spontanément y va moins.

Et je crois quand même que mettre à la disposition le vote par correspondance avec ou pas le vote électronique peut aider ; cela ne résoudra pas tout, cela ne fera pas monter le taux de participation à 80 %, mais je crois que cela aidera. Il est vrai qu'il y a de nombreuses difficultés juridiques, constitutionnelles (traitements égaux devant la loi, etc.), que le Conseil constitutionnel se montre assez vigilant quant à ces questions, mais je crois que nous devons quand même poursuivre dans cette voie ; et vous avez raison de dire que c'est le législateur qui doit le faire : c'est donc à nous de prendre les affaires en main.

Madame Martine SCHOEPNER, membre élu de la circonscription de Munich

Je ne veux pas trop m'étendre sur les causes, l'éloignement, le nombre de bureaux de vote, etc. Il est vrai que, quand j'ai consulté la liste de la répartition des bureaux de vote, à nombre d'électeurs égal, certaines régions semblaient quand même très défavorisées par rapport à d'autres : quand on voyait dans certaines villes 5 ou 6 bureaux et ailleurs pour une région entière 3 bureaux... On peut remettre tout cela en question, mais ce n'est pas mon propos ici.

Je voudrais quand même en profiter pour dire qu'au niveau de la région, cela ne s'est pas trop mal passé : étant considéré que nous n'avions plus qu'un consulat à gestion simplifiée, donc avec un Consul qui avait à sa disposition très peu de personnel, cela s'est relativement bien passé.

En revanche, nous avons reçu un très grand nombre de plaintes à la suite de la fusion des listes : des personnes qui devaient aller voter à Fribourg au lieu de Stuttgart, et en fait, ce n'était pas le cas, ou en France, etc. J'ai reçu énormément de mails que je peux vous communiquer si vous voulez.

Et dans la lettre que vous nous avez envoyée - puisque vous nous en avez envoyé une à tous - nous indiquant où nous devons aller voter, il manquait peut-être une chose : quoi faire quand cette lettre ne correspondait pas à la réalité. Je sais que demain par exemple, je suis censée aller voter à Saint-Saturnin dans le 48 : en réalité, c'est dans le 63, dans le Puy-de-Dôme. J'espère que je pourrai voter demain quand même.

Mais il n'y a pas d'indication sur quoi faire. Certains ont téléphoné au consulat, et certains consulats ont très bien répondu ; à Stuttgart, le problème a été une catastrophe parce que le Consul ne pouvait pas répondre à la demande, n'avait pas de fonctionnaire spécialisé pour le faire, d'où bien sûr une insatisfaction.

Mais le problème que je voudrais surtout évoquer est celui des procurations parce que, à cette occasion, nous nous sommes rendus compte d'un problème qu'il faudrait résoudre — et j'en appellerai à nos Sénateurs parce que c'est dans le *Code électoral*. Il va donc falloir faire changer quelque chose sur ce plan : beaucoup de Français ont voulu, lors d'un séjour en France — et en général, on y va en famille, en couple — faire établir une procuration, soit à leurs enfants, soit à leurs parents qui se trouvaient en France. Or, ce n'est pas possible. On peut pour un seul mandant ; certes, un mandataire peut disposer de deux procurations, mais d'une seule établie en France. Ce qui veut dire que, dans le cas d'un couple qui veut donner procuration à sa fille qui votera à Grenoble, s'il se trouve en vacances là-bas, un seul des parents pourra faire la procuration à Grenoble même ; l'autre sera contraint d'aller dans son consulat.

Monsieur Serge MUCETTI

C'est la loi.

Madame Martine SCHOEPPNER

C'est la loi, et il y aura peut-être quelque chose à changer à ce sujet ; c'est du travail législatif : au moins pour les Français de l'étranger permettre de changer cet article L.73.

Et encore une petite chose qui va sans doute disparaître puisque nous allons tout avoir sur Internet : les procurations établies dans les centres de vote à l'étranger pour l'étranger, celles que nous avons en particulier à Munich et à Stuttgart étaient absolument illisibles ; l'encre bleue était tellement foncée que la plupart des gens ont recommencé quatre à cinq fois leur procuration pour pouvoir la remplir. Je vous en apporterai un exemplaire : j'en ai gardé un à la maison.

Monsieur Serge MUCETTI

Simplement pour vous donner un autre chiffre : tout à l'heure, on vous a dit que 32 437 procurations avaient été établies sous forme dématérialisée ; il faut naturellement y ajouter 50 562 procurations faites cette fois-ci sur document papier.

Monsieur Pierre-Yves LE BORGN', membre élu de la circonscription de Bruxelles

Je voudrais à mon tour, après bien d'autres, remercier Monsieur MUCETTI et son équipe pour le travail accompli au cours des derniers mois, également pour la disponibilité dont vous avez su faire preuve à l'égard de tous les acteurs de cette élection, mandataires (je l'étais pour Madame ROYAL) durant ces mois de campagne, et puis aussi pour la gentillesse qui était celle de tout le personnel de la DFAE et du bureau des élections (*très brefs applaudissements*).

Je crois aussi qu'il faut associer à ces remerciements les postes, diplomatiques et consulaires qui, durant toutes les semaines précédant le scrutin, se sont mobilisés, ont travaillé longtemps, de longues heures avant, le samedi souvent ou le vendredi quand il s'agissait des Amériques, et tard dans la nuit quand il fallait dépouiller et renvoyer les résultats à Paris. Je crois que le travail des postes, de leur personnel, doit être salué.

Le travail de tous les compatriotes aussi qui se sont associés à l'organisation de cette élection : les délégués, les assesseurs, les scrutateurs ; c'était un lourd engagement ; et faire vivre la démocratie à l'étranger demande aussi de susciter l'envie de tous nos compatriotes : je crois que nous y sommes arrivés. Enfin il ne faut pas oublier les partis politiques qui font vivre la vie politique à l'étranger : eux aussi ont beaucoup contribué à cette élection.

En regardant le taux de participation, on peut certes regretter qu'il se soit établi à quelque 42 % ; mais je pense que notre critère de lecture doit d'abord être la valeur absolue. Et, comme le disait avec raison Monsieur le Directeur, 350 000 suffrages exprimés, c'est toujours 2 fois plus qu'à l'élection de 2002 ; et c'est là que l'on doit d'abord mesurer le degré d'intérêt des Français de l'étranger. 42 %, ce n'est donc certes pas immense, mais 350 000 suffrages exprimés, cela doit être notre fierté. Même si au-delà, nous devons aussi nous interroger sur le pourquoi de l'écart entre les 821 600 inscrits et les 350 000 suffrages.

Nous devons peut-être aussi retenir, au-delà de l'organisation, le moment des débats qui nous a, les uns et les autres associés, parfois aussi opposés, dans le cadre de cette campagne. Jamais autant à l'élection de 2007 on aura parlé des Français de l'étranger, de leur suffrage, de leur participation que dans les élections précédentes : à la radio, dans les journaux, sur les sites Internet, à la télévision, en France bien sûr mais aussi dans les pays de résidence, et je pense que cela a concouru énormément à la mobilisation.

Je salue notamment mes collègues de Belgique, Anne MONSEU-DUCARME, Georges-Francis SEINGRY, Francine BOUGEON-MAASSEN : nous avons participé à des tas de débats ; nous nous sommes parfois opposés, mais nous sommes je pense collectivement parvenus à intéresser. Et là réside sans doute un enseignement essentiel de cette campagne : on a entendu

pour la première fois parler du vote des Français de l'étranger en ce qu'il pouvait mobiliser des gens très loin, et peut-être même avoir un impact sur le résultat final du scrutin.

Enfin, quant à l'avenir, je rejoins ce qui a été dit et le soutiens très fortement : le vote à distance ne peut pas ne pas être envisagé par le législateur. La distance restera toujours un handicap ; les Français vivent parfois dans la ville à côté des bureaux de vote, et je suis persuadé que dans un rayon de 3 à 4 km autour du bureau de vote, ils votent tout autant que dans un rayon de 3 à 4 km autour d'un bureau de vote en France. Et lorsqu'ils sont à 100, 200, 1 000 km parfois du bureau de vote, bien sûr, personne ne monte dans un avion pour aller voter. Et le vote à distance, s'il est sécurisé, à travers notamment un certain nombre de codes — on en a parlé ce matin dans le débat de la commission sur la participation électorale —, le vote par correspondance classique aussi, que l'on peut davantage encadrer en interdisant éventuellement la collecte, des choses aussi fortes de cela, doivent permettre à la France de rejoindre 17 des 27 États membres de l'Union européenne qui ont mis en place des mécanismes de vote à distance pour leurs ressortissants à l'étranger. Voilà, je crois, le travail auquel nous pouvons, en tant qu'Assemblée des Français de l'étranger, nous consacrer dans les semaines et dans les mois qui viennent. Merci.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Il est sûr que la distance n'est pas un obstacle aussi lourd qu'on le dit ; mais il faut quand même bien voir les évolutions : quand on avait seulement en 1981 132 000 inscrits, on atteignait 72 % de participation. Car qui était inscrit ? Des gens qui étaient plutôt groupés dans les capitales. Quand on arrive aujourd'hui à 821 000 inscrits, on a affaire à des populations très dispersées. Et on voit bien la différence entre les toutes petites communautés qui vivent dans les capitales, où l'on enregistre un très fort taux de participation, et les très grandes communautés où la population est dispersée à travers tout un pays et où l'on constate les taux de participation les plus faibles. Je crois qu'il y a plusieurs réponses à cela ; je ne reviendrai donc pas sur tout ce qui a été dit et que j'avais prévu de mentionner.

Je crois qu'il faut voir que la bouteille est plus qu'à moitié pleine pour l'organisation de ces élections. Vraiment, un très beau travail a été fait, il a été efficace ; on arrive à un nombre de votants significatif, et c'est cela qu'il faut voir, je suis de l'avis de Pierre-Yves LE BORGNIER : ce n'est pas trop le pourcentage qu'il faut regarder, ce sont les chiffres absolus. Multiplier par plus de 3 le nombre de votants entre 1981 et 2007, c'est un très beau résultat.

Ensuite, il faut bien voir qu'établir des procurations pour la France quand on est à l'étranger, c'est plutôt plus facile que de le faire pour quelqu'un qui habite la capitale parce qu'il n'y connaît personne. On a vu le problème qui s'est passé en Grèce : le Consul était parti avec des listes de personnes qui étaient prêtes à prendre des procurations et qui donnaient leur numéro de téléphone, les électeurs des îles restant libres d'y recourir ou non. C'était un peu difficile, mais c'était le seul moyen pour que des procurations soient réellement données. Autant on connaît quelqu'un dans sa ville d'origine quand on est inscrit en France, autant on ne connaît personne dans la capitale si l'on habite loin de la capitale. Il faudra donc qu'un jour ou l'autre, il existe des modalités qui permettent à nos compatriotes dispersés, tant qu'ils n'auront pas le vote par correspondance, de pouvoir donner des procurations à des personnes auxquelles ils peuvent se fier.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Dans la droite ligne de cela, avec plus de 2 fois plus d'électeurs, arriver à malgré tout augmenter la participation, c'est un beau succès collectif. Dans la foulée de ce que disait Madame la Sénatrice, je dirais qu'effectivement, il est difficile, au-delà du problème de la langue que l'on n'a pas évoqué et qui est réel dans un certain nombre de pays, lorsque l'on ne comprend pas le français, de participer aux débats ; cela doit donc convaincre encore plus à quel point il est nécessaire de se battre pour les crédits FLAM et pour l'enseignement Français à l'étranger, parce que c'est toute une part de nos compatriotes à l'étranger qui ne peut pas participer au débat, ou bien avec laquelle nous devons participer au débat dans une langue qui n'est pas le français, et cela se ressent ensuite dans les résultats.

Il est essentiel effectivement, là où les gens sont relativement dispersés autour du bureau de vote, de pouvoir faciliter les procurations ; même avec un assouplissement pour les Français de l'étranger, il me semble que ça n'était pas suffisant : dans bien des cas, j'ai une longue liste en tête de gens qui n'ont pas pu voter, ne pouvant avoir de mandataire au centre de vote de Cracovie où il y a très peu de gens sur place et les gens étant tous très éloignés. Il est donc essentiel de trouver des solutions à cela.

Je dirais aussi qu'il faut arriver à mobiliser un peu plus. Un peu en amont lors de la préparation des listes électorales ou au moment des délégués des candidats, il y a eu de petites restrictions qui ont peut-être bloqué un peu la possibilité pour un maximum de personnes de s'impliquer. Je pense à la capacité pour des gens qui ne figurent pas sur une liste électorale l'année n - 1 d'être nommés à la commission administrative du centre de vote. Ce qui, en fait, a obligé un certain nombre de personnes qui auraient pu s'impliquer dans la préparation de ces élections à ne pas pouvoir le faire parce qu'elles n'ont pas pu être nommées à la commission administrative.

De la même manière, dans un certain nombre de cas, il est apparu des problèmes de délégués des candidats puisqu'ils n'étaient pas inscrits sur la liste électorale du pays pour lequel ils avaient été nommés. Et là encore, dans ces deux cas, je crois qu'une petite amélioration permettrait d'impliquer encore un peu plus de monde et d'assurer une représentativité supérieure. Merci.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

Chers amis, après une longue série d'interventions de mes collègues de l'ADFE que je salue, je vous interroge, mes amis : qu'est-ce que cela aurait été si Ségolène ROYAL avait emporté l'élection ? Alors là, je crois que nous n'aurions pu nous exprimer. C'est merveilleux, bravo : vous intervenez ; vous avez perdu les élections mais vous monopolisez le temps de parole (*diverses réactions dans la salle*). Bravo, très bien. Enfin, nous allons essayer de nous faire écouter après de longues interventions.

Je voudrais d'abord vous dire, Monsieur le Directeur de la direction des Français de l'étranger, que j'ai beaucoup apprécié la volonté qui a été la vôtre de mener cette élection et non seulement d'avoir réussi la fusion des listes mais aussi d'avoir doublé le nombre des inscrits dans cette élection : ce n'était pas une partie facile.

Vous avez pour cela appelé à l'aide les deux grandes associations représentatives, qui ont été présentes : le Président PELISSON, le Président NICOULLAUD ont été là, et je les félicite d'avoir fait leur devoir de citoyen, de l'expression civique qui a été la leur dans cette élection. Monsieur le Directeur, vous savez que nous ne sommes pas d'accord tout le temps ; nous ne le sommes pas sur Port-Gentil. Mais je vous félicite de votre action, car vous avez été vraiment un élément moteur de cette élection.

Ce que je voudrais dire, c'est qu'il est vrai qu'en fusionnant les listes, nous pouvions tous être lucides et conscients que le taux d'abstention serait certainement important. On fusionnait deux listes, la liste pour l'élection du Président de la République et les référendums, la liste pour l'élection des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger qui était tout à fait autre chose : il était évident que, comme cela a été dit par mes amis et par mes collègues de l'ADFE, nous aurions espéré 50 % au moins de la participation. Ça n'a pas été le cas : c'est un peu en dessous de ce que nous espérions. Mais c'est quand même un résultat.

Je suis un peu surpris d'avoir entendu, au moment des résultats, que les Français de l'étranger étaient le 7e, le 8e, le 9e ou le 10e département français : je ne sais plus très bien en nombre d'inscrits ce que nous sommes ; en nombre de votants, ça doit être très différent. Mais nous avons certainement un rôle à jouer maintenant, et nous pouvons faire entendre notre voix, ce qui est important.

Venons-en à un entretien qui a eu lieu tout à l'heure sur le vote. Je suis de ceux qui pensent que, pour les Français de l'étranger, le vote par correspondance serait souhaitable. Je dis que je pense que le vote par correspondance serait souhaitable. Et Monsieur MUCETTI, je sais votre rigueur, je sais le travail que vous faites et je vous en félicite d'ailleurs, et je tiens à vous dire que le vote par correspondance me paraît adapté aux Français de l'étranger. Nous l'avons eu dans le *Code électoral* français, il y a de nombreuses années ; nos amis de Corse nous en ont privé, cher ami PÉTRI-GUASCO, parce que, quand le résultat ne leur plaisait pas, ils allaient jeter les urnes à la mer dans le port d'Ajaccio ou ailleurs. Mais je dis que, pour les Français de l'étranger, le vote par correspondance est une faculté qui leur serait offerte et qui permettrait d'augmenter très sensiblement leur participation, compte tenu de l'éloignement, qui a été largement décrit par d'autres, des bureaux de vote.

Je pense donc, et je me tourne vers mes collègues du Sénat, que c'est une chose que nous pourrions, de façon commune, inscrire, si vous en étiez d'accord, dans un programme, dans une participation parlementaire, en demandant, compte tenu de la spécificité du vote des Français de l'étranger, qu'ils puissent un jour, à un moment donné, et suivant une évolution qui serait bien entendu très encadrée, voter par correspondance. Je pense que nous apporterions quelque chose.

Monsieur MUCETTI, vous nous avez décrit les problèmes techniques certainement réels, importants. Monsieur le Directeur de la direction des Français de l'étranger et vous-même avez montré, par la fusion des listes, ce qui paraissait impossible, que quand on le voulait, on pouvait réussir. Vous pourriez réussir, je vous le dis très franchement, avec la volonté qui est la vôtre dans cette affaire, j'en suis tout à fait convaincu.

Et alors, nous arriverions à une participation des Français de l'étranger plus significative encore. Et cela renforcerait donc, je le dis à tous, notre rôle ici au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger, le rôle que nous pourrions jouer vis-à-vis du gouvernement de la France et au plus haut niveau, en disant : voilà ce que représentent les Français de l'étranger.

Voilà ce que je souhaitais dire à l'instant présent. Merci.

Madame la Présidente

Merci, Monsieur le Sénateur, de votre intervention. Afin de lever un doute dans votre esprit et peut-être dans celui d'un certain nombre de vos collègues, je tiens à préciser que je donne la parole dans l'ordre où elle a été demandée.

Madame Maryse LAURENTI, membre élu la circonscription d'Abou-Dhabi

Ma question sera surtout d'ordre pratique. Dans tous les pays de la péninsule arabique, les élections se sont déroulées parfaitement bien : merci donc à tous ceux qui ont contribué à ce résultat. Mais les électeurs ont été quand même un petit peu surpris de ne recevoir les professions de foi de tous les candidats que trois jours après le premier tour des élections. Si je pouvais avoir une réponse : c'est pour la leur transmettre, parce qu'ils ont été vraiment un petit peu surpris. Merci.

Monsieur Serge MUCETTI

Je veux bien répondre. D'ailleurs, il n'y a sans doute pas que dans votre région que les électeurs ont reçu les professions de foi après le premier tour. Néanmoins, nous devons travailler dans des délais extrêmement contraints. Cela, il faut bien le savoir. Parce que l'on s'imagine que les professions de foi peuvent être mises sous pli et envoyées à n'importe quel moment ; il ne faut pas oublier qu'il y a tout un cheminement, dont on ne parle pas toujours.

Mais en fait, ce n'est que 10 jours avant l'élection que les candidats doivent remettre leurs professions de foi. Et il existe un délai de grâce en quelque sorte qui, s'il est mis à profit par un candidat, retarde l'ensemble du dispositif. Il faut savoir que sur les 12 candidats, un seul a utilisé toutes les possibilités qui lui étaient offertes pour remettre la matrice de sa profession de foi le dernier jour à la dernière heure, ce qui a retardé l'ensemble du dispositif. Parce que le Conseil constitutionnel, le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Outre-mer, le ministère des Affaires étrangères avaient instamment demandé à tous les candidats de remettre le plus rapidement possible leur profession de foi — c'était leur intérêt — pour qu'elle soit validée par la Commission nationale et ensuite mise sous presse. Donc déjà, ce retard des professions de foi nous a gênés.

Ensuite, il faut que les imprimeurs livrent les professions de foi, tous ensemble et dans un délai prescrit. Or, là encore, il y a un candidat — pas le même — qui a utilisé toutes les possibilités pour nous livrer le dernier jour à la dernière heure les professions de foi. Tant et si bien que l'on peut pas commencer à mettre sous pli avant de disposer de toutes les professions de foi.

Plusieurs centaines de personnes ont travaillé jour et nuit pendant trois jours pour mettre ces professions de foi sous pli et ensuite qu'elles partent à l'étranger. Un certain nombre partent par La Poste : c'est le cas de toute l'Europe. Ailleurs, elles sont envoyées par la valise diplomatique ; et lorsqu'elles arrivent aux postes, elles sont ensuite confiées à un routier, lequel routier les remet à la poste locale. Vous voyez donc que cela fait beaucoup d'étapes.

Mais il y a énormément d'anecdotes sur l'envoi de ces professions de foi : songez qu'au Canada, qui n'est tout de même pas un des pays les plus défavorisés du monde, nos collègues ont mis beaucoup de temps à dédouaner les professions de foi qui étaient arrivées par la voie aérienne. Nous avons rencontré des problèmes à Cuba ; nous avons connu une grève des services postaux à Abidjan ; nous avons eu des difficultés également dans d'autres pays. Bref, les choses ne se font pas si facilement et toutes seules. Songez également qu'entre les deux tours, il y avait le 1er mai, et que ce 1er mai tombait le mardi qui a précédé le deuxième tour.

Toutes ces difficultés mises bout à bout font qu'ici ou là, naturellement, les électeurs n'ont pas nécessairement trouvé la veille du scrutin au plus tard dans leur boîte aux lettres les professions de foi des candidats.

Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Bien évidemment, moi aussi mes éloges s'adressent à toute la direction des Français de l'étranger. Mais sur ce point très précisément, ce n'est pas la première fois, bien évidemment, que nous rencontrons des problèmes ; je crois même que, cette fois-ci, les choses se sont passées un petit peu mieux. Mais je me souviens, et je voudrais vous interroger à ce sujet, que déjà lors des précédentes présidentielles, l'Assemblée des Français de l'étranger avait déploré que les professions de foi arrivaient très souvent bien après le premier tour.

J'avais d'ailleurs écrit dans un article que j'avais publié à ce moment-là et cité le Conseil constitutionnel qui avait dit très clairement qu'en ce qui concernait l'élection aux DOM-TOM et pour les Français de l'étranger, il fallait absolument tenir compte de ces délais et prévoir des délais plus importants.

Ma question est donc la suivante : y a-t-il eu un changement ou pas ? Parce que j'avoue que je ne le sais pas : je n'ai pas vérifié. Et si le changement n'a pas eu lieu, je crois que nous devrions nous en servir pour pouvoir justement aller de l'avant. Et personnellement, je suis tout à fait prête, avec le soutien de mes collègues, à demander une réforme allant en ce sens.

Et aussi, petite parenthèse, je me souviens qu'en 2002, un des candidats n'avait pas remis les formulaires à temps et que nous avions tout envoyé sans les formulaires de ce candidat-là. C'est à titre anecdotique, mais je crois qu'il fallait peut-être le rappeler. Mais en tout cas, comme pour le vote par correspondance que j'avais d'ailleurs réclamé dans ce même article, je crois qu'il nous fallait aller de l'avant. Mais si vous aviez une réponse sur ce point précis, je vous en serais reconnaissante.

Monsieur Serge MUCETTI

Je vais vous la donner tout de suite. Quand vous dites que les choses se sont passées un tout petit peu mieux que la dernière fois, je ne suis pas tout à fait d'accord. Parce que justement, une des missions que j'avais reçues consistait à faire extrêmement attention à l'envoi des professions de foi, et je crois que nous n'avons pas failli à cette mission. Mais encore une fois, c'est une question de délai : songez qu'entre les deux tours, la Commission nationale n'a pu valider les professions de foi que le jeudi. Ensuite, il ne nous restait qu'un tout petit peu plus d'une semaine, avec le 1er mai tombant entre les deux tours, pour pouvoir les acheminer.

Quelle que soit la bonne volonté des uns et des autres, quels que soient les avertissements du Conseil constitutionnel, il y a des contraintes de calendrier dont il faut tenir compte. Et l'on n'arrivera pas, sauf à trouver d'autres moyens comme ceux que nous avons développés, c'est-à-dire l'envoi d'un message qui permette d'accéder aux professions de foi, à trouver de moyens plus commodes d'envoyer ces documents ; et j'ai dit tout à l'heure que c'était archaïque.

Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

(Hors micro) Bien sûr. Mais la question était : les délais peuvent-ils changer ?

Monsieur Serge MUCETTI

Mais le délai entre les deux tours est constitutionnel.

De la salle

(Commentaires hors micro)

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Il n'a échappé à personne que le délai entre les deux tours de scrutin reste fixé à 15 jours. On n'en sort pas.

Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

(Hors micro.)

Monsieur Serge MUCETTI

Si, et les choses ont changé avant le premier tour ; cela a été fait. Mais encore une fois, nous restons tributaires du circuit des postes internationales et des problèmes d'aéroport ; et à cela, le Conseil constitutionnel ne peut rien, et nous non plus.

Madame la Présidente indique qu'elle a encore 7 demandes de prise de parole, et invite afin de tenir l'horaire chacun des intervenants à se limiter un peu dans son propos.

Monsieur Guy SAVERY, membre élu de la circonscription de Rabat

Je voulais simplement faire un constat et m'associer à toutes les félicitations qui ont été adressées à l'administration, et en particulier aux Consuls. Sans oublier surtout que l'effort considérable qui a été fourni par les Consuls l'a été en amont : les Consulats — je parle du moins pour le Maroc — ont fait un effort énorme pour informer et inciter nos compatriotes à venir s'inscrire avant le 31 décembre ; je crois que c'est à noter : c'était extrêmement positif. Il fallait quand même le dire : c'était en amont.

Ensuite, je remercie la Direction d'avoir pu ouvrir un poste à Oujda, qui, tout le monde ne le sait pas, n'a pas de consulat ; et cette ouverture du poste à Oujda a été très intéressante, ainsi que l'ouverture de 9 bureaux de vote, ne serait-ce qu'à Casablanca.

Et j'en terminerai tout simplement pour dire qu'à Casablanca, juste avant le premier tour, nous avons été frappés par deux séries d'attentats perpétrés une semaine avant les élections, ce qui a entraîné une forte inquiétude de la part de nos compatriotes. Et trois jours avant le vote du premier tour, en accord avec le Consul général et les élus, nous avons tenu une réunion pour modifier l'accès du consulat, qui est dans une allée très passante, donc susceptible de subir un attentat, en passant par une autre rue qui a été sécurisée. Ce qui est remarquable, c'est surtout le fait que c'est le Consul et ses services qui ont avisé par SMS tous les compatriotes qui avaient des portables du changement d'accès au consulat, permettant ainsi de les tranquilliser. Je tenais à signaler ce point précis. Merci.

Monsieur François NICOULLAUD

Madame la Présidente, je m'associe aux compliments de mes nombreux collègues et, à la suite de ce qu'a dit notre ami Pierre-Yves LE BORGNIER, j'aimerais souligner cette progression remarquable de la visibilité des Français de l'étranger en direction des Français de France : c'est vraiment la première fois, finalement, que les thèmes qui nous concernent ont été abordés pendant la campagne par l'ensemble des candidats ; peut-être avec une certaine maladresse quelquefois, mais petit à petit, les choses se sont rectifiées. Et au résultat, nous avons vu que, pour les Français de France, les Français de l'étranger avaient commencé à exister.

Et en sens inverse, ce qui est quand même très intéressant, les Français de l'étranger, eux, se sont rapprochés des Français de France, dans la mesure où les résultats électoraux montrent qu'il n'y a pas de différence fondamentale entre ces deux catégories de Français ; peut-être est-ce dû à la mondialisation, à la réduction des distances.

Si, il existe une vraie différence au premier tour : c'est le fait que les extrêmes ont été réduits par rapport aux résultats français ; mais cela, je crois que nous pouvons collectivement nous en réjouir. Mais en ce qui concerne le deuxième tour, on retrouve à l'étranger des résultats qui ressemblent d'assez près aux résultats français, en gros et en détail j'allais dire — mais nous n'entrerons pas trop dans les détails. Et ceci constitue une leçon que nous devons retenir parce que, pour la première fois, la communauté des Français de l'étranger n'est plus cet objet un peu inquiétant et mal identifié en France, qui inquiète parce que l'on ne sait pas très bien dans quel sens il va se diriger. Voilà : nous avons maintenant une photographie fidèle de ce que représente sur le plan politique cette communauté ; cette photographie, il faut la transporter, la garder avec nous, et elle nous servira à l'avenir dans les travaux que nous aurons à mener.

Pour en arriver aux questions et aux observations, une question — peut-être l'administration n'aura-t-elle pas la réponse, mais c'est quand même celle que l'on se pose puisque l'on regrette un peu de ne pas avoir atteint ce chiffre symbolique des 50 % : l'administration a-t-elle une idée de la part des personnes indûment inscrites sur les listes du fait de la première fusion ?

Je ne parle pas de fraudes : je parle tout simplement du fait qu'on a fusionné des listes ; il y a manifestement des gens qui n'auraient pas dû y figurer : est-ce de l'ordre de 10 %, de 15 % ou de 20 % ? Ou peut-être tout simplement, ce que j'accepte à l'avance, que l'administration nous réponde que franchement, elle n'en sait rien, qu'elle essaiera de faire mieux la fois suivante.

Je ferai maintenant une réflexion sur le vote par correspondance ou plutôt à distance, dont nous connaissons les deux aspects ; il y a deux niveaux technologiques, en quelque sorte :

- le premier correspond au vote traditionnel, qui est le vote papier par correspondance ; et
- le second est le vote électronique, par Internet.

Il faut faire attention à ne pas trop les associer l'un et l'autre, et je voudrais appeler votre attention là-dessus. Je crois qu'il ne faudrait pas renoncer à faire passer le vote par Internet dans une élection aussi importante que la présidentielle en raison du fait que le vote par correspondance poserait des problèmes particuliers. Parce que pour le vote par correspondance papier, il est vrai que l'on rencontre des obstacles pratiquement insurmontables.

Monsieur MUCETTI en a décrit un autre mais j'aimerais en ajouter un qui est plus politique et qu'avaient fait ressortir des constitutionnalistes précisément : c'est que le vote par correspondance oblige en réalité à voter, à faire son choix plusieurs jours avant la fin de la campagne électorale ; jusqu'au dernier moment, il peut se passer des événements, les gens peuvent avoir voté par correspondance et regretter d'avoir voté en tel sens. Il faut quand même l'avoir en tête ; et une fois que le vote est fait, il est à peu près probablement irrattrapable.

En revanche, le vote par Internet fait disparaître cet obstacle, puisque l'on peut très bien imaginer qu'il se déroule à la clôture de la campagne électorale, c'est-à-dire pour être clair le samedi et le dimanche du scrutin présidentiel. Alors l'obstacle saute, et nous avons là véritablement l'occasion, surtout avec le développement — dans cinq ans, il y aura beaucoup plus de personnes qui auront accès à l'Internet, c'est manifeste — de travailler : nous avons quelques années devant nous pour essayer de faire passer le vote par Internet dans l'élection présidentielle ; je crois que c'est un vrai travail que nous devons entreprendre dès maintenant.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Juste une toute petite réponse à la question posée par François NICOULLAUD : le nombre d'électeurs que nous considérons comme indûment inscrits du fait de la fusion des listes tourne entre 3 500 et 4 000, qui ont d'ailleurs pu voter en France ; dans des conditions parfois pas très faciles, mais ils ont pu le faire. 3 500 à 4 000, c'est moins de 0,5 % ; ce n'est donc pas trop.

Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription de Munich

Premièrement, je voulais simplement apporter une petite précision d'ordre technique : à Fribourg pour la première fois dans notre bureau décentralisé, on a consulté les listes d'inscription sur les listes électroniques ; on les avait mises sur des PC, et en

12 secondes, on pouvait dire aux gens s'ils étaient inscrits sur la liste ou non et leur donner le numéro de la page d'émargement, ce qui simplifiait le travail des assesseurs : cela nous a fait gagner beaucoup de temps, et il y avait très peu d'attente due à cela.

Deuxièmement, on peut faire également une proposition : en Allemagne, on a souvent l'habitude de voter sur des listes. Monsieur le Directeur, vous avez parlé du nombre de bulletins que vous avez envoyés : en Allemagne, on aurait envoyé une seule liste avec les 12 noms, une croix à mettre ; cela aurait fait gagner du temps aussi au moment du ramassage de tous les bulletins.

Voilà deux propositions que je pouvais apporter.

Monsieur Michel GUERRY, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Je voulais intervenir sur les problèmes que pose le vote électronique, parce que les conditions technologiques pour le moment ne sont pas réunies pour que celui-ci soit sûr. C'est-à-dire que, si l'on vote à Bangkok pour Monsieur Dupont et que l'on veut être sûr que ce vote soit le même à Paris, personne, et en particulier pas Microsoft, n'est capable de garantir que ce sera bien la réalité. Vous me direz que, pour les banques, il existe un certain nombre de réseaux de sécurité, mais ce n'est pas du tout la même chose parce que les banques sont capables de vérifier qu'à l'autre bout, les chiffres sont bien les mêmes ; tandis que, dans le cas d'un vote électronique, si Monsieur X vote pour Monsieur Dupont, on n'est pas capable de prouver à l'arrivée que le vote a bien été pour Monsieur Dupont parce que les réseaux électroniques peuvent être trafiqués, etc.

Dans les bureaux de vote, les choses sont un petit peu plus simples, mais il apparaît quand même un certain nombre de problèmes : il existe effectivement des programmes furtifs qui peuvent fausser les votes. Et ce sont en général le personnel des entreprises qui ont conçu le programme qui, pour s'amuser ou parce qu'ils veulent tricher, sont capables de faire voter de façon différente la personne qui veut voter pour Monsieur Untel ; et il est impossible aujourd'hui d'être assuré qu'un vote pour Monsieur X est bien compté à l'autre bout pour Monsieur X. Je ne crois donc pas que pour le moment, on soit capable d'assurer que le vote électronique soit pour demain matin. Voilà ce que je voulais vous dire. Mais peut-être qu'un jour, le vote électronique verra le jour.

Madame Claire DURAND, membre élu de la circonscription de Lomé

J'avais *deux remarques* à faire :

- *la première* a déjà été faite sur l'arrivée tardive après le premier tour des professions de foi, mais je ne m'étendrai pas là-dessus ;

- *la seconde* : j'ai noté en tout cas à Lomé une double inscription sur les listes électorales, c'est-à-dire des personnes étaient inscrites sur la liste électorale de Lomé et l'étaient également en France. Il y a eu deux cas : une personne qui était en vacances pour le premier tour a pu voter dans sa commune en France au premier tour, et quand elle est revenue à Lomé entre les deux tours, elle a voté au deuxième tour à Lomé. Et une autre personne qui m'avait demandé par mail de lui trouver un mandataire, qui avait quitté le Togo depuis six mois, le temps que je lui envoie les coordonnées, le premier tour était passé et elle m'avait renvoyé un mail en me disant qu'elle avait pu voter dans sa commune en France ; or, elle était inscrite au Togo également.

Monsieur Serge MUCETTI

Cela ne m'étonne pas ! Il ne faut pas croire que, même en France, en Métropole, on soit complètement à l'abri de doubles inscriptions ; cela arrive. Et même juridiquement, c'est parfaitement concevable : on peut très bien, compte tenu des différents délais, tout en étant inscrit dans une commune, aller demander à un juge d'une commune où l'on possède une maison de campagne par exemple d'être inscrit sur la liste électorale, d'être inscrit deux fois tout à fait régulièrement. Il se trouve qu'à l'étranger, nous avons pu connaître par le passé des cas de double inscription qui, on le verra tout à l'heure, vont disparaître avec le Registre mondial.

Mais jadis, quand nous avions des registres individualisés par poste, lorsqu'un Français était inscrit dans un poste A, déménageait, allait s'établir dans un poste B et restait inscrit au poste A, il n'existait pas de moyen de vérifier qu'il n'était pas inscrit deux fois. Et il y a encore récemment des gens qui figuraient dans le Registre mondial, exactement les mêmes, avec deux NUMIC différents précisément parce qu'ils avaient changé de circonscription dans l'intervalle. Ce genre de cas deviendra rarissime et tout à fait impossible à l'avenir. Mais le ministère de l'Intérieur découvre des cas de double inscription par centaines, pour ne pas dire par milliers en France à l'occasion de chaque élection. Notre avantage, c'est d'avoir une base unique mondiale, ce qui n'est pas encore le cas au ministère de l'Intérieur.

Madame la Présidente remercie Monsieur Serge MUCETTI pour ces précisions et donne la parole à Madame Anne MONSEU-DUCARME.

Madame Anne MONSEU-DUCARME, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Concernant les procurations, j'avais *deux observations*.

Premièrement, n'y aurait-il pas moyen d'instaurer un dispositif légal qui prévoit que les personnes handicapées, les personnes âgées ayant beaucoup de mal à se déplacer, automatiquement ne doivent pas se rendre dans les consulats puisque, en fait, de manière bienveillante, les Consuls envoient quand on le leur demande des fonctionnaires sur place puisqu'elles ne peuvent pas se déplacer, mais il n'existe pas de règle légale ; un certain nombre de personnes sont donc privées du droit de vote faute de pouvoir se déplacer.

Deuxièmement, les procurations dématérialisées, c'est très bien ; mais n'y aurait-il quand même pas moyen pour celui qui reçoit une procuration d'avoir un accusé de réception ? En effet, de nombreuses personnes m'ont demandé que je vote pour elles, et puis, nous n'avons jamais confirmation ; comme on ne peut en avoir que deux, avant de les donner et de les distribuer, nous ne savons finalement pas, sauf le jour du vote en se rendant dans les bureaux de vote, si ces personnes nous ont effectivement donné procuration ou pas. Et il y avait des gens qui habitaient aux États-Unis : je ne leur ai pas téléphoné pour savoir si c'était fait ou pas.

Troisièmement, j'aborde un point qui n'a rien à voir : c'est le problème des lignes téléphoniques des Consulats. Je ne sais pas si ce cas est spécial à Bruxelles, mais la ligne téléphonique générale du consulat — il a reçu des centaines, si ce n'est des milliers d'appels tout le temps — sonnait dans le vide. Évidemment, tous les Français mécontents disent que personne n'est au consulat, que personne ne travaille. Je pense qu'il est assez simple d'uniformiser la réponse partout, sous la forme d'un répondeur qui dise, comme on en a en Belgique : "Vous avez encore 15 appels avant vous, ou 20 appels en attente, ou une demi-heure d'attente ; raccrochez !

Monsieur Serge MUCETTI

Je suis tout à fait d'accord avec vous sur le dernier point. Néanmoins, on ne peut pas non plus réclamer des capacités pour les chefs de poste de prendre des initiatives et sans arrêt réclamer à l'administration centrale de leur donner des ordres. Je crois qu'il n'est pas interdit d'être intelligent ; et à chacun, en fonction des circonstances locales, de prendre les mesures les plus adaptées aux problèmes qu'il rencontre localement.

Concernant le premier point, non, on vous a trompée ou vous vous trompez : la circulaire qui organise les élections à l'étranger — et elle a été diffusée sur les sites Internet et figure même sur le site Internet du Conseil constitutionnel — prévoit expressément que, pour les personnes à mobilité réduite, les malades, les handicapés — c'est la seule exception au principe —, les agents consulaires puissent se rendre auprès d'elles pour recueillir leurs procurations. Le cadre légal existe, est prévu.

En ce qui concerne les procurations dématérialisées, nous avons demandé aux postes, lorsqu'une procuration dématérialisée était établie, d'en faire un tirage sur papier et de le remettre au mandant pour que celui-ci l'envoie aux mandataires. Si ce n'est pas fait ici ou là, je n'y peux rien ; mais ce sont les instructions que nous avons données.

Monsieur Pierre GIRAULT

Je comptais intervenir sur les procurations et sur la révision des listes électorales, mais il est une phrase qui est passée relativement inaperçue, et je déplore qu'elle n'ait pas été stigmatisée immédiatement, qui a été exprimée par mon cher collègue LECONTE : à savoir le fait que des Français ne comprendraient pas le français, ne seraient pas capables de suivre la campagne électorale en français, etc., et qu'il leur faudrait traduire les textes dans une langue étrangère. Curieux Français que ce Français qui ne comprend pas le français ; c'est un Français de papier, ce n'est pas un Français de coeur, Monsieur LECONTE (*quelques applaudissements*).

En ce qui concerne les procurations, je voudrais dire une chose : nous nous sommes trouvés devant le cas de très nombreuses procurations qui n'ont pas été acheminées en temps et en heure : en d'autres termes, elles ont pris la diligence, c'est-à-dire la voie de la valise diplomatique. Et cela est gravissime, car de très nombreuses procurations sont restées en route. L'acheminement des procurations en temps et en heure est à mon avis un point très sérieux sur lequel il convient de se pencher ; en particulier non pas les procurations émises par les consulats vers la France, mais celles de la France vers les pays étrangers.

La deuxième chose concerne la révision des listes électorales. Les consulats ont écrit en octobre ou en novembre dernier pour envoyer la situation électorale à chaque concitoyen, et les lettres sont revenues pour certaines d'entre elles ; je parle de choses que je connais, à savoir le Grand-Duché de Luxembourg. Ce sont environ 2 000 lettres qui sont revenues au consulat avec la mention "N'habite pas à l'adresse indiquée" (NPAI) etc.

J'écris à titre personnel à chacun des électeurs Grand-Duché : 14 900 et je tiens un fichier extrêmement précis des lettres qui me reviennent : j'enregistre à peu près ce même nombre. Nous avons donc, au Grand-Duché de Luxembourg, sur 14 900 inscrits pour l'élection à l'AFE et 12 348 pour l'élection présidentielle, 2 000 électeurs fantômes. En d'autres termes, le ratio de votants officiellement de 7/12,5 est en réalité de 7/10, et cela est très important. Parce que, si nous avons atteint 54 %

officiellement, en fait, réellement, nous avons fait beaucoup plus : prenez votre calculette, vous verrez le taux. Et à ce moment-là, nous n'aurons aucune honte, aucun souci de crédibilité quant au vote. Bien sûr, le Luxembourg est un cas particulier ; mais je suis certain que, dans de nombreux autres endroits, c'est la même chose.

Je vous remercie.

Monsieur Serge MUCETTI

Vous posez une question extrêmement importante et qui va m'amener à faire *deux développements*.

Premièrement, je dirai que, d'une façon générale, il nous faut regarder la réalité en face, et il faut prendre des décisions et faire preuve de responsabilité. Dans le cas que vous indiquez, bien souvent, les postes sont au courant des retours des lettres qu'ils ont envoyées, pas nécessairement d'ailleurs dans le cadre électoral, mais aussi lors de l'envoi d'une information. Simplement, une habitude s'est développée en poste de répugner en quelque sorte à radier du Registre des personnes dont les courriers revenaient une fois, deux fois, trois fois avec l'indication NPAI. C'est un mauvais réflexe. Et d'ailleurs, dans le Registre mondial désormais, au deuxième retour — pas au premier parce qu'il peut y avoir une erreur — d'un courrier avec la mention NPAI, nous allons demander au Consul de radier (*applaudissements*.)

Deuxièmement - on m'a posé la question tout à l'heure dans le couloir - de la même façon concernant l'attitude des commissions administratives, elles sont trop frileuses : elles doivent radier les électeurs dont elles sont persuadées qu'ils ne résident plus sur place. Pourquoi ? Ce n'est pas infamant de radier un électeur. Mais cela permet de déclencher ensuite, puisque l'on doit désormais adresser une notification à chaque électeur radié, un recours devant le juge qui prend vraiment très peu de temps (48 heures) — et nous en avons suivi plusieurs centaines —, mais là, nous avons tous la certitude que l'électeur est bien présent.

Il faut donc que les postes fassent preuve de responsabilité et suivent bien l'actualité du Registre mondial, et il faut que les commissions administratives n'aient pas peur de radier : elles ne commettent pas de faute, ne privent pas un citoyen de son droit ; parce que, de toute façon, il existe un filet de protection derrière nous.

Troisièmement, (je n'avais annoncé que deux développements), nous avons travaillé avec La Poste, avec laquelle nous nous sommes mis d'accord pour avoir les retours justement (avec les accords internationaux de l'Union postale universelle) des lettres non distribuées. Je n'ai pas encore les statistiques de La Poste, mais évidemment, nous avons sans doute, puisque nous avons envoyé 500 000 lettres par la poste, plusieurs milliers de retours avec la mention NPAI. Nous allons, avec les fichiers qui seront mis en place à la suite de l'étude de tous ces retours, informer les postes en leur disant que ces personnes-là n'habitent effectivement pas à l'adresse indiquée, qu'ils doivent faire une vérification et en tirer les conséquences pour l'établissement des listes électorales de l'année prochaine. Mais là encore, il faudra que les commissions administratives prennent des décisions et ses responsabilités pour avoir un fichier électoral qui soit aussi conforme que possible à la réalité.

Madame la Présidente donne la parole sur ce point deux secondes à Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO et à Madame Monique MORALES.

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO

Monsieur MUCETTI, à la commission administrative, vous arrivez devant 1 m de hauteur de documents : vous les signez et vous partez, c'est tout ; parce que vous n'avez pas la possibilité...

Monsieur Serge MUCETTI

Mais non ; mais non ; mais non...

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO

... si le poste ne nous indique pas exactement : on a envoyé trois lettres à Monsieur Untel et il n'a pas répondu... Je connais l'Italie depuis 35 ans : sur 35 000 Français en Italie, je n'en connais pas 10 %, et encore un peu dans chaque poste. Il faut qu'il y ait une préparation de la part du consulat, en précisant que celui-là n'a pas répondu à trois lettres. Comment voulez-vous que je connaisse Madame TARTAMPION qui habite dans la banlieue romaine ?

Monsieur Serge MUCETTI

J'ai déjà répondu par avance à ce genre de question lors des deux dernières réunions, en vous expliquant comment fonctionnaient les commissions administratives. Désormais, quand un poste a radié — c'est de la compétence du poste — du Registre mondial une personne au motif qu'un certain nombre de lettres lui étaient revenues avec la mention NPAI, ces

personnes figurent sur des tableaux informatiques. Vous ne les avez peut-être pas vus puisque vous ne faites plus partie des commissions administratives, mais désormais, les membres des commissions ont sous les yeux la liste de toutes les personnes qui ont été radiées par le chef de poste, et le chef de poste s'explique sur tous les cas de radiation, en tout cas c'est son devoir ; la liste de toutes les personnes qui ont demandé elles-mêmes leur radiation du Registre mondial ; la liste de toutes celles qui ont demandé leur radiation des listes électorales. Les commissions administratives disposent de tous les éléments pour travailler.

A partir de cette année évidemment, elles ne travaillent plus selon les anciennes méthodes de jadis, où l'on se voyait dans les premiers jours de janvier, dans les brumes du réveillon : cela prenait 20 minutes et puis l'on signait un procès-verbal quasiment les yeux fermés ; cela se faisait à peu près comme cela dans beaucoup de poste, il faut bien le reconnaître. Maintenant, c'est le passé, on peut bien se le dire. Mais maintenant, il faut faire un vrai travail. Faire partie d'une commission administrative, ce n'est pas l'ornement d'une carte de visite : cela veut dire travailler. Et d'ailleurs, nous allons, dans les instructions qui vont sortir avant la fin du mois, demander aux chefs de poste de réunir les commissions au printemps, de les réunir en septembre et de les réunir en décembre pour préparer la réunion de janvier. Simplement, il faut être présent aux réunions et travailler sur les listes.

Madame Monique MORALES

Monsieur MUCETTI, ma question allait exactement dans le même sens que celle de Monsieur PÉTRI-GUASCO. Mais si j'ai bien écouté vos explications, la commission administrative doit entériner en quelque sorte le travail qui a été fait en amont par les consulats. Mais il y a un autre problème...

Monsieur Serge MUCETTI

Oui et non. La commission administrative, lorsque le chef de poste a radié des personnes du Registre mondial, prend acte de cette radiation du Registre mondial. Maintenant, elle a la possibilité juridique de dire : Monsieur le Consul, vous avez peut-être radié cette personne du Registre mondial, mais j'ai la certitude, la conviction qu'elle vit, qu'elle est toujours là ; il y a peut-être une erreur d'adresse dans le Registre mondial, mais elle est toujours là. La commission administrative est tout à fait fondée à refuser la radiation de la liste électorale. Et si elle le fait, la personne sera réintégrée dans le Registre mondial ; et à ce moment-là, il faudra faire une enquête. Mais il n'y a pas de relation de cause à effet entre la décision d'un chef de poste de radier un Français et sa conséquence sur la liste électorale consulaire.

Madame Monique MORALES

Certes, Monsieur MUCETTI, mais cela ne concernera qu'un nombre infime d'inscrits sur cette liste électorale. Car quand on vous présente une liste de 40 000 et quelques personnes...

Monsieur Serge MUCETTI

Non !

Madame Monique MORALES

Si.

Monsieur Serge MUCETTI

Non ; on vous présente d'une part une liste de 40 000 personnes, et ensuite des tableaux des quelques personnes concernées par les différents chapitres que j'indiquais tout à l'heure.

Madame Monique MORALES

Voilà, mais il faudrait aussi encourager très fortement nos compatriotes à signaler leur changement d'adresse également (*réactions dans la salle*). Ils le savent, mais ils ne le font pas.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Claire DURAND.

Madame Claire DURAND

Je voulais simplement demander une chose. Par exemple, nous conseillers n'étant plus dans les commissions administratives, voyant la liste électorale, je me suis rendu compte qu'une dizaine de personnes étaient parties définitivement : je signale ces personnes au consulat, et leur radiation ne peut donc être effective qu'à la prochaine commission administrative ?

Monsieur Serge MUCETTI

Non ; non ; non.

Madame Claire DURAND

Il peut les radier si je lui dis ?

Monsieur Serge MUCETTI

Non. Le *Code électoral* existe qui prévoit un certain nombre de dispositions. Si nous affichons les inscriptions et les radiations, encore une fois, ce n'est pas pour occuper des mètres carrés de panneaux d'affichage : c'est pour que les électeurs aillent voir quels sont les nouveaux inscrits et les nouveaux radiés. Et lorsqu'un électeur, pas nécessairement un membre de l'Assemblée des Français de l'étranger, considère qu'une personne est inscrite indûment sur les listes électorales, il peut saisir le juge d'instance du premier arrondissement de Paris : il ne faut pas attendre l'année suivante.

Nous avons fait figurer des dizaines et des dizaines, pour ne pas dire des centaines de pages sur nos sites — il y a eu certes des records battus avec 72 000 connexions —, mais encore faut-il aller les lire : le *Code électoral* est tout à fait accessible et limpide ; et il n'y a qu'à lire également la circulaire générale d'organisation de l'élection du Président de la République : c'est indiqué (*commentaire dans la salle*) Le juge sait très bien ce qu'il a à faire ; mais s'il n'est pas saisi, il ne peut pas prendre de décision.

Monsieur Serge MUCETTI

Vous saisissez le juge directement : vous lui envoyez une lettre ou un fax, et il est saisi.

Madame Françoise LINDEMANN, membre élu de la circonscription de Brasilia

Je vais revenir un petit peu en arrière, car en fait, je voulais répondre à ce que disait Monsieur GUERRY tout à l'heure sur le vote électronique. Au Brésil, le vote est obligatoire et il y a un peu plus de 100 millions de personnes votantes : il a donc fallu trouver des solutions ; en plus, beaucoup de ces personnes sont analphabètes : il a donc fallu trouver des solutions pour voter sur une urne électronique.

Je pense que nous ne sommes quand même pas plus stupides que les Indiens d'Amazonie et que nous devons pouvoir voter. Ce qui se passe au Brésil, c'est que tous les candidats ont un numéro. Comment se passe le vote au Brésil ? On arrive devant l'urne électronique, on introduit son numéro de code d'électeur ; on vous demande alors pour qui vous voulez voter : si c'est le Président de la République, il y a 2 chiffres, si c'est un Sénateur, il y a 4 chiffres (il est vrai qu'il faut faire son petit pense-bête avant de partir parce que ce n'est pas très pratique). Vous indiquez le numéro de votre candidat ; à ce moment-là, la photo apparaît : vous êtes donc sûr que c'est bien la personne que vous voulez élire, et vous validez. Je pense donc que le vote électronique doit quand même être facile pour nous, on doit quand même pouvoir le faire. Vous n'avez pas compris ?

Monsieur Serge MUCETTI

Si, j'ai très bien compris, mais cela n'est pas du vote électronique à distance : cela, c'est extrêmement facile à faire.

Madame Françoise LINDEMANN

Mais alors justement, ce vote à distance comme cela, je crois qu'on peut le faire.

Monsieur Serge MUCETTI

Cela n'a rien à voir avec ce que vous venez de dire.

Madame Françoise LINDEMANN

Mais non, mais c'est parce que je revenais sur ce qu'avait dit Monsieur GUERRY, qui disait que de toute façon, si l'on votait pour Monsieur Dupont, on n'était pas sûr en arrivant...

Monsieur Serge MUCETTI

Cela, c'est une machine à voter un peu perfectionnée, c'est tout.

Madame Françoise LINDEMANN

Oui, mais pourquoi ne perfectionne-t-on pas les nôtres ?

Madame Claire DURAND

(Hors micro) Non ; ce n'est pas cela.

Monsieur Serge MUCETTI

Ce n'est pas le même débat.

Madame Françoise LINDEMANN

Vous savez que le Brésil est exportateur de ces machines — je ne suis pas au pourcentage !

Monsieur Serge MUCETTI

Nous aussi, nous en fabriquons, je vous rassure ; elles sont peut-être achetées au Brésil, mais nous en avons. Vous savez, on peut très bien imaginer énormément de dispositifs.

Je salue d'ailleurs l'initiative de ce poste qui a mis, comme on l'a entendu tout à l'heure, ses listes électorales sur ordinateur, ce qui a permis d'aller très vite pour les repérer. Mais vous savez, des projets, nous en avons encore dans nos cartons : tout simplement, c'est le code barre sur la lettre que nous envoyons à tous les électeurs pour les informer de leur situation électorale ; et ensuite à l'entrée du bureau de vote, on lit le code barre, l'électeur est immédiatement identifié ; à la limite, il n'aurait même plus à émarger : on lirait à nouveau le code barre après le vote, et cela se passerait en quelques secondes.

De la même façon qu'on a parlé du bulletin de vote qui est encore plus archaïque que la profession de foi, parce que mettre dans des enveloppes tous ces bulletins de vote qu'il faut faire imprimer en quatrième vitesse et ensuite acheminer dans tous les postes, c'est totalement archaïque : on pourrait très bien avoir un seul document cartonné à cocher, sans qu'il y ait besoin d'enveloppes. Simplement, on aura toujours des gens qui nous demanderont : Mais comment fait-on pour voter blanc ou si l'on ne veut pas mettre de carton ? Des solutions, il en existe énormément, des projets nous en avons aussi. Simplement, les choses ne peuvent pas aller aussi vite que l'on croit.

Madame Françoise LINDEMANN

C'est dommage. Merci, Monsieur MUCETTI.

Madame la Présidente remercie les intervenants et indique que l'on va passer au 2^{ème} point de l'ordre du jour : la présentation de l'application consulaire RACINE.

Elle donne à nouveau la parole à Monsieur MUCETTI.

PRESENTATION DE L'APPLICATION CONSULAIRE RACINE

Monsieur Serge MUCETTI

Nous n'allons pas en fait vous présenter l'application consulaire RACINE. Pourquoi ? -

Rassurez vous cette présentation sera extrêmement rapide - Parce que RACINE, c'est ce qu'on appelle le réseau d'administration consulaire informatisé et c'est l'ensemble des applications qui vont permettre de gérer les Français à l'étranger c'est à dire non seulement le Registre mondial mais aussi toutes les autres applications pour la délivrance des passeports, des cartes d'identité, pour les bourses scolaires, pour les allocations du CCPAS. Au fur et à mesure, ces applications vont se greffer sur le Registre mondial.

Ce que l'on va vous présenter aujourd'hui, c'est justement le Registre mondial qui va remplacer à partir de lundi, l'ancien système informatique qui a été mis en place dans les postes depuis 1982. Au moment où je vous parle s'effectue la migration informatique de l'ancien système vers le nouveau.

Quels sont les avantages du nouveau ?

Premièrement, il est fondé sur les nouvelles technologies, les technologies les plus actuelles. Pour fréquenter assidûment les postes consulaires, vous avez pu constater combien étaient archaïques et de conception ancienne, les écrans qui permettent de recueillir des informations relatives à nos compatriotes.

Aujourd'hui, nous vivons dans un univers Microsoft, un univers qui permet d'être connecté à Internet. Ces nouveaux schémas informatiques nous permettront d'être beaucoup plus réactifs : avec l'ancien système, dès lors qu'une nouvelle réglementation apparaissait, il nous fallait plusieurs mois avant d'adapter nos instruments informatiques ; désormais, il faudra quelques semaines : il suffira de modifier uniquement la partie des logiciels concernée.

Deuxièmement, un grand changement est apporté sous la forme de nouvelles habitudes de travail. Ces nouvelles habitudes de travail sont fondées sur la discipline parce que, désormais, nous travaillons complètement dans le cadre de la loi de 1978 sur l'informatique et les libertés.

C'est-à-dire que :

- premièrement, on ne peut enregistrer que des données énumérées par des textes. Ces textes, vous les connaissez puisque vous vous êtes prononcés vous-mêmes sur le décret du 31 décembre 2003 : c'est vous qui avez fixé cette liste ; et un arrêté du 30 mars 2005, qui vous a été également communiqué, les deux textes ayant été validés par un avis favorable de la CNIL. On n'enregistre donc que les données qui sont prévues par les textes, et non pas des données ultérieures ;
- deuxièmement, on n'enregistre que les données essentielles : toutes les données accessoires sont enregistrées au fur et à mesure des différentes visites du Français au poste consulaire. Mais dès qu'il justifie de son identité, de sa nationalité française et de sa résidence dans la circonscription consulaire, il est inscrit au Registre des Français établis hors de France ;
- *troisièmement* : une grande différence apparaît, car désormais nous allons travailler avec le dossier électronique ; le papier va disparaître. Quand je dis que le papier va disparaître, je ne me fais pas d'illusions : dans un certain nombre de postes, on va continuer à travailler ici ou là avec des papiers. Simplement, nous allons interdire la fabrication de formulaires locaux : tous les formulaires seront désormais disponibles dans diplomonet, seront dématérialisés, et aucun poste n'aura la possibilité de créer des formulaires "maison" en quelque sorte. Deuxièmement, on n'aura plus la possibilité sur place de faire d'autres fichiers informatiques que ceux que l'on va vous démontrer parce que c'est contraire à la loi.

Quels sont les moyens de faire respecter la loi ?

Ce sont tout simplement les moyens qui figurent dans la loi de 1978, puisque non seulement tout Français, comme je le disais tout à l'heure dans le décret du 31 décembre 2003, recevra le relevé intégral des données qui sont enregistrées sur lui : il saura donc exactement ce qui figure sur sa situation dans la mémoire de la machine ; mais chaque fois qu'il demandera une modification de sa situation, on lui remettra le même relevé.

D'autre part, il aura un droit d'accès : à n'importe quel moment il pourra — naturellement, si la demande est abusive, les postes n'auront pas à y répondre — exercer son droit d'accès, et par conséquent son droit à rectification des données le concernant. Il faut s'habituer à travailler maintenant conformément à la loi, ce que ne permettait pas tout à fait, il faut bien le reconnaître, le dispositif informatique actuel.

Dès lors que nous travaillons avec un dossier électronique, on pourra accéder à ce dossier de façon électronique. On vous a présenté au mois de décembre le guichet d'administration électronique ; à partir de la semaine prochaine, les Français qui auront réussi — et ce n'est vraiment pas difficile — à se connecter au guichet d'administration électronique pourront non seulement accéder à certaines données les concernant mais aussi les modifier eux-mêmes.

Enfin, cette nouvelle application est conçue comme une simplification des procédures : dès lors que le Français aura sa photo enregistrée, parce qu'elle le sera, dans la mémoire de l'ordinateur, son identification sera plus simple et ses passages au consulat seront facilités.

Voilà ce que je voulais dire à titre de commentaire.

(Présentation des écrans)

Vous avez sous les yeux exactement ce que voit un poste à l'étranger. Un poste peut faire une recherche de Français à partir du NUMIC : on a saisi un NUMIC (ce sont des données véritables), on lance une recherche et l'on a trouvé ce Français — nous travaillons sur la base du consulat général de France à Londres. On peut ouvrir le dossier de la personne et voilà ce qui apparaît ; la croix rouge que vous voyez en haut à droite, c'est l'emplacement de la photo qui sera scannée ; au-dessous apparaîtra sa signature dans le petit rectangle blanc que vous voyez.

La *première particularité* de ce dispositif, la première question que l'on va poser à un Français qui se présentera dans un poste, c'est de savoir s'il est né à l'étranger et si son acte de naissance, par conséquent, est conservé par le service central. Si c'est le cas, on fera apparaître immédiatement toutes les données qui figurent dans le service central et l'on n'aura pas besoin de les saisir à nouveau. Ce qui apporte un avantage indéniable en ce qui concerne la date de naissance et les prénoms parce que, parfois, on est extrêmement gêné par les séparateurs : "Jean Pierre" et "Jean-Pierre", ce n'est pas la même personne à l'état civil ; donc si, comme le disait tout à l'heure un intervenant, on enregistre dans un poste "Jean-Pierre Dupont", s'il déménage et

si on l'enregistre ailleurs "Jean Pierre Dupont", ce ne sera plus la même personne. Il faut donc absolument garder le même état civil.

Deuxième particularité : nous allons travailler en connexion avec le Registre national de l'INSEE d'identification des communes. Car là encore, si une personne a le même nom, le même prénom, la même date de naissance, mais qu'une erreur de trait d'union s'est glissée dans le nom de la commune, ce n'est plus la même personne. Ce sont deux personnes différentes : il faut donc absolument travailler avec le même référentiel.

Vous voyez ici ce que l'on appelle le *bloc civil*.

Il y a ensuite, deuxième élément, le *bloc famille* puisque, même si désormais l'inscription au Registre est individuelle, on enregistre également les personnes qui vivent avec lui : la notion de famille dans le Registre mondial n'est pas une notion d'état civil, parce qu'aujourd'hui, compte tenu des évolutions des mœurs, il y a toutes sortes de situations et l'informatique ne permettrait pas — ça n'aurait d'ailleurs aucune utilité — de toutes les recenser.

On se contente donc d'indiquer la nature du lien familial et le système informatique indique simplement les mineurs par une croix. Néanmoins, qui dit famille dit éléments qui permettent également de retrouver, dans le million d'enregistrements du Registre mondial, toutes les personnes qui composent cette famille, et toutes ces personnes sont agglutinées autour d'un pivot que l'on appelle la personne lien : on ne parle pas de chef de famille, de pivot, on parle de personne lien.

L'adresse, maintenant : au bas de cette page adresse, vous voyez deux cases : "premier courrier retourné", "deuxième courrier retourné" ; au troisième, le chef de poste est fondé à radier la personne du Registre : c'est à sa discrétion.

Vous voyez également en haut à droite de cette page les coordonnées en longitude et en latitude pour permettre justement de localiser les personnes avec les GPS.

Le bloc citoyen, c'est celui que déjà intuitivement vous connaissez le mieux, puisque c'est celui qui se rapporte aux listes électorales et à la situation de l'intéressé. Et vous voyez que désormais, avec ce système, il n'y a plus de possibilité d'erreur parce que tout est alternatif : on vote personnellement ou par correspondance ; on est inscrit en France ou on ne l'est pas ; et si l'on est inscrit en France, on a choisi de voter en France ou à l'étranger. Le système exclut les possibilités de failles ; si des erreurs se produisent, ce ne sera donc pas imputable au Registre mondial mais à d'autres étapes de la chaîne de traitement des listes électorales.

Nous avons enfin deux écrans :

- le premier, "Inscription", qui indique tout simplement les dates auxquelles la personne est inscrite. Nous n'avons pas d'historique de cette personne dans ce cadre, puisqu'elle a sans doute été inscrite pour la première fois à Londres en 1999 et qu'elle n'était pas résidente à l'étranger auparavant ; mais si tel avait été le cas, nous aurions ici la liste des postes avec les dates de son inscription ;
- un second écran, enfin, qui s'appelle "Informations services", qui lui reproduit un certain nombre de rubriques :
 - . d'abord la situation socioprofessionnelle de la personne : sa profession, son secteur d'activité ;
 - . ensuite, nouveauté : les personnes à prévenir, avec trois possibilités d'indication de personnes. Ce n'est pas encore tout à fait la présentation définitive parce que c'est une récupération des données de l'ancien système. Mais voilà la présentation telle qu'elle figurera désormais dans le Registre mondial ; voici tous les éléments concernant les personnes à prévenir, pour lesquelles nous avons instauré un ordre de priorité.

Ces données peuvent être modifiées par tout Français maintenant à partir de mardi sur le guichet d'administration électronique. Je vous invite d'ailleurs à aller sur le guichet d'administration électronique pour voir à partir de mardi les vraies données personnelles vous concernant.

Nous avons,

- ensuite, les pièces qui ont été présentées par la personne au poste ; et
- enfin, les pièces qui lui ont été délivrées, avec leur historique.

Cela fera peut-être beaucoup d'informations, mais finalement cela n'en fait pas énormément ; mais cela permet de disposer de l'essentiel de l'essentiel : nous n'avons pas besoin d'autre chose. C'est ce système qui est en train de migrer vers les postes consulaires en ce moment même.

Il faut le relier à Electis, les applications électorales, puisque les informations électorales seront puisées dans le Registre mondial. Et il faut également le relier au guichet d'administration électronique.

J'indique également une petite nouveauté, pour les jeunes gens et jeunes filles, c'est désormais l'ordinateur qui les recensera : les postes n'auront plus à faire de manipulations et les données migreront directement, automatiquement vers le ministère de la Défense ; ce devrait être prêt à l'automne prochain.

Ce sont donc énormément de gestes informatiques qui étaient faits par les agents des postes consulaires qui seront faits automatiquement par le dispositif informatique ; on pourrait entrer dans les détails, vous expliquer les mécanismes de relance automatique, soit par courrier, soit par courrier électronique, adressée à tous les Français qui arriveront en fin d'échéance

d'inscription. Bref, c'est désormais une grande richesse que permet ce type d'instrument qui, encore une fois, remplace à l'étranger tous les dossiers papier.

QUESTIONS-REponses

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO

Monsieur MUCETTI, vous nous avez dit, si j'ai bien compris, que l'intéressé pouvait rentrer dans le site et modifier quelque chose ; ou ai-je mal compris ?

Monsieur Serge MUCETTI

Non, je vous ai dit qu'en allant sur le guichet d'administration électronique, vous pouviez modifier un certain nombre de données ; pas toutes les données.

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO

Lesquelles ?

Monsieur Serge MUCETTI

Vous ne pouvez pas modifier votre nom, ni votre prénom, ni votre date, ni votre lieu de naissance.

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO

Très bien.

Monsieur Serge MUCETTI

En revanche, vous pouvez modifier votre adresse postale, votre numéro de téléphone mobile, votre adresse électronique et vos choix concernant votre situation électorale : c'est-à-dire que, si vous votiez par correspondance pour l'élection à l'Assemblée des Français de l'étranger, vous pouvez décider de voter personnellement ; et vous pouvez également, si vous êtes inscrit en France et que vous votiez en France pour l'élection du Président de la République, voter à l'étranger, etc.

Vous pouvez modifier ainsi un certain nombre de données. Vous pouvez également modifier, comme je vous l'ai indiqué à l'instant, les personnes à prévenir en cas d'accident, ainsi que l'ordre dans lequel on peut les choisir. Je trouve que c'est déjà un catalogue assez impressionnant de données à modifier ; naturellement, on ne peut pas absolument tout modifier : sinon, il n'y aurait plus besoin de consulats.

Monsieur Michel CHAUSSEMY

Pourrait-on revenir sur l'onglet "Adresse", car j'aurais une remarque éventuelle à faire ? C'est la question du secteur, car j'ai un exemple à vous donner : au moment du vote, j'ai reçu une famille, mère et fille, qui avaient le même nom, qui habitaient au même endroit, et une devait aller voter à Stuttgart, la deuxième à Fribourg. Tout simplement parce que, dans la partie secteur, une fois il avait été indiqué secteur Villingen, une autre fois secteur inconnu, et au moment du tri, les inconnus ont été envoyés dans un endroit autre. Y aura-t-il donc des précisions à ce sujet ? Car quand on coupe les listes électorales, cela pose quelquefois problème.

Monsieur Serge MUCETTI

Nous avons procédé pour les secteurs comme nous avons fait pour le NUMIC. Vous savez qu'auparavant, il existait plusieurs numéros qui caractérisaient un Français, et nous les avons fusionnés dans le NUMIC. Dans l'ancien logiciel, nous avions deux données : ce que l'on appelait l'îlot et le secteur. Ces découpages, au fil du temps, dans certains postes n'avaient plus de lien avec ce pourquoi ils avaient été créés. On a donc complètement abandonné ce dispositif et on est passé à une nouvelle conception du secteur géographique.

Imaginez le secteur géographique comme la plus petite partie de découpage d'une circonscription consulaire : cela, c'est le secteur ; et ensuite, on pourra agencer ces secteurs

- d'une façon donnée pour définir les périmètres des îlots de sécurité, et
- d'une autre façon pour définir l'aire géographique des bureaux de vote.

Mais désormais, que l'on parle des îlots de sécurité ou que l'on parle des aires géographiques des bureaux de vote, l'unité de base restera toujours la même. Elle sera unique : ce sera le secteur.

Pour arriver à cette unité unique, il a bien fallu partir de quelque chose. Comme nous avons deux données dans le précédent logiciel pour arriver à une dans le logiciel actuel, nous avons demandé aux postes de choisir la donnée qu'ils voulaient retenir : certains ont choisi l'îlot, certains ont choisi le secteur. Simplement, naturellement, il a fallu tenir compte aussi de l'héritage. Vous êtes dans le poste, dans la circonscription consulaire où l'on avait jusqu'à présent le plus mal tenu les secteurs géographiques : c'est justement la circonscription de Stuttgart ; il n'est pas étonnant que vous l'ayez signalé.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Je suis désolé, mais j'ai une question un peu naïve. Si j'ai oublié mon NUMIC : comment fais-je pour le retrouver ?

Monsieur Serge MUCETTI

Il faut prendre contact avec votre poste. Tout le monde a reçu une lettre ; maintenant, si vous ne lisez pas les lettres que le consulat vous envoie !...

Madame Françoise LINDEMANN

Les lettres sont datées du 10 novembre 2006 : j'ai la mienne. Et je voudrais savoir sur le nombre que vous avez envoyées combien sont déjà passées à la poubelle.

Monsieur Serge MUCETTI

Cela, Dieu seul le sait. Mais qu'est-ce que vous voulez ? Cela signifie que les Français ne lisent pas les courriers du poste.

Monsieur Michel CHAUSSEMY

Au sujet du NUMIC sur ce point, n'y aurait-il pas possibilité, lorsque le consulat envoie un courrier personnalisé, qu'il y ait chaque fois un rappel du NUMIC ?

Monsieur Serge MUCETTI

Systematiquement.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription de Genève

Monsieur MUCETTI, je voudrais savoir si un agent d'un consulat donné peut consulter les données de tous les autres consulats dans le monde.

Monsieur Serge MUCETTI

Non. L'agent d'un poste donné ne peut pas consulter toutes les fiches de tous les Français dans le monde. Il ne peut avoir accès à certaines données que si le Français qui résidait auparavant dans une autre circonscription consulaire vient s'établir de cette nouvelle circonscription consulaire, c'est-à-dire, par exemple, si ce Français de Londres que nous avons vu tout à l'heure, vient s'établir à Genève.

Mais la remarque que vous faites est intéressante, car quand on affiche la fonction "Recherche" comme on l'a indiqué tout à l'heure, quand vous faites la recherche par exemple à partir d'un nom, l'ordinateur vous donne la liste de toutes les personnes de ce nom qui figurent dans la circonscription consulaire.

Lorsque l'agent verra ces écrans estompés, cela signifie que ces personnes ne résident pas dans la circonscription consulaire : la preuve, à la colonne "Poste actuel", à la page 2, toutes ces personnes sont floues et vous voyez qu'aucune ne réside à Londres. En revanche, quand vous retournez à l'écran précédent, vous voyez que toutes les personnes qui apparaissent de façon beaucoup plus nette soit résident à Londres, soit sont en cours de transfert d'un autre poste vers celui de Londres. A partir de là, le poste en question peut entrer dans les pages.

D'ailleurs, votre question en appelle une autre : à partir de maintenant — les postes vont recevoir des instructions extrêmement sévères —, d'une part, on ne pourra pas donner des droits à consultation ou à action sur les dossiers des personnes à n'importe qui : on ne le fera que pour des motifs de service, conformément aux attributions des uns et des autres.

Et, d'autre part, le système informatique enregistre désormais le code de la personne qui consulte la page du Français : cela signifie qu'en cas de procédure judiciaire, on pourra savoir quelle sera la personne qui aura consulté la page du Français, la date

et la durée de la consultation. Ce n'est ni plus ni moins que la loi qui a été votée par le Parlement ; mais il faudra s'habituer à travailler désormais - j'insiste et je le disais tout à l'heure - conformément à la loi Informatique et libertés : je pense que c'est une garantie pour tous nos compatriotes.

Monsieur Claude CHAPAT, membre élu la circonscription de Berlin

Vous nous avez dit que ce nouveau système allait permettre aux employés des consulats de manipuler le moins possible des dossiers papier : c'est une très bonne nouvelle. Mais qu'en sera-t-il, par exemple, des permanences consulaires ? Je vois les employés de mon consulat qui sont souvent en voyage à droite et à gauche dans les permanences consulaires qui doivent saisir un certain nombre d'informations sur du papier, et qui rentrent au consulat pour tout entrer dans l'ordinateur : y aura-t-il possibilité, par l'intermédiaire d'Internet, d'un système Wifi ou autre, d'entrer directement le système RACINE ?

Monsieur Serge MUCETTI

Vous annoncez un développement qui interviendra, je l'espère, avant la fin de l'année. Une tournée consulaire, c'est doubler le travail d'un agent parce que, lorsqu'il est sur le lieu de sa tournée, il doit remplir des documents papier qu'ensuite il doit faire basculer dans la mémoire de l'ordinateur lorsqu'il rentre.

Désormais - et nous y travaillons avec la direction des systèmes d'information du Ministère - l'agent en tournée se connectera directement par une liaison sécurisée par Internet au Registre mondial et il aura accès directement aux données concernant le Français.

Je vous ai parlé tout à l'heure de changement des habitudes de travail et de la relation avec l'utilisateur : cela va changer complètement la façon de travailler. On pourra obtenir une plus grande atomisation de l'action consulaire par de vraies tournées. Parce qu'aujourd'hui, on se rend sur un lieu de tournée et l'on rentre immédiatement : on reste rarement deux ou trois jours.

Mais on pourra imaginer un véritable consulat forain qui, dans des pays de grande superficie ou aux reliefs accidentés, permettra, comme dans le cadre électoral où nous avons rapproché l'urne de l'électeur, de rapprocher l'administration de l'utilisateur.

D'après ce que l'on nous a dit, cela devrait normalement déboucher à l'automne ; quand les informaticiens vous parlent d'automne, personnellement je vois plutôt la fin de l'année quand je suis optimiste, et plutôt le début de l'année prochaine si je suis tout à fait réaliste — mais il est vrai que maintenant, je ne crois plus trop les informaticiens lorsqu'ils me donnent des échéances : je suis donc prudent.

Monsieur Bernard CARIOT, membre élu de la circonscription de Munich

Monsieur MUCETTI, je viens de vous entendre ; ce n'était pas le but de mon intervention, mais félicitations et merci d'avoir retrouvé notre CHAMOIS qui s'était sans doute perdu dans les forêts, parce que vous savez que le projet dont vous venez de parler à l'instant, cela fait longtemps qu'il est dans les tuyaux : cela fait environ une dizaine d'années.

Monsieur Serge MUCETTI

Lequel ?

Monsieur Bernard CARIOT

Le CHAMOIS. Vous ne savez pas ce que c'est ?

Monsieur Serge MUCETTI

Non.

Monsieur Bernard CARIOT

C'était avant vous. Cela voulait dire Chancellerie mobile informatisée et sécurisée. Seulement, il avait disparu entre-temps, mais ce n'était pas l'objet de mon intervention.

Monsieur Serge MUCETTI

On n'aurait jamais pu le mettre en oeuvre auparavant sans avoir créé le Registre mondial.

Monsieur Bernard CARIOT

Oui, c'est cela. Mais j'avais deux questions.

La première concerne les coordonnées géographiques : comment prenez-vous les coordonnées GPS ? J'habite, par exemple, dans une commune de 22 000 habitants mais qui s'étend sur 18 km de haut et 14 km de large : comment me trouvez-vous ?

Monsieur Serge MUCETTI

Vous voulez que je vous dise la vérité ? Je n'en sais rien.

De la salle

(Réactions et rires.)

Monsieur Bernard CARIOT

D'accord. Merci ; au moins, c'était une réponse claire.

La seconde question, qui est quand même beaucoup plus importante : Qu'en est-il des données biométriques, et en particulier des données dactylométriques que vous relevez depuis déjà un certain temps ? Qu'en faites-vous dans le nouveau système ?

Monsieur Serge MUCETTI

D'abord, il faut bien s'entendre sur ce qu'est une donnée biométrique ; je vais tout simplement vous tenir le même raisonnement que j'ai tenu devant la CNIL. Lorsque nous voulions enregistrer la photo, - et la signature, mais ce n'est pas vraiment une donnée biométrique - la CNIL nous disait : vous faites de la biométrie.

J'ai répondu : depuis que FOUCHET a inventé les fichiers, on travaille sur des données ; on ne les appelait pas comme cela, mais elles sont toutes plus ou moins biométriques. Une donnée comme une photo, c'est inerte : elle ne devient biométrique que quand on la compare à un autre fichier informatique ; tant qu'on ne la compare pas, elle n'est pas biométrique. Et la CNIL a accepté ce raisonnement et a donné un avis favorable.

Référez-vous à l'arrêté du 30 mars : avis favorable de la CNIL ; tout est inscrit dans cet arrêté. *Il n'y a aucune interconnexion de fichiers* entre le Registre mondial et un autre fichier extérieur au Ministère. Il peut y avoir des données relatives aux passeports et aux cartes d'identité, mais uniquement celles qui peuvent être transférées ; et encore, sous le contrôle du ministère des Affaires étrangères. Et il y a uniquement les données relatives au recensement et à la situation militaire des jeunes gens et des jeunes filles qui peuvent être transférées dans la base informatique du ministère de la Défense. Il n'existe pas d'interconnexions de fichiers.

En ce qui concerne *les empreintes*, aujourd'hui, en l'état actuel du droit, nous ne prenons les empreintes digitales que dans le cadre d'une seule procédure : l'établissement des cartes nationales d'identité ; et encore, on appuie son doigt sur un machin, vous mettez de l'encre partout. De toute façon, je vais vous dire : ces empreintes ne sont pas conservées dans un fichier ; on les prend, mais en vérité, elles ne seraient utilisées que dans le cadre d'une procédure judiciaire bien spécifique : il n'existe pas aujourd'hui de fichier national des empreintes digitales des cartes d'identité. En revanche, à l'avenir, on devrait prendre les empreintes digitales dans le cadre de l'établissement de la procédure de passeport ; mais cela, ce sera dans la procédure de passeport où on enregistrera je crois 2 x 4 empreintes digitales (les deux mains sauf les pouces).

Nous sommes en ce moment en discussion avec le ministère de l'Intérieur, parce que si nous voulons permettre à un Français de demander un passeport à distance, il se posera le problème des empreintes digitales. L'idée que nous faisons donc valoir devant le ministère de l'Intérieur, c'est qu'un Français, lorsqu'il vient s'inscrire au poste ou à la faveur d'un passage au poste, pourrait s'il le souhaitait, faire prendre ses empreintes digitales. Elles seraient conservées dans un fichier sécurisé pour n'en être sorties qu'à la demande de l'intéressé lui-même, lorsqu'il activerait la procédure de demande de passeport à distance. Nous en sommes là ; je ne sais pas encore ce qu'en dirait la CNIL ; mais c'est le seul moyen que nous ayons trouvé pour l'instant de combiner la capture des empreintes digitales, le Registre mondial et la demande de passeport à distance.

Monsieur Bernard CARIOT

Je vous remercie : vous avez répondu en partie à ma question.

Monsieur Serge MUCETTI

Mais je ne connaissais pas CHAMOIS.

Monsieur Bernard CARIOT

Mais moi, je pourrais vous raconter l'histoire.

Monsieur Serge MUCETTI

C'est comme l'ours des Pyrénées.

Monsieur Bernard CARIOT

Mais en ce qui concerne les empreintes digitales, cela vient à l'origine à d'une directive européenne. Or, nous savons par exemple qu'en Allemagne, on va commencer à saisir à partir de l'année prochaine dans les mairies la dactylométrie d'une façon numérisée : y aura-t-il une concordance dans les temps ou pas ?

Monsieur Serge MUCETTI

Non, il n'y a pas de discordance dans les calendriers de travail. La référence européenne à laquelle vous faites allusion, c'est un règlement du Conseil de l'Union européenne du 13 décembre 2004 qui fixe le schéma général de délivrance du passeport biométrique dans tous les États membres de l'Union. Ce règlement définit également des échéances ; et l'échéance la plus tardive qui s'impose à tous les États membres se situe, je crois, courant 2009.

Monsieur Didier BOÏKO Adjoint au Sous-directeur des Affaires sociales et de l'expatriation

(Hors micro) En juin 2009.

Monsieur Serge MUCETTI

En juin 2009. Il n'est pas interdit à certains États d'aller plus vite que d'autres. Si le Gouvernement fédéral est allé beaucoup plus vite que nous, soit ; mais il ne me semble pas que nous soyons très en retard dans ce domaine : nous ne serons peut-être pas si éloignés de ce qui se fera en Allemagne. Vous dites que c'est à partir de quand ?

Monsieur Bernard CARIOT

A partir de l'année prochaine : janvier 2008.

Monsieur Serge MUCETTI

On verra : si les Allemands tiennent leurs échéances, très bien. Mais nous normalement, c'est courant 2008. Au plus tard, parce que le ministère de l'Intérieur ne voudrait pas renouveler des expériences malheureuses dont il conserve un souvenir cuisant comme ce qui s'est passé avec DELPHINE 2. Je crois que son intention est de ne pas aller au-delà du début de l'année 2009 ; en tout cas, c'est dans cette perspective que nous travaillons.

Monsieur Bernard CARIOT

Espérons que nous ne serons pas les derniers. Merci, Monsieur MUCETTI.

Monsieur Michel CHAUSSEMY

Quelles seront les possibilités pour des fonctionnaires qui sont en France au ministère de l'Intérieur d'avoir accès à ce fichier ?

Monsieur Serge MUCETTI

Aucune.

Monsieur Michel CHAUSSEMY

Pour les frontaliers...

Monsieur Serge MUCETTI

Aucune.

Monsieur Michel CHAUSSEMY

... il n'y aura rien ? Comment feront-ils donc ?

Monsieur Serge MUCETTI

Eh bien ils ne feront rien. Il n'y a que le ministère des Affaires étrangères qui peut avoir accès à ces données.

Monsieur Michel CHAUSSEMY

Oui, d'accord ; on ne pourra donc toujours pas aller faire ses papiers en France ?

Monsieur Serge MUCETTI

Et même, pour n'importe quel autre fonctionnaire non habilité soit des postes consulaires, soit de l'administration centrale, il faudra une commission rogatoire d'un juge : on ne manipule pas les données personnelles comme cela.

Monsieur Tanguy LE BRETON, membre élu de circonscription d'Amsterdam

C'est juste une question toute simple. En fait, c'est une très bonne nouvelle pour nos compatriotes à l'étranger : je pense que cela concerne donc à peu près 2 M de Français expatriés. Je voulais simplement savoir s'il était prévu de leur communiquer cette bonne nouvelle ; j'ai compris que c'était en ligne à partir de mardi. Et si oui, comment comptez-vous communiquer ?

Monsieur Serge MUCETTI

Ce n'est pas à nous de communiquer : c'est aux postes.

Monsieur Tanguy LE BRETON

Vont-ils recevoir des instructions particulières ?

Monsieur Serge MUCETTI

Ils ont déjà reçu des instructions, vous l'imaginez bien : puisque c'est une migration qui s'opère en ce moment même. Ils ont déjà reçu des informations depuis longtemps déjà.

Monsieur Tanguy LE BRETON

Ils communiqueront donc à partir du mois de juin ?

Monsieur Serge MUCETTI

Ils ont déjà commencé à communiquer puisqu'ils ont informé tous les Français que depuis jeudi, les services consulaires étaient inaccessibles puisque l'on ne peut plus travailler sur l'ancienne base : ils ont donc déjà commencé à communiquer. Dans quel pays êtes-vous ?

Monsieur Tanguy LE BRETON

Pays-Bas. Quelqu'un a-t-il reçu une information ?

Monsieur Serge MUCETTI

On n'a pas écrit à tous les Français pour le leur dire parce qu'il s'agit avant tout d'une migration interne : ils s'en apercevront au fur et à mesure de leurs déplacements aux postes.

Monsieur Tanguy LE BRETON

Mais cela va être fait ?

Monsieur Serge MUCETTI

Mais s'ils vont sur le site du consulat général à Amsterdam, ils devraient trouver une information.

Monsieur Tanguy LE BRETON

La question était en fait : de quelle manière ? Vont-ils à envoyer un courrier ou un e-mail ?

Monsieur Serge MUCETTI

Ils choisissent les moyens de diffusion de l'information qui leur paraîtront les plus appropriés.

Monsieur Tanguy LE BRETON

D'accord. j'ai demandé...

Monsieur Serge MUCETTI

On laisse la totale liberté aux postes sur ce plan.

Monsieur Tanguy LE BRETON

J'ai demandé en fait à mon Consul de quelle manière il allait prochainement communiquer avec l'ensemble des Français expatriés aux Pays-Bas : il m'a répondu que le prochain courrier partirait en octobre prochain pour le renouvellement des inscriptions.

Monsieur Serge MUCETTI

Il attend donc pour prendre une initiative qu'on lui en donne l'ordre ?

Monsieur Tanguy LE BRETON

Voilà. D'où ma question.

Monsieur Guy SAVERY, membre élu de la circonscription de Rabat

Si j'ai bien compris, RACINE sera le moyen de saisir toutes les informations sur nos compatriotes à l'étranger.

Monsieur Serge MUCETTI

Le Registre mondial.

Monsieur Guy SAVERY

J'aurai *deux questions* :

- la *première* : Quelle sera la relation entre RACINE et les listes électorales ? Comment cela va-t-il s'effectuer ?
- la *seconde* : Pouvez-vous revenir sur les fameux secteurs et îlots ? Parce que l'an dernier, nous avons abordé ce problème, à savoir que sur le plan de la sécurité, il aurait été préférable que, dans les îlots, on puisse avoir des secteurs ou sous-secteurs pour répartir les tâches en fonction de l'importance des îlots. Cela a-t-il été prévu ou pas ? Merci.

Monsieur Serge MUCETTI

Guy, tu n'as pas tout écouté ce que j'ai dit !

Nous reprenons dans l'ordre. Concernant toutes les données électorales saisies entre le 1er janvier et le 31 décembre dans le Registre mondial dans le bloc citoyen, vous voyez qu'il est indiqué ici LEC 2008 en préparation. La page est divisée en deux : vous avez

- la LEC 2007, c'est-à-dire celle en vigueur jusqu'au 10 mars 2008, et
- la LEC 2008 qui est en préparation.

Donc, si un Français change sa situation dans le courant de l'année, on l'indiquera dans la partie inférieure de la page. Le 31 décembre de l'année, toutes ces données sont figées, et elles passent dans le fichier Electis puisqu'elles sont traitées par une autre application informatique ; et à ce moment-là, les tableaux remis aux commissions administratives pour préparer les prochaines listes électorales peuvent être édités, puis le processus suit son cours jusqu'à la commission nationale. Ce sont donc des données recueillies dans ce réservoir en quelque sorte, et qui passent le 31 décembre dans le réservoir particulier des listes électorales.

Parce qu'au 31 décembre de l'année, il se produit deux choses :

- non seulement les données basculent dans le fichier qui permettra d'établir la liste électorale de l'année 2008-2009 ;
- mais, dans le courant de l'année 2008, on recueille les données électorales qui permettent de fabriquer les listes de 2009-2010.

D'accord ?

En ce qui concerne les secteurs et les îlots, la question que tu poses est le reflet même de l'incohérence qui existait auparavant : nous avons des unités qui se mariaient pas entre elles et qui n'étaient pas définies de la même façon.

Désormais, le premier travail des postes, et ce qu'ils vont devoir faire dans les mois qui viennent, consistera à réaliser un découpage des circonscriptions consulaires le plus fin possible, le plus petit possible. Ce pourra être un immeuble, le quartier d'une ville, peut-être un canton ou un département ; tout dépend de la densité de la population française dans la circonscription consulaire en question, et également de son étendue.

Puis, une fois que les postes auront effectué ce découpage extrêmement fin, ils utiliseront cette brique de jeu de Lego pour définir

- d'une part, le périmètre des îlots de sécurité, et
- d'autre part, la base géographique des bureaux de vote.

Pour les bureaux de vote, c'est très simple : la base géographique d'un bureau de vote, c'est toujours la même, c'est assez cylindrique. En revanche, pour les îlots de sécurité, on pourra prévoir d'autres découpages intermédiaires. Mais il n'en demeure pas moins que la petite brique qui permettra à la suite de cet agencement de trouver le périmètre géographique d'un bureau de vote ou qui correspondra à l'îlot de sécurité restera la même.

Monsieur Guy SAVERY

La brique et le Lego nous ont bien fait comprendre comment cela allait se passer maintenant. Merci, c'est gentil.

Madame la Présidente

Il me reste à remercier Monsieur MUCETTI pour ces informations précieuses.

(Applaudissements.)

Les travaux continuent avec les bureaux des commissions et ceux qui veulent y participer.

J'aimerais faire pour terminer une remarque : je déplore le brouhaha incessant qui règne dans cette salle et qui rend les interventions plus difficiles pour les personnes qui parlent. Je vous demanderais instamment d'y penser à l'avenir.

La séance est suspendue 17 h 00.

SAMEDI 9 JUIN 2007

La séance est ouverte à 10 h 00

*Sous la présidence de Madame Claudine SCHMID,
troisième Vice-Présidente de l'AFE.*

Madame la Présidente demande aux conseillers de prendre place.

Madame la Présidente

Nous avons le plaisir d'accueillir aujourd'hui Monsieur Yves D'HÉROUVILLE, Directeur général de TV 5, Monsieur Frédéric BOULAY, Directeur de l'information de la chaîne, et Monsieur CERDAN, responsable de la communication. Merci.

Je vous remercie, Messieurs, de votre présence, et également de l'intérêt de TV 5 pour les Français de l'étranger. Je rappelle, pour mémoire, que Monsieur BONNEMAIN, Président-Directeur général, avait participé à une réunion de travail du groupe Communication en mars.

Monsieur D'HÉROUVILLE va vous présenter la chaîne et Monsieur BOULAY vous présentera plus particulièrement l'émission France 2007, que vous avez probablement tous suivie durant la campagne électorale. Il ne vous aura pas échappé que plusieurs de nos Sénateurs y ont participé et que plusieurs d'entre vous ont posé une question aux candidats.

Après leur présentation, Messieurs D'HÉROUVILLE, BOULAY et CERDAN souhaiteraient entendre vos suggestions, propositions et critiques et obtenir davantage d'informations sur les publics que la chaîne touche.

Mais avant, Messieurs, je voudrais excuser une partie de nos collègues, car nous sommes déjà en formation de bureau ce matin et des membres de la commission des Affaires culturelles et de l'Enseignement sont encore en train de préparer un rapport. Ils vont nous rejoindre incessamment. Je vous remercie. Je vous laisse la parole, Monsieur le Directeur général.

INTERVENTION DE MONSIEUR YVES D'HÉROUVILLE, DIRECTEUR GENERAL DE TV 5

Monsieur Yves D'HÉROUVILLE, Directeur général de TV 5

Mesdames et Messieurs les Sénateurs, Monsieur le Secrétaire général, Monsieur le Directeur de l'administration centrale, je voulais d'abord vous remercier de l'accueil que vous nous réservez, et surtout de celui que vous réservez, en général, à TV 5 Monde depuis bien longtemps.

Je rappelle en quelques phrases l'historique de TV 5 qui, ce qui est une évidence aujourd'hui, a été un long parcours relativement compliqué en son temps. TV 5 a été créée, il y a 23 ans maintenant, le 23 janvier 1984. Et c'est un concept qui est né essentiellement au démarrage en Europe, comme vous le savez peut-être, puisqu'il ne s'est déployé au Canada qu'en 1986 ; puis en 1992, il s'est opéré un développement vers l'Afrique et l'Amérique latine ; en 1996 l'Asie ; en 1998, le concept TV 5 États-Unis et Amérique latine ; et enfin, en 2006 la marque TV 5 devient une grande marque ombrelle TV 5 Monde qui permet non seulement de diffuser 7 signaux différents sur un certain nombre de continents, dont on parlera tout à l'heure, compte tenu de l'étendue des fuseaux horaires et de la complication qui est la nôtre de pouvoir offrir ce que l'on appelle en termes de télévision le *prime time*, un service adéquat ; mais on verra qu'on peut le faire aussi grâce à ces nouveaux médias que sont bien entendu notre site Internet, l'un des plus visités puisque nous avons dépassé le cap pour le mois de mai des 5 millions de visites, et entre autres 500 000 visites hebdomadaires de notre journal télévisé.

TV 5 Monde devient de plus en plus accessible sur de nouvelles plates-formes, dont une sera inaugurée à partir du mois de juin. C'est un concept américain, qui s'appelle Joost, qui permettra d'aller chercher soi-même les programmes souhaités par les téléspectateurs, programmes essentiellement dans le domaine de la distraction et de l'éducation plutôt que dans le registre de l'information.

Comme vous le voyez, TV 5, depuis sa création, n'a cessé de cultiver une identité simple : celle de la francophonie, du soutien de la langue française et de la diversité culturelle. Nous ne cessons de renforcer notre identité en innovant. Nous avons une marque forte, qui est reconnue extrêmement bien dans le monde : nous sommes dans un certain nombre de sites la troisième ou la seconde chaîne dans les pays francophones, en tout état de cause derrière les chaînes nationales. Nous assumons pleinement notre vocation de télévision de l'offre, c'est-à-dire que nous proposons à toute heure des programmes conformes à

nos missions de service public et qui permettent de bénéficier, encore aujourd'hui, d'une audience significative, malgré la numérisation des signaux : là où, dans certains pays, nous étions 1 chaîne parmi 5, parmi 10, parmi 15, parmi 20, nous sommes aujourd'hui, sur la plupart des réseaux numériques du monde, 1 chaîne parmi 180, 200, 300, voire une chaîne parmi 400 dans certains pays.

Nous entretenons une tradition culturelle bien connue des télévisions francophones qui ont une ambition extrêmement simple, avec trois registres, trois piliers :

- nous sommes dans le registre de l'éducation : c'est l'appui télévisuel à l'enseignement du français ;
- nous sommes dans le registre de l'information : des journaux fournis non seulement par les radiodiffuseurs partenaires — et vous les connaissez : les Belges, les Suisses, les Canadiens et Québécois —, mais bien sûr aussi avec une production propre des journaux de la rédaction de TV 5 Monde dont parlera tout à l'heure Frédéric BOULAY ; et
- la distraction, bien entendu, constitue le dernier pilier de la télévision publique : nous savons donc distraire, tout en respectant bien sûr une diversité et un équilibre qui reflètent la richesse du patrimoine audiovisuel de nos partenaires et l'ensemble de l'espace francophone.

J'indique quelques chiffres pour bien montrer qui nous sommes dans le paysage audiovisuel mondial : nous sommes le second réseau de télévision devant CNN et BBC World, mais derrière MTV ; c'est-à-dire que c'est une chaîne thématique et musicale qui arrive devant nous, qui cible un public jeune, extrêmement jeune.

A ce jour, nous considérons que 176 millions de foyers sont raccordés à la chaîne. Nous sommes présents dans 200 pays et territoires répartis sur les 5 continents. Nous évaluons à 73 millions le nombre de téléspectateurs chaque semaine. Je dis que nous évaluons parce qu'il est un certain nombre de pays où la mesure d'audience s'avère un petit peu plus aléatoire que ce que l'on connaît en France, avec les mesures d'audiométrie et de médiamétrie ; mais l'évaluation peut tout de même se faire par d'autres moyens, peut-être moins scientifiques, on va le dire ainsi. Nous comptons

- une moyenne de 25 millions de téléspectateurs qui passent sur la chaîne chaque jour ; et
- comme je vous le disais tout à l'heure, 2 millions de visiteurs uniques et
- 5 millions de visites par mois sur nos sites Internet.

L'une de nos performances pour ce que j'appellerai les voyageurs, c'est d'être présent dans le plus grand nombre d'hôtels et de chaîne d'hôtels : plus de 6 000 hôtels à ce jour sont raccordés, c'est-à-dire que 3 millions de chambres d'hôtel dans le monde ont accès à la chaîne.

Il y a à ce jour 7 signaux que nous qualifions de signaux régionalisés. Nous avons : un signal pour l'Afrique, un signal pour l'Amérique latine, un signal pour l'Asie, un signal pour la France, la Belgique et la Suisse, un signal pour l'Europe, un signal pour les États-Unis et enfin un signal pour l'Orient. Compte tenu des empreintes de diffusion de la galaxie satellitaire, évidemment, certaines zones reçoivent soit de façon légale soit de façon illégale au moins 3 signaux. Nous étions le week-end dernier au Maroc et l'hôtel où nous étions descendus recevait trois fois TV 5 :

- une première fois TV 5 France Belgique Suisse (qui n'aurait pas dû s'y trouver mais l'hôtelier avait un abonnement "gris" comme on dit : un de ses cousins habitant Marseille lui avait envoyé la carte d'abonnement de TPS ou de Canalsatellite) ;
- il y avait un second signal qu'il arrivait à capter en limite qui était celui de TV 5 Europe ; et
- le signal qui lui est normalement dédié, celui de TV 5 Orient.

Cela montre qu'il se fait une consommation différente de produits qui normalement leur sont destinés, normalement sont bien ciblés ; j'ai envie de dire que l'on ne peut malheureusement ou heureusement rien faire contre : cela démultiplie en tout cas nos marges d'audience, et nous n'allons pas lutter contre cela.

Nous avons développé depuis quelques années, et nous l'augmentons beaucoup cette année, le principe du sous-titrage "par tous les moyens" :

- soit le télétexte traditionnel,
- soit le DVB (un signal dans le signal, qui permet d'utiliser n'importe quelle langue),
- soit l'incrustation.

L'intégralité de nos programmes sont bien sûr en langue française, mais ils sont, sur certains réseaux et selon les réseaux, sous-titrés en anglais, en portugais brésilien — vous voyez où c'est —, en espagnol latino — vous le voyez encore mieux —, en allemand, en suédois, en russe, en danois, en néerlandais, en polonais et en arabe ; et dans certains pays, nous avons le sous-titrage du français sur le français comme aide et soutien à l'apprentissage de la langue.

Nous sommes une chaîne généraliste et nous tenons à le réaffirmer dans ce paysage audiovisuel mondial dont je viens de vous parler : quand on est une chaîne parmi 200, 300 ou 400, on a intérêt à présenter une identité particulièrement bien marquée. Nous renforçons nos exigences dans tous les genres. Depuis de longues années, nous avons réussi à renouveler sans cesse le pari d'une raison d'être explicite dans la francophonie, qui n'est pas toujours dans certains pays. Et nous appliquons cette espèce de logique et cette alchimie qui alternent le faire-savoir et le faire-rêver.

Nous jouons un rôle important dans la relation avec les Français établis hors de France. Je ne répèterai jamais assez que nous avons un service des Relations avec les téléspectateurs qui constitue à la fois une mine de renseignements et un souci permanent, puisque nous connaissons des mois à 5, 6, 7 000 courriels, appels téléphoniques ou courriers ; je ne parle pas des deux mois que nous venons de passer où je n'ai qu'une des 10 chemises des courriers des téléspectateurs qui voulaient poser des questions aux invités des émissions, qu'ils soient parlementaires, journalistes, hommes politiques, candidats ou non.

La relation avec TV 5 est une relation extraordinairement cocasse, faite à la fois d'un service public traditionnel où le Français établi hors de France considère que c'est un service public qui lui appartient un petit peu quelque part, un peu comme dans le service public en France où le Français a le sentiment d'être actionnaire de Francetélévisions en payant sa redevance — alors que nous ne percevons pas de redevance, je le rappelle, mais uniquement, et je ne m'en plaindrai pas, une importante subvention du Quai d'Orsay, et la participation des Etats membres et des partenaires.

Le lien avec la chaîne est assez extraordinaire dois-je dire : il est à la fois séduisant pour nous et il nous pèse un peu, puisque nous avons un devoir qui consiste à dire que chaque courriel, chaque courrier ne doit pas rester sans réponse. Nous gérons donc un flux assez important, qui occupe une petite équipe. Mais c'est agréable que de le recevoir puisque nous recevons, grâce à Internet, en direct une analyse critique, car le Français établi hors de France - ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre - est exigeant quelquefois, plus qu'il le serait sur le territoire, parce que c'est son lien fort peut-être avec la nation, avec la Métropole ; et il a une exigence qui le rend quelquefois assez intraitable avec nous. Mais c'est un raboteur d'ego, et cela fait du bien à la télévision, car vous savez que c'est un métier qui rend fou.

Quant au Français de l'étranger, nous sommes auprès de lui je le crois — et vous me direz peut-être le contraire, mais je n'aimerai pas l'entendre —, un lien qui permet de renforcer la cohésion sociale, l'ouverture sur le monde. TV 5 n'a pas hésité à faire évoluer sa grille — nous allons en parler avec Frédéric BOULAY dans un instant — dans la façon dont la rédaction s'est extraordinairement mobilisée, de façon très inédite et originale, pour couvrir les élections françaises présidentielles et législatives, en créant France 2007.

J'ajoute une petite précision : ce que nous offrons à la France, nous devons l'offrir aussi aux autres partenaires. Comme on vient de le vivre récemment : vous savez qu'il y a demain un tour unique des élections législatives en Belgique. Et pour la première fois, compte tenu de ce que d'aucuns de nos partenaires ont appelé une petite "overdose de présence française" sur la grille, nous avons offert à nos partenaires Belges, comme nous avons offert à nos partenaires Québécois puisque nous avons transmis en intégral et en simultané ce que l'on appelle le "débat des chefs". Les spécialistes de la vie politique canadienne et québécoise voient de quoi il s'agit. Nous avons fait une émission du genre Belgique 2007, qui a eu lieu jeudi soir en direct des studios de la Radiotélévision belge à Bruxelles. Et demain soir, nous aurons une double soirée résultats : s'il n'y a pas trop de représentants belges dans la salle, une petite soirée belge et une très grande soirée française pour les législatives.

Je vais passer la parole à Frédéric BOULAY qui va nous faire un encadré sur France 2007 et les émissions politiques, et je lui arracherai la parole dès que j'en aurai envie alors qu'il n'aura même pas fini.

INTERVENTION DE MONSIEUR FREDERIC BOULAY, DIRECTEUR DE L'INFORMATION DE TV 5

Monsieur Frédéric BOULAY, Directeur de l'information de TV 5

Très bien ; je ne sais même pas si je vais commencer !

Merci à vous toutes et tous d'avoir eu la gentillesse de nous accueillir. Ce sont des expériences importantes pour nous que de rencontrer directement nos téléspectateurs et d'écouter les critiques : cela fait progresser.

France 2007 n'est qu'un des éléments du dispositif. Je voudrais donc, si cela vous intéresse, remettre tout ceci en perspective par rapport à cette particularité des élections présidentielles et de la vie politique de cette année 2007 tout à fait particulière puisqu'en fait, depuis 1995, on n'était pas entré dans un débat aussi suivi, avec une attention telle de la part de nos compatriotes. Il était donc naturel, TV 5 étant destinée à une diffusion mondiale avec, à l'autre bout des Français pouvant voter, que nous soyons soumis aux règles du CSA.

Les règles du CSA sont quelque chose qui pourrait s'apparenter à un cauchemar pour un directeur de l'info et pour ses équipes. Quand je parle de cauchemar, ce n'est pas que la loi soit quelque chose de pas agréable à respecter, mais je vais vous donner, pour ceux qui ne les connaîtraient pas, les règles en les synthétisant, parce qu'elles font l'objet de 5 ou 6 pages écrites en tout petit.

Nous avons affaire à *quatre étapes* :

- ce que l'on appelle la *période préliminaire*, qui courait cette année du 1er décembre 2006 jusqu'au 19 mars 2007. Pendant cette période, nous devons veiller à une présentation et à un accès équitables : on est vraiment là dans la déontologie

journalistique, et on fait en sorte de respecter l'équité ;

- nous avons ensuite la *période intermédiaire* qui court du 20 mars au 8 avril 2007, pendant laquelle le principe d'équité est appliqué pour ce qui concerne le temps d'antenne, c'est-à-dire les moments où un candidat déclaré ou présumé, ainsi que ses soutiens, apparaît à l'antenne, dès qu'on le voit. Et un principe d'égalité stricte en ce qui concerne le temps de parole ;
- la *période de campagne* se déroule du 9 au 21 avril. Pendant cette période, tous les candidats et leurs soutiens doivent être traités à stricte égalité en temps d'antenne comme en temps de parole ;
- vient ensuite la *période du second tour*, courant du 23 avril au 4 mai, qui elle est relativement plus simple à gérer puisque nous n'avons plus que deux candidats ; et respecter le temps d'antenne avec une parfaite égalité entre les candidats, leurs soutiens et leur présence physique est beaucoup plus simple à gérer.

A quelles productions de TV 5 ces règles sont-elles appliquées ?

- à nos productions quotidiennes : nous diffusons des journaux télévisés de 10 à 20 minutes ; nous en produisons et diffusons en moyenne 6 sur chaque réseau — mais nous produisons à TV 5 de l'ordre de 8 journaux de 20 minutes et en diffusons en moyenne 6 ;
- nous avons ce que nous appelons des flashes tout en images de 3 minutes, diffusés en moyenne toutes les 2 heures, et nous en diffusons 4 à 7 selon les réseaux ;
- nous avons des invités de TV 5 qui sont des formats de 8 minutes pour l'instant en quotidien ; et
- nous avons enfin des magazines hebdomadaires, dont le fameux France 2007 qu'on vous a cité, qui a été créé essentiellement pour couvrir la vie politique française depuis le mois de mars, puisque la première émission, autant que je me souviens, a été diffusée le mardi 6 mars et que nous diffusons la dernière pour le deuxième tour des élections législatives, le 19 juin ;
- nous avons évidemment un magazine Kiosque qui est un peu plus connu, qui traite de l'actualité politique de la semaine avec des confrères de la presse étrangère ;
- nous avons évidemment le grand rendez-vous qu'est l'émission coproduite avec Jean-Pierre ELKABBACH et *Le Parisien*, Aujourd'hui en France et Europe 1.

Que nous est-il arrivé pour l'application stricte de ces règles ?

Nous avons connu beaucoup de difficultés, pour être tout à fait franc, même si c'est un peu anecdotique, à être tout à fait dans les clous jusque dans la période préliminaire. Et en tout cas, au premier tour nous avons rencontré des difficultés qui n'étaient pas tellement de notre fait. Mais avec 12 candidats à traiter dans une parfaite égalité, avec un contrôle hebdomadaire — car nous étions contrôlés de manière hebdomadaire, du vendredi au vendredi —, si l'on considère que, dans une émission comme France 2007, chaque candidat disposait d'un temps de parole net de l'ordre de 23 minutes, multiplié par 12, la totalité des émissions de *prime time* de TV 5 n'aurait pas suffi à respecter ces temps. Nous avons évidemment invité tout le monde et nous avons négocié, si j'ose dire, avec le CSA la possibilité de consolider au moins sur deux semaines : sinon, ç'aurait été absolument intenable.

Les résultats concernant l'exposition de tous ces candidats pour le premier tour ont été respectés à moins de 40 secondes près sur à peu près 4 h 30 d'antenne et d'exposition dans le mois qui a précédé et, autant que je me souviens, environ 40 minutes par candidat dans la semaine qui a précédé le premier tour. Sur ce plan, nous étions donc plutôt carrés.

Une expression notable a été la disparition quasi absolue pendant 20 minutes de Monsieur NIHOUS de nos écrans, qui n'avait pu se déplacer malgré 15 relances, ni même envoyer un porte-parole. On voit donc bien là la limite de l'exercice : les partis puissants s'appuient sur une logistique importante qui leur permet éventuellement d'intégrer dans la gestion du calendrier de leur candidat des présences ; ou le calendrier des soutiens ou celui des porte-parole ont une puissance de feu suffisante pour garantir une présence. En revanche, certains partis, parmi ceux des 12 candidats qui avaient une puissance de feu nettement moins suffisante, n'ont pas pu honorer ces rendez-vous. Mais bon, cela nous avons de quoi l'expliquer au CSA.

Nous avons eu, au deuxième tour, un temps de parole entre Madame ROYAL et Monsieur SARKOZY strictement à l'équilibre, à moins cinq secondes près pour Madame ROYAL. Cinq secondes, cela ne fait pas beaucoup sur quelque chose comme 4 h 24 d'antenne. 5 secondes pour 4 h 24 d'antenne, si vous voulez ; voilà. C'est l'influence de TV 5.

Pour ce qui est des candidats, pendant cette période-là, nous avons eu la chance de pouvoir débloquent les états-majors des plus grands partis pour recevoir les principaux candidats dans nos émissions. Et je crois que, cette année, effectivement l'empreinte et l'impact de diffusion de France 2007, en direction des électeurs vivant hors de France, ont été particulièrement suivis avec soin par les états-majors des partis politiques. On a eu beaucoup moins de difficultés, bien que je ne sois pas dans la maison depuis bien longtemps, mais, par rapport à la mémoire collective, à recevoir des candidats que les années précédentes, à l'occasion des élections précédentes.

Globalement, ce que nous allons faire maintenant jusqu'au 19 juin, puisque nous sommes à nouveau en période de campagne (et que nous n'avons pas le droit de parler de politique sur notre antenne depuis cette nuit à 0 h et jusqu'à dimanche à 20 h) : nous avons donc deux soirées, comme l'a dit Yves, qui sont en préparation de production.

La première a lieu demain, pour le premier tour des élections législatives, ce premier tour des élections législatives, avec un dispositif mixte, belge et français.

Belge, à partir de 19 h 30 puisque nos amis Belges votent beaucoup par vote électronique et que les urnes, les bureaux de vote ferment à 13 h. Donc aux alentours de 16 h 15, 16 h 30, 17 h 00, nous connaissons les tendances majeures. Lors du débat de jeudi, les hommes et les femmes politiques qui ont été invités pendant le débat nous ont expliqué que les résultats allaient être assez intéressants. En gros, ils craignaient une dissymétrie entre les résultats de la Flandre et ceux de la Wallonie. A 19 h 30 dimanche, nous disposerons donc d'analyses assez intéressantes.

A 20 h, nous allons basculer, comme nous le faisons d'habitude, sur le signal de nos confrères de France 2 qui ont une logistique et une puissance de feu évidemment sans commune mesure avec la nôtre, qui donc, pour la première partie de la soirée, vont nous donner toutes les estimations et tous les résultats. Nous allons les garder à l'antenne pendant environ 60 minutes pour reprendre, de notre côté, à 21 heures, l'antenne pour une heure également, avec là notre propre vision de chaîne internationale.

Le 19 juin, nous serons dans le même formatage, à mon avis, c'est-à-dire :
 - prise d'antenne sur France-Télévision à 20 h, heure française, puis
 - récupération du signal vers 21 h 00-21 h 30 pour TV 5.

Voilà à peu près ce que je peux vous dire sur le schéma général de la couverture de ces élections.

Peut-être pouvons-nous revenir un instant sur les élections présidentielles : nous avons eu des retours de la part de nos téléspectateurs par Internet et, quelquefois de vive voix pour certains d'entre vous qui nous avez téléphoné ou nous ont expliqué la manière dont ils avaient vécu ces spéciales. Je crois que nous avons fait notre travail assez correctement. Le fait d'avoir des émissions spéciales le soir des élections, qui viennent en complément des résultats donnés par Francetélévisions a été assez apprécié.

La prise d'antenne autour de tous les événements particuliers de cette présidentielle, c'est-à-dire : les passations de pouvoir sur lesquelles nous avons décroché en direct pendant deux heures, parce que nous avons considéré qu'il était important de suivre en intégralité ce passage de la vie politique française, et également les événements du mercredi matin avec l'annonce du gouvernement, dont nous avons donné en direct la composition ou en léger différé sur la totalité de nos réseaux.

Pour l'anecdote, sachez que le secrétaire général a pris l'antenne avec trois minutes d'avance par rapport au conducteur qui avait été établi avec les chaînes de télévision et que TF 1 et France 2 étaient en train de diffuser, pour l'une de la publicité et, pour la deuxième, de la météo et que nous, nous étions en direct par satellite, enfin par fibre, sur le perron, lorsque M. Guéant a donné la composition le premier gouvernement, la première partie du gouvernement, et que nous l'avons diffusée 1 min 30 plus tard, sur 5 des 7 réseaux, c'est-à-dire que nous sommes passés avant la 2 et la 1. C'est assez amusant ! C'est simplement dû au fait que M. Guéant a parlé à 41 alors qu'il devait parler à 44. Comme quoi cela tient parfois à vraiment très peu de choses.

Je ne vais pas monopoliser le micro beaucoup plus longtemps ; en revanche, je serais très intéressé, bien entendu, d'écouter et de prendre bonne note de vos réactions, et de vos critiques. Le meilleur moyen de progresser, c'est de se frotter à l'intelligence des autres ; je vous rends donc la parole.

Monsieur Yves D'HÉROUVILLE

J'indique deux petites précisions assez importantes face à ces 2 200 000 Français établis hors de France, n'est-ce pas ? Et c'est près de 1,5 million de votants, 900 000 et quelques, si je ne m'abuse, avec le Quai d'Orsay...

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

820 000 inscrits à l'étranger et 135 000 inscrits en France, mais vivant à l'étranger.

Monsieur Yves D'HÉROUVILLE

Nous avons diffusé une campagne d'appel au vote. Je ne sais pas si vous l'avez suivie. En tout cas, nous, nous l'avons bien suivie puisque nous avons diffusé pas moins de 950 messages sur l'ensemble des signaux qui rappelaient dans une pure mission d'instruction civique le célèbre concept de son époque qui est non pas "Votez pour qui vous voulez, mais votez !", mais quelque chose de ce genre-là en plus fin, puisque le message avait été fait par le secrétaire adjoint du Quai d'Orsay, je crois.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

(Hors micro) Quelques-uns d'entre nous...

Monsieur Yves D'HÉROUVILLE

Je ne connais pas ; mais c'est assez important et cela a été assez vu, bien entendu, par l'ensemble de nos téléspectateurs.

Vous voyez donc bien les *trois façons* dont nous avons procédé en termes d'information :

- nous avons informé en temps réel les Français établis hors de France des événements marquants de la campagne, ainsi que des enjeux ;
- nous les avons fait participer, d'une façon ou d'une autre, à la campagne en leur permettant d'interroger les candidats soit par e-mail soit par courrier soit par téléphone sur les sujets les concernant. D'ailleurs, nous avons ici un florilège de sujets les concernant, mais tous vous connaissez ces sujets et je ne vais pas vous les relancer ; et enfin
- nous avons réussi, d'une certaine façon, je crois, à mieux faire connaître le fonctionnement de la démocratie française à l'étranger. Et, pour anecdote, j'indique que, l'autre jour, j'ai reçu un appel téléphonique du président de l'instance de régulation de Colombie, qui nous demandait de réaliser une compilation et d'enregistrer l'intégralité des émissions qu'il considérait comme une référence qu'il proposerait dorénavant pour les débats de haut niveau et de respect des règles démocratiques, qu'il proposerait dorénavant comme règle de base aux télévisions colombiennes.

Je dois dire que je ne connais pas la télévision colombienne et que je ne sais donc pas à quoi cela ressemble aujourd'hui pour que l'on nous demande des services de ce genre-là. Mais, quelque part, ce transport d'une mission citoyenne en Colombie nous ravit puisque, finalement, c'est un peu une de nos missions.

C'est exact : TV 5 Monde est un instrument de diffusion culturelle, un instrument d'éducation qui reste toujours fidèle à ses trois piliers de l'audiovisuel public : informer, distraire et éduquer.

Nous avons une vocation d'intelligence de l'offre. J'insiste beaucoup là-dessus : nous ne sommes pas des obsédés du marketing, non plus. Certes, nous avons su adapter notre grille récemment, entre autres, à la suite de demandes émanant de Français établis hors de France de programmes pour enfants le matin, en heure locale, je précise.

Nous avons reçu un accueil extrêmement chaleureux des familles des Français établis hors de France qui étaient assez sensibles à l'idée de pouvoir supprimer deux heures de nounou le samedi matin et le dimanche, le week-end pendant qu'elles avaient faire leur jogging. On a une très belle programmation jeunesse qui, malheureusement, nous coûte une fortune, mais je crois que cela vaut la peine d'offrir cette prestation.

Que vous dire encore ?

Nous sommes une chaîne généraliste. Je crois que j'insiste beaucoup là-dessus, dans un petit débat et une petite musique que vous entendez actuellement qu'il n'y aurait plus de place pour TV 5 Monde en raison du lancement d'une chaîne de télévision d'information en continu.

Il n'y a aucun rapport de cause à effet : on ne consomme pas une chaîne d'information en continu comme on consomme une chaîne généraliste de plein exercice ; et je crois que c'est assez important.

Nous assumons, je l'ai dit au démarrage, une mission qui est extrêmement arrêtée, de par la charte de TV 5 :

- nous servons de vitrine à l'ensemble de la francophonie ;
- nous sommes destinés à promouvoir les diversités culturelles ;
- nous devons refléter cette dimension multilatérale avec nos amis Belges, Suisses, Canadiens et Québécois ;
- nous favorisons — et c'est une chose très importante — des échanges de programmes entre tous les radiodiffuseurs partenaires ;
- nous veillons, bien entendu, à refléter leurs programmes ; et, enfin
- nous favorisons l'expression de la créativité audiovisuelle et cinématographique francophone.

Si j'applique ce terme générique sympathique à un cas précis, lorsque nous négocions avec les producteurs de films, de fictions, ou de documentaires en France les droits pour une exploitation mondiale, nous constatons deux réactions simples :

- la première consiste à dire : "Ouh là là ; non ! Si on vous les donne au moindre tarif" puisque le Quai d'Orsay veille à ce que nous puissions accéder à ces programmes à un tarif raisonnable, de façon à ne pas trop déstabiliser l'économie générale de la chaîne, un certain nombre d'entre eux refusent, arguant du fait qu'ils arriveront pas à les vendre dans un autre pays ;
- en fait, la tendance inverse est en train de s'établir, qui consiste à dire que ce que nous diffusons en français constitue une des meilleures vitrines qui existe pour les autres chaînes de télévision du monde, qui vont ensuite voir le producteur en disant qu'elles veulent le même programme que celui que TV 5 a diffusé, mais qu'elles le veulent, bien entendu, non pas sous-titré en français, ce qui ne les intéresse pas, mais dans la langue du pays.

De façon assez cocasse, nous sommes, directement ou indirectement, des ambassadeurs de la politique de production francophone dans le monde. C'est une chose nouvelle et qui fait que nos amis les producteurs sont maintenant plus à notre écoute et plus intéressés par ce média que nous sommes.

Voilà. Je crois vous avoir à peu près tout dit. Vous savez que nous sommes le premier instrument de diffusion de la langue française. TV 5 constitue la plus grande classe de français dans le monde, avec deux émissions et deux dispositifs qui sont relayés par Internet :

- le premier, c'est *Apprendre le français*, et

- le second, c'est *Enseigner le français*, qui marchent extraordinairement bien.

On le voit au nombre de visites du site Internet. Il y a un vrai cursus de formation ; il y a une véritable mise à disposition de boîtes à outils pour les professeurs à l'étranger voulant ou ne pouvant s'en servir. Et je pense que nous ne cessons de prendre de nouvelles initiatives pour l'apprentissage du français-éducation à l'image. Un certain nombre d'émissions sont destinées à cela.

Je crois qu'il est temps que nous écoutions vos remarques et suggestions, et d'ailleurs vos critiques aussi.

QUESTIONS-REponses

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy WILDENSTEIN de la côte Est des États-Unis.

Monsieur Guy WILDENSTEIN, de la côte Est des États-Unis

Monsieur le Directeur général, merci d'être venu nous voir. D'abord toutes mes félicitations pour la qualité de vos émissions ; mais vous n'êtes pas venu ici pour entendre que des compliments. Vous voulez aussi recevoir des critiques. Vous savez que TV 5, RFI et l'Internet ont été les principaux instruments d'information de nos compatriotes expatriés pendant la campagne électorale. Je regrette simplement que l'Assemblée des Français de l'étranger n'ait pas été un peu plus associée à vos émissions, que nos Sénateurs, ceux des Français établis hors de France, qui se sont beaucoup déplacés pour animer, pour mobiliser, pour motiver nos compatriotes, qu'ils n'aient pas été plus présents à certaines de vos émissions et que les conseillers eux-mêmes, ceux qui localement ont beaucoup animé des groupes dans leurs pays respectifs, n'aient pas été invités plus souvent et présents sur vos chaînes.

Monsieur Yves D'HÉROUVILLE

J'entends la critique, je l'écoute, et je la prends en considération. J'y mettrais un petit bémol : je vois au moins une ou deux têtes dans la salle que j'ai vues sur notre antenne. Je ne pense donc pas que nous ayons été totalement fermés aux Sénateurs représentant les Français de l'étranger.

C'est vrai que, dans la façon que nous avons eue de faire, nous avons plutôt appliqué un fonctionnement simple, que vous pourriez qualifier de simpliste, qui ressemble à :

- les questions de Français établis de l'étranger ;
- les questions de journalistes français ;
- les questions des correspondants à Paris de la presse étrangère ; et, bien entendu,
- les candidats, leur soutien ou leurs partenaires ;
- les élus ont eu une petite place, peut-être trop modeste, je pense, et vous avez raison.

Cela étant dit, mais Frédéric BOULAY pourra vous en dire plus pour l'avenir : c'est une des choses sur lesquelles nous travaillons, dans un projet de magazine qui aurait une marque de style géopolitique, mais qui serait aussi surtout pour évoquer les réussites des Français de l'étranger. C'est un des projets de magazine pour la rentrée, sur lequel nous travaillons.

En tout cas merci de votre remarque.

Monsieur Frédéric BOULAY

(Remarque hors micro.)

Monsieur Yves D'HÉROUVILLE

Le spécialiste de la statistique me confirme que nous avons accueilli sur nos plateaux 11 invités représentant les Français de l'étranger. Je ne vous les citerai pas, mais je compte 5 Sénateurs, même 6 et quelques chefs d'entreprise. J'ai dit une bêtise : ce sont même 8 Sénateurs.

Monsieur Frédéric BOULAY

Il y en avait systématiquement d'invités aux émissions. Mais bon... Dont acte.

Monsieur Yves D'HÉROUVILLE

Peut-être n'étiez-vous pas assis en permanence derrière votre poste, ce qui vous honore, d'ailleurs parce que je pense que vous aviez d'autres choses à faire que de regarder en permanence. Mais c'est vrai que le souci d'équilibre anecdotique dont

parlait tout à l'heure Frédéric n'est pas si anecdotique cela. Ayant notre siège social en France et à Paris, nous étions soumis à une régulation du CSA qui ne nous facilite pas la vie. Pour la petite histoire, le gag voulait que le CSA ne nous demandait que l'équilibre politique sur le signal France Belgique Suisse et Europe — il avait totalement occulté le fait que nous étions diffusés dans le reste du monde. Cela étant dit, nous respectons quasiment l'équilibre à l'identique.

Je reviens sur les conditions de diffusion du grand débat, comme diraient les Québécois, le "combat des chefs", le duel des chefs, qui a été le débat entre Ségolène ROYAL et Nicolas SARKOZY. Nous avons fait un choix assez cocasse, qui a semble-t-il bien marché : nous avons fait une double diffusion bien entendu en direct : en intégral et en simultané, suivie d'un débat de correspondants à Paris de la presse étrangère ; et nous l'avons replacé dans les 24 heures qui ont suivi en période de *prime time*, comme on l'appelle, dans tous les pays du monde, de façon à ce que, effectivement, je pense à nos amis téléspectateurs asiatiques qui avaient quelque difficulté à pouvoir regarder à 20 h, heure de Paris — 21 h, en l'occurrence — un débat.

Et cela a été relativement apprécié parce que le débat a fait l'objet d'une diffusion extrêmement large. J'ai envie de dire qu'un très grand nombre de chaînes étrangères l'ont repris, mais l'ont fait soit par extraits soit en direct, mais rarement à une heure de *prime time*, le lendemain, comme nous l'avons fait.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

Monsieur le Directeur, je vais présenter mon propos tout à fait dans l'axe de ce qu'a fait Guy WILDENSTEIN qui représente la côte Est des États-Unis, comme cela a été dit il y a un instant. Vous l'avez dit, j'ai été de ceux des Sénateurs qui avaient été invités à cette émission qu'animait Philippe DESSAINT avec Jean-Pierre PONT. Je devais retrouver sur le plateau Marie-Georges BUFFET, secrétaire générale du Parti communiste français. Elle n'est pas venue et c'est son directeur de cabinet qui était présent.

Je dois vous avouer, Monsieur le Directeur, que c'était un peu frustrant parce que Monsieur DESSAINT donnait beaucoup la parole et écoutait beaucoup le directeur de cabinet de Madame BUFFET et très peu le Sénateur des Français de l'étranger qui était là. Et le partage n'était, en tout cas, certainement pas équitable. Je ne sais pas si un code de déontologie avait été mis en place. Non ; mais, en tout cas, c'était surtout : on invitait le secrétaire général, la secrétaire générale du Parti communiste et puis on avait mis un témoin, qui était le Sénateur des Français de l'étranger. Je me demande si ceci est vraiment très valorisant.

Je voudrais aller maintenant un peu vers l'avenir : vraiment, vos émissions, Monsieur le Directeur, sont tout à fait appréciées. Quand je voyage dans le monde entier, comme mes collègues Sénateurs des Français de l'étranger près de quatre mois dans l'année, je n'entends que de très bonnes choses diffusées sur TV 5 et je ne peux que m'associer à ce qui est dit.

Je m'interroge : comme on vous l'a dit tout à l'heure, et Madame SCHMID vous l'a indiqué, nous avons 2 300 000 Français qui vivent à l'étranger ; ils écoutent TV 5. Pourquoi n'y aurait-il pas quelques émissions spécifiques qui leur seraient réservées ? Et je serais, bien entendu, tout à fait d'accord pour qu'il y en ait de comparables - vous savez qu'il y a une organisation pour les Suisses de l'étranger - pour les Belges de l'étranger... Bref, vous avez compris mon propos.

Maintenant, je voudrais, si vous me le permettez, attirer votre attention. Vous venez de parler tout à l'heure d'un magazine. Si TV 5 envisage à nouveau un magazine sur les Français chercheurs d'or je ne sais où, en Patagonie ; sur ceux qui élèvent des moutons à je ne sais quel endroit, ceux qui ont lancé la pêche des perles à Tahiti, bon, c'est très bien ; c'est très intéressant.

Mais vous êtes ici dans une assemblée de Français de l'étranger ; vous avez des Sénateurs ; vous avez des membres élus de cette assemblée qui connaissent parfaitement un certain nombre de sujets et vous avez la direction des Français de l'étranger qui est leur tutelle, qui connaît aussi parfaitement les dossiers.

Alors peut-être peut-on marier les deux : les pêcheurs de perles, les chasseurs de phoques, je ne sais pas, mais aussi quelques sujets sérieux. Je préside la caisse de Sécurité sociale des Français de l'étranger ; je vais être sur vos ondes, mais par la publicité, par des interviews publicitaires. Vous ne nous avez pas proposé de vous parler de la couverture sociale des Français de l'étranger.

Merci.

(Applaudissements.)

Monsieur Yves D'HÉROUVILLE

Monsieur le Sénateur, en ce qui concerne le traitement qui vous a été réservé ou, plus exactement, mal réservé, lorsque vous êtes venu sur le plateau avec Madame BUFFET, je suis désolé ; je crains que cela cache plutôt un problème de rattrapage de temps de parole pour le Parti communiste car, là aussi, nous avons à jongler. Mais je vais me renseigner pour savoir ce qui s'est passé. En tout cas, je vous présente mes excuses, si vous avez le sentiment qu'un manque de considération a eu lieu à votre

égard. Ce n'est normalement pas trop le genre de la maison ; mais, bon... On ne contrôle pas tout et, surtout, on n'a jamais eu un manque de temps de parole.

En ce qui concerne maintenant le magazine des Français de l'étranger, vous avez donné des idées : je n'avais pas songé aux pêcheurs de perles, merci donc de cette idée. Nous ne sommes pas nécessairement dans ce cheminement intellectuel-là, en tout cas en ce moment, à TV 5. Effectivement, c'était plutôt dans un registre d'informations-services, et quand même de quelques réussites de chefs d'entreprise car, vous ne nous ferez pas dire le contraire, nous en rencontrons régulièrement qui représentent une démonstration vivante de la façon dont on peut performer et réussir à l'étranger.

Effectivement, très sincèrement, notre tutelle demeure le Quai d'Orsay ; elle est aujourd'hui, et je ne vois pas pourquoi cela changerait, la DGCID, si je ne m'abuse. Nous sommes assez à l'écoute, tout de même, de toutes les autres directions du Quai d'Orsay. Nous ne sommes pas monomaniaques dans nos relations avec la DGCID qui, elle-même, si je ne m'abuse, vient de changer de tête ou va en changer.

Toutes les idées, Monsieur le Sénateur, sont bonnes à prendre ; nous travaillons sur concept qui n'est pas celui de la chasse aux oursins par un Français sur la côte Est de l'Australie ; mais, de temps en temps, on a besoin aussi d'un peu d'exotisme et d'images, de belles images et il faudra tricoter une maille à l'envers et une maille à l'endroit. C'est comme cela que, en général, on fait de beaux magazines. Mais évoquer la caisse de Sécurité sociale des Français de l'étranger pourra faire partie aussi de nos sujets.

Nous avons eu - je crois d'ailleurs que l'un d'entre vous était présent dans la salle — des critiques sur l'équilibre politique de nos journaux et l'équilibre politique de nos émissions. C'est un exercice de style extrêmement compliqué que de diriger une rédaction. Vous avez ici le plus grand dompteur de fauves, puisqu'il dirige une rédaction compliquée : francophone, française, où il doit dresser des chiens savants, qu'ils soient d'origine canadienne, belge, suisse ou française.

Je trouve et je dois en effet dire que l'équilibre est relativement tenu, même s'il s'est produit — comme d'aucuns l'ont souligné — par courriers et e-mails interposés, comme toujours, dans une campagne électorale de longue durée dense, très dense, quelques petits dérapages que j'ai notés et dont on a parlé en rédaction. Cela s'est fait lors d'un débat, si je ne m'abuse, avec M. SARKOZY, je crois, où un journaliste a connu un petit instant d'égarement, mais traditionnel, comme on en voit sur toutes les chaînes de télévision, qu'elles soient de service public ou commerciales.

Je ne voudrais donc pas trop me flageller.

Monsieur Frédéric BOULAY

(Hors micro) C'était un invité.

Monsieur Yves D'HÉROUVILLE

C'était un invité, en plus. C'est effectivement un invité qui a eu cet instant d'égarement. En tout cas, Monsieur le Sénateur, je prends en considération et en compte tout ce que vous venez de nous dire parce que, effectivement, dans une chaîne de télévision généraliste comme la nôtre, le côté que je qualifierais d'information service est important.

Je dis et je répète que j'ai envie d'envoyer à Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS les questions qu'ont posées les internautes, parce que les deux tiers d'entre elles correspondaient, bien entendu, à des sujets qui lui sont chers sur les demandes de visas, les conditions d'obtention et puis il y a toujours, dans ce cas-là, la caricature extrême que l'on peut exprimer, qui est le cas absolument invraisemblable et incroyable. Mais, comme tout le monde le sait, Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS est un spécialiste du règlement de ce genre de dossier. Je lui enverrai donc les questions sur lesquelles nous n'avons pas été très bons dans la réponse, en disant d'ailleurs que l'on transmettrait au Quai d'Orsay.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Claude GIRAULT de la côte Ouest des États-Unis.

Monsieur Claude GIRAULT, membre élu de la circonscription de San Francisco

Je tiens à vous dire, Monsieur le Directeur, le plaisir que les Français de la côte Ouest des États-Unis, avec lesquels j'entretiens des liens forts, ont apprécié l'émission France 2007. Ils ont beaucoup aimé la qualité, l'interactivité que vous leur avez offertes. Et, comme cela a été dit par le sénateur CANTEGRIT il y a quelques instants, ils seraient très intéressés de voir des reportages sur des Français vivant à l'étranger.

Il y a aussi d'autres remarques, dont l'une qui est une demande récurrente de sous-titrage pour les Français, mais aussi d'autres personnes avec lesquelles j'entretiens de bons liens d'amitiés qui, sans être nécessairement francophones à 100 %, sont francophiles et apprécient vraiment beaucoup le sous-titrage. Je sais que c'est cher ; ce n'est pas évident, mais, néanmoins, s'il y en avait plus, et même, quelquefois, en français, ce serait une bonne chose.

Il y a aussi des problèmes concernant l'attribution ou l'obtention de certains droits sportifs, par exemple, le Tour de France. A mon avis, le Tour de France est un événement éminemment français. Lorsqu'il est diffusé dans un pays comme les États-Unis, il y a une chaîne qui monopolise cette retransmission, bien sûr, et qui diffuse le Tour de France. Cette chaîne américaine empêche TV 5 Monde de pouvoir diffuser le Tour. Or, la position de TV5 Monde par rapport à cette chaîne américaine ne constitue pas un danger pour elle. Il me semble que TV5 Monde devrait pouvoir obtenir ces droits d'une façon simple et automatique, d'une année sur l'autre. On a eu la chance, l'année dernière, de voir le Tour de France sur TV5 Monde ; cette année, je crois que cela ne sera pas le cas. C'est regrettable car c'est une excellente vitrine pour la promotion de notre pays.

Il s'exprime une demande, de la part de la population, une demande très forte, pour qu'il y ait plus de films français et des films récents. Il serait bien aussi que certaines émissions en haute définition soit diffusées aux États-Unis sur TV5.

Je terminerai par une remarque qui concerne le football : de nombreux téléspectateurs m'ont indiqué qu'ils aimeraient voir apparaître à l'écran, pendant les deux ou trois minutes précédant le match, le commentateur Didier ROUSTAN et son collègue, à la place d'une image fixe du stade qui nous est présentée.

J'en ai terminé, si vous le voulez bien, avec TV 5 pour le moment ; mais je profite d'avoir le micro pour vous dire qu'il est regrettable qu'en Italie France 2 se soit retirée des ondes : on a demandé aux téléspectateurs, il y a peu de temps, d'acquiescer des systèmes permettant de recevoir cette chaîne. Elle se retire pour être remplacée par une autre. A mon avis, c'est une erreur, parce que la France doit exister non pas par le remplacement d'une chaîne par une autre mais par l'arrivée d'une chaîne francophone qui ne se fasse pas au détriment d'une chaîne déjà en place. Finalement, je tiens à vous remercier, MM. D'HÉROUVILLE et BOULAY, en vous disant que les Français qui regardaient une télévision étrangère ne regardent plus que TV 5 Monde lorsque cette chaîne arrive dans leurs foyers. Ils la regardent, d'après les informations que j'ai pu obtenir, près de 50 % de leur temps devant l'écran voire plus.

Je vous remercie.

Monsieur Yves D'HÉROUVILLE

Je vous remercie de vos questions. Elles vont me donner l'occasion d'expliquer rapidement et avec une grande transparence que notre budget est du domaine public et que nous nous sommes lancés dans ce que l'on appelle une "politique de définition du coût de grille". Ce n'est pas du jargon et vous allez comprendre ce que cela veut dire. Cela signifie que chaque case aura un coût et une explication de coût et nous étudierons donc l'impact de cette case en fonction du nombre d'auditeurs auquel elle correspond et ce que l'on cherche à en faire.

En ce qui concerne le sous-titrage, par exemple, c'est une politique que nous relançons cette année. Pour vous donner un ordre d'idées, nous doublons tous les ans le budget du sous-titrage. Il atteindra, pour l'année 2007, de l'ordre de 4 M d'euros, sur un coût de grille global, c'est-à-dire l'argent que nous pouvons consacrer à la grille, de l'ordre de 25 M d'euros.

Évidemment, il a fait l'objet d'un arbitrage car nos recettes n'augmentent pas exponentiellement (je ne lance pas la pierre au Quai d'Orsay) ; il y a ce qui est souhaitable et le raisonnable, en termes de budget, pour une chaîne de télévision. Nous progressons peu, mais nous progressons un petit peu chaque année. La conséquence est née, en fait, de l'augmentation exponentielle des droits sportifs — vous l'avez soulevé eux-mêmes.

Oui, je suis au regret de vous dire que, au moment où je vous parle, je sais que nous n'aurons pas le Tour de France sur le signal aux États-Unis ; je revois cet après-midi les vendeurs de droits que sont le groupe Amaury Sabine organisation, la famille Amaury, propriétaire du *Parisien*, et propriétaire du Tour de France. Les sommes qui nous sont demandées aujourd'hui sont exorbitantes puisque, effectivement, une chaîne américaine comme vous connaissez, spécialisée dans le sport, ISPN, a demandé, en tout état de cause, que nous n'ayons pas le direct et, au mieux, le différé.

Je me pose donc vraiment des questions pour savoir s'il est raisonnable d'aller dépenser des sommes comme 150 000, 200 000, 300 000, 400 000 euros, pour aller diffuser le tour de France à deux heures d'intervalle alors qu'ISPN le fera en direct. J'ai envie de dire que le sport, certains en tout cas, malheureusement peuvent se regarder sans la langue car on les comprend aisément. Je dois dire que je n'obtempérerai pas au diktat d'Amaury Sabine organisation qui va nous vendre le Tour de France à un prix exorbitant. Il sera, en revanche, diffusé en Asie, en Amérique latine, en Afrique et en Orient.

En ce qui concerne les films, nous sommes justement en train d'essayer d'étudier la bonne politique de programmation qui est liée à une bonne politique d'achats et à une bonne politique de sous-titrage, et, j'ai envie de dire, à une bonne politique de présentation.

Nous avons testé, pendant la durée du festival de Cannes, une politique de mise en valeur et de mise en perspective de nos films, de façon à ce que nous ne balancions pas non plus à la figure des téléspectateurs que vous évoquiez tout à l'heure, qui sont plutôt des francophones pas toujours confirmés, un film français, français ou francophone, puisque c'est quand même majoritairement notre registre, sans donner une petite explication.

Pendant le festival de Cannes, c'était d'une simplicité débordante ; la majeure partie, pour ne pas dire l'intégralité de nos films diffusés, étaient des films qui avaient été sélectionnés ou primés à Cannes ces - je vais être franc avec vous - 10 dernières années. Un film frais, chez nous, est un film qui a en général entre 18 mois et 2 ans d'âge. Nous sommes incapables, au vu de nos budgets d'acquisitions de droit, de nous offrir un film plus récent en l'état.

Nous l'avons programmé à l'antenne avec un chroniqueur de cinéma, Michel Pascal, qui présentait le film et le mettait en perspective. Cela a été valable pour un certain nombre de signaux, parce que là où on ne peut pas acheter des droits très élevés - et vous êtes, en Amérique du Nord, un peu les "perdants" puisque c'est le territoire le plus cher en acquisitions de droits - en revanche, en Asie, par exemple, nous avons pu obtenir les droits les premiers pour diffuser un film qui a constitué un phénomène de société en France, qui s'appelle *Indigènes*.

Mais on ne pouvait pas diffuser *Indigènes* en l'état, en Asie, sans faire comprendre aux téléspectateurs de quoi il s'agissait. La décrystallisation des pensions de retraite des tirailleurs sénégalais, pour une certaine partie du public asiatique, cela devait être, si je peux m'exprimer ainsi, "du chinois". Nous l'avons programmé à l'antenne avec une explication de texte rappelant pourquoi ce débat avait eu lieu en France et pourquoi il y avait fait 3 800 000 entrées, alors que le film était prévu pour en faire 800 000 à son arrivée dans les salles.

Il y a à chaque fois à, j'ai presque envie de dire, une explication de texte, une mise en perspective ; et nous irons même assez loin puisque nous avons prévu, pour certains films sur la grille 2007-2008, d'aller jusqu'à rétablir un concept qui a bien marché et, finalement, nos anciens savaient bien faire de la télévision, qui était le concept des *Dossiers de l'écran*, c'est-à-dire pouvoir diffuser des films qui font débat. Et si un film fait débat, eh bien, c'est le cas de le dire, il faut qu'il y ait un débat après.

Voilà ; je vous ai à peu près tout dit.

Quant à la haute définition, vous appuyez là où cela fait mal, mais nous en sommes conscients. Vous êtes dans le cas de figure du pays le mieux équipé en écrans à haute définition et donc la demande est extrêmement forte aux États-Unis et en Asie ; la pression se fait beaucoup moins forte dans le reste du monde. C'est un choix très particulier qui va nécessiter pour nous la réadaptation conséquente de notre outil de diffusion et de transport et de notre outil de captation puisque, bien entendu, pour recevoir un signal à haute définition, il faut qu'il ait été de bout en bout traité en haute définition.

Mais merci de cette précision ; cela nous titille depuis quelques semaines, mais, là, je vois que cela devient plus urgent.

Madame la Présidente remercie Monsieur Yves D'HÉROUVILLE donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis André HUSS, membre élu de la circonscription de Madrid

Merci. Pour compléter ma présentation, je voudrais vous dire que je connais votre mesure d'audience de télévision, puisque j'ai dirigé jusqu'à récemment la filiale de la SOFRES qui est sous-traitante de Médiamétrie. Je connais donc bien le sujet.

Je voudrais vous parler en tant que téléspectateur d'une chose que j'ai observée. Ce n'est pas très précis, mais j'ai l'impression que l'on voit beaucoup moins de bulletins d'information sur TV 5 qu'il y en avait par exemple l'année dernière ou il y a deux ans. J'ai l'impression que c'était beaucoup plus régulier, même si je n'ai pas de chiffres précis.

Ensuite, je déplore une chose : évidemment vous avez fait une campagne très intense pour la participation à l'élection présidentielle, mais l'année dernière nous avons eu une élection à l'assemblée des Français de l'étranger et je n'ai pas entendu grand-chose. On m'a dit que des messages étaient passés vers 17 h ou vers 18 h, mais je crois qu'il ne devait pas y avoir beaucoup d'audience à ce moment-là.

Merci.

Monsieur Yves D'HÉROUVILLE

En ce qui concerne la politique de l'information sur la chaîne, Monsieur GIRAULT a soulevé tout à l'heure l'éviction — je ne sais pas si c'est le terme, mais il me va assez bien - de la chaîne France 2 en Italie. Il ne faut pas rêver ; nous ne sommes pas, en tant que Français et francophones, et Français principalement, attendus les bras ouverts par tous les câblo-opérateurs du monde ni toutes les plates-formes satellitaires du monde.

Vous n'imaginez pas à quel point c'est un combat de tous les jours et de tous les instants pour que l'on obtienne d'être maintenu sur un certain nombre de plans de service d'opérateurs. Personne n'a encore parlé au nom de l'Amérique latine ; mais c'est un pays où nous rencontrons d'énormes soucis. Il y est mené une politique de basculement de l'analogique vers le numérique qui devient extrêmement intense, sophistiquée, et surtout extrêmement rapide où nous quittons un domaine de l'analogique dans lequel, comme je le disais tout à l'heure, nous représentions une chaîne parmi 20 ou 30 ou 40, souvent gratuite, ne nécessitant pas de décodeur ou de démodulateur-modulateur pour pouvoir transformer le signal numérique en analogique sur les téléviseurs analogiques où nous rencontrons d'énormes soucis. Je pense à Buenos Aires et, si je ne m'abuse, à Rio de Janeiro, au Brésil où nous venons de basculer en numérique. Donc, là où nous diffusons à une population de l'ordre de

2 M d'habitants — je ne dis pas de bêtises, je crois — à Rio de Janeiro, nous redémarrons à zéro avec la progression du numérique.

C'est une donnée assez importante ; ce n'est pas simple. Je vous le dis et je vous le redis, et je pense que vous me comprenez car vous connaissez mieux la façon dont on peut être perçu dans certains endroits : la démultiplication des chaînes fait que c'est une concurrence de tous les instants pour pouvoir être référencé.

En ce qui concerne maintenant l'information, j'ai envie de dire qu'il y a *deux critères* :

- *Le premier*, c'est que nous sommes une chaîne généraliste, comme je l'ai dit. Aujourd'hui, compte tenu de la charte de la chaîne qui exige que nous diffusions chaque jour un journal belge, un journal suisse, un journal canadien, et un journal français — en l'occurrence celui de France 2 —, il reste à la fois beaucoup et peu de place pour une information propre, d'autant plus que nous avons, du fait de notre cahier des charges d'émission, la production obligatoire, quotidienne aussi, d'un journal spécifique destiné à l'Afrique.

Aujourd'hui quand même, tous médias confondus, c'est-à-dire ceux de nos partenaires et nos propres productions, nous proposons 13 rendez-vous de l'information. C'est beaucoup ; c'est bien. Ils sont normalement programmés à des horaires plus accessibles ; mais nous n'irons pas en augmentant.

- C'est *la phase 2* (qui n'est pas un secret) : le gouvernement a décidé le lancement d'une chaîne d'information en continu. Bien que nous n'ayons rien à voir avec elle au sens où c'est une chaîne française, donnant une vision française de l'actualité, ce qui n'est pas nécessairement notre optique, je pense qu'il ne faut pas être aberrant et choquer le contribuable français qui pourrait se poser la question de savoir s'il est opportun de...

Par le passé — ce n'est un secret pour personne —, nos prédécesseurs ont pensé, pendant 18 mois à deux ans, qu'en renforçant de façon exponentielle la présence de l'information sur la chaîne, ils tueraient dans l'oeuf la création de la chaîne d'information internationale en langue française. Excusez-moi de le dire, mais ils ont échoué. Il faut donc en revenir aujourd'hui à des choses simples : j'ai un principe de base, dans la vie - j'oeuvre dans le service public depuis 30 ans - l'argent public n'est pas gratuit. Ne nous amusons pas non plus à faire trop.

C'est vrai que nous avons une implantation mondiale que n'a pas France 24 ; c'est vrai aussi que nous avons donné à nos téléspectateurs coutume de recevoir beaucoup d'information ; mais c'est vrai qu'aujourd'hui il faut rester dans le domaine du raisonnable et, d'aucuns, avec amertume, sur ordre de leur directeur, réduisent un peu la voilure de l'information sur la chaîne, qui est très raisonnable. De mémoire, cela représente, en volume horaire, je crois, six heures par jour ?

Monsieur Frédéric BOULAY

(*Hors micro.*) Oui.

Monsieur Yves D'HÉROUVILLE

Six heures, en horaires cumulés, sur 24 ; c'est raisonnable quand même. Pardon, j'ai oublié une partie des questions...

Monsieur Francis HUSS

Qu'en est-il de l'incitation au vote ?

Monsieur Yves D'HÉROUVILLE

Oui, c'est un oubli ; vous savez, à propos des télévisions publiques — le Directeur des Français de l'étranger va sourire —, plus elles sont publiques et plus elles sont financées par l'argent public, plus elles ont envie — je parle souvent des rédactions — de faire croire qu'elles sont totalement indépendantes. Et, quelquefois, il est comme cela des gestes qui se font ; mais ce n'est pas la culture de l'actuelle direction de la chaîne, ni celle de son Président. Voilà ; le message a été particulièrement entendu et je l'ai même noté.

Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Monsieur le Directeur, je voudrais vous dire à quel point, pour les Français de l'étranger, TV 5 Monde est devenu vraiment le lien avec la France et vous dire surtout que le site Internet est remarquablement fait. Il est remarquablement mis à jour, dans des délais extrêmement courts. De plus en plus de gens en France le consultent parce que c'est là, avec la 1 et les 10

informations qui sont données très rapidement, que l'on trouve les informations le plus rapidement. Et, vraiment, c'est très bien rédigé et fiable ; bref, c'est vraiment excellent.

C'est ce qui m'amène aussi à vous dire que, d'un point de vue politique, on ne peut que se féliciter de voir que les Français de l'étranger ont été mieux informés et plus incités à voter pour cette élection présidentielle. Je le dis, bien que j'aie soutenu Ségolène ROYAL. Mais la réalité, c'est que, aujourd'hui, les Français de l'étranger cessent, sur le plan électoral, d'être des ovnis qui ne votent pas comme les Français de France. Là, nous arrivons pour la première fois, à un résultat des élections présidentielles à l'étranger qui est, à un point près, le même qu'en France.

Et c'est très important, pour l'opinion publique en France, que l'on s'aperçoive que nous ne sommes pas des peuplades bizarres qui voterions toujours d'une façon aberrante par rapport au reste de la population française. Non ; on vote, au total, tout confondu, mais on vote pareil. Je crois donc que, pour notre lien avec la France, c'est très bon. Et l'émission France 2007 a joué un rôle là-dedans ; elle a été très regardée.

Ce que je voudrais proposer pour l'avenir - c'est ce que j'ai proposé dans un courrier adressé au Président de la chaîne, il y a quelques semaines - c'est de penser à l'avenir en réalisant une émission qui serait centrée sur les migrations francophones. Ce serait non pas une émission sur les Français de l'étranger, mais une émission sur tous les migrants qui parlent français.

Quand on prend le cas de New York : on estime que 300 000 personnes vivent à New York dont le français est la langue maternelle, la langue d'usage familial. Parmi ces francophones, on trouve non seulement des Français, mais également des Haïtiens, des Africains de l'Ouest, etc. Pour ces gens-là, on pourrait

- d'une part, proposer une émission spécifique pour les migrants francophones et,
- d'autre part, mettre en ligne, peut-être sur le site Internet, un certain nombre d'informations qui concernent ces migrants spécifiques ; ce serait vraiment une rubrique spécifique.

J'en arrive à ce qui concerne le sport, juste un instant. Excusez-moi : cela n'est pas indifférent qu'un match de foot ou de rugby soit commenté à la française ou autrement. Je peux vous dire que c'est un moment de très forte convivialité, à l'étranger, aux États-Unis, en particulier, que d'inviter des amis, 15 à 20, pour regarder le match de rugby qui va être commenté par un commentateur français, et en invitant des gens qui ne sont pas très francophones, par exemple des Sud-Américains. C'est vraiment un moment de communion dans une manière d'être européenne.

J'évoque encore un dernier point : je suis ravie pour ma part que l'on ait commencé les émissions pour les jeunes enfants. Je l'avais demandé l'année dernière au moment de la rédaction de mon rapport budgétaire. C'est au cours de la petite enfance que se joue la francophonie dans les familles qui, en général, sont plurilingues. Et je pense que, pour aller un petit peu plus loin, en plus des émissions pour les enfants, il faudrait proposer, pour les parents, une émission de présentation de livres pour enfants parce que les parents qui vivent à l'étranger ne savent pas quels livres acheter à leurs enfants, faute de librairies françaises qui proposeraient un choix suffisant, un choix moderne.

Et, à partir de là, développer pour les très jeunes enfants, l'équivalent de ce que nous avons avec *Apprendre en français* par TV 5, c'est-à-dire des utilisations à la fois pédagogiques et ludiques de la télévision, accessibles par Internet, pour les jeunes enfants, pour la tranche d'âge de 4 ans à 10 ans. C'est là que la partie se joue : les enfants parleront français une fois devenus adultes si l'on a donné ce qu'il fallait pendant cette période. Et je crois que, dans ce domaine, TV 5 peut jouer un rôle très important.

(Brefs applaudissements.)

Monsieur Yves D'HÉROUVILLE

Je vais répondre partiellement à votre question et passer la parole à Frédéric BOULAY pour ces fameuses émissions sur la migration francophone car vous tombez sur le bon client : c'est son obsession malade depuis quelques semaines dorénavant.

En ce qui concerne le site, je voudrais en attribuer la réussite à une bonne synergie dans le service public : la qualité de l'information disponible sur notre site n'existerait pas sans un partenariat intense avec l'Agence France-Presse. Il est évident, si je peux me permettre, que c'est le mariage des deux spécialistes qui a permis cela. C'est vrai que nous consolidons substantiellement ce site avec de l'information pratique : de la météo, de l'information service ; et, si je faisais un mariage judicieux entre ce qu'offre le Quai d'Orsay pour les voyageurs à l'étranger et le nôtre, je dirais qu'ils sont beaucoup plus gâtés que d'acheter *Le Routard* et que cela leur coûte moins cher.

Le second sujet concerne les commentaires : j'espère ne pas m'être fait mal comprendre. Je ne suis pas un grand sportif et je ne suis même pas du tout (en ce qui me concerne, je dis comme Churchill : *No sport whisky !*) Le foot et le rugby, d'accord ; mais je peux vous assurer qu'entre des commentaires tels que *in-out* et *dehors-dedans*, la valeur ajoutée du commentaire français est égale à zéro.

Pour ce qui est du rugby et de football, nous avons bien entendu l'obsession de faire commenter ces matchs par nos commentateurs maison, qui, pour certains, ont leur charme tandis que, pour d'autres, c'est un petit peu plus compliqué. On parle

de la Coupe du monde de rugby qui va commencer fin août ou début septembre. Bien entendu, en ce qui concerne les pays pour lesquels nous avons pu acquérir les droits, je suis au regret de dire au représentant espagnol qui est parti, et c'est tant mieux parce qu'il ne m'engueulera pas — que l'Espagne et l'Italie ne seront pas couvertes.

Monsieur Frédéric BOULAY

(Hors micro) L'Espagne et l'Italie sont occultées.

Monsieur Yves D'HÉROUVILLE

L'Espagne et l'Italie sont occultées, parce que nous n'avons pas pu acquérir les droits sur le signal dans ces deux zones ; en revanche, pour ce qui est du reste du monde — sauf les États-Unis, puisque nous n'avons pas encore pu obtenir les droits au moment où nous parlons —, nous offrirons ce que je crois que l'on peut appeler une "extraordinaire prestation", parce que cela revient au début de la télévision. Comme vous le dites si bien, on ne regarde pas le rugby seul dans son appartement, mais il y a un côté : "Ah, tiens, il y a le voisin qui a de la chance : lui, il a la télévision", comme on pouvait le dire dans les années 60. Il y a là un côté collectif de la consommation de la télévision.

Quant aux émissions pour enfants, c'est un choix ; c'est un choix — là encore, je ne vais pas me plaindre en permanence — extraordinairement coûteux. Les programmes pour enfants sont en effet ceux qui coûtent le plus cher au monde soit parce qu'il s'agit de films d'animation qui coûtent très cher à produire, soit parce que les droits sont détenus par des propriétaires de droits qui nous les vendent à un prix que je n'oserais qualifier.

Mais je retiens l'idée de la petite émission de présentation de livres pour enfants ; cela fait partie des choses qui font totalement partie de notre domaine. Je vais laisser la parole à Frédéric BOULAY qui va vous parler — où vous proposer de vous parler - de son futur magazine sur la migration francophone.

Monsieur Frédéric BOULAY

Madame la Sénatrice, je souhaitais ardemment vous interrompre, passant au-delà de toute éducation que j'ai essayé de recevoir. Nous allons avoir un problème de droits d'auteur parce que ce que vous avez succinctement mais très clairement exposé est la piste de réflexion sur laquelle je travaille depuis à peu près trois semaines, dans l'optique éventuelle d'une mise en antenne et d'un rajeunissement de certains magazines de rentrée.

On est donc loin des pêcheurs d'oursins ou de perles, mais peut-être, encore une fois, y en aura-t-il parce que, après tout, il y a aussi des histoires à succès dans des domaines exotiques. Mais ce que vous avez décrit constitue peut-être justement une des approches qui nous permettent, tout en respectant notre charte francophone, de parler des pays, de parler des gens qui y vont. Pour vous dire à quel point nous avançons dans cette direction-là, j'indique que l'idée, c'était les cinq continents. Enfin, on est dans des choses comme cela.

Effectivement, au travers de la migration, de la migration francophone, on peut raconter des histoires, on peut parler des pays dans lesquels elle se trouve. Et donc au travers de cela, de la manière dont on y vit et au travers de la manière dont on y vit, de la manière dont les Français y vivent et donc de l'économie, et donc de la couverture sociale et donc, et donc, et donc, et donc, des témoignages.

Mais l'angle d'attaque — puisque, dans les magazines, il faut toujours chercher des angles d'attaque — pour l'instant, pour le moment, reste celui-ci.

Dès lors qu'au travers de cet angle-là on est entré dans la capacité de raconter des histoires et de donner des informations précises, cela nous permet ensuite d'élargir fortement le champ : on peut parler de développement durable ; on peut parler de politique environnementale dans ce pays ; on peut parler d'aide humanitaire. Il n'y a pas que du Est-Ouest ; il y a aussi du Nord-Sud et du Sud-Nord. C'est donc un angle sous lequel on travaille.

Je ne sais pas si nous aboutirons à cela dès septembre. Mais, en tout cas, je suis en train d'écrire cela ; je suis en train d'essayer d'écrire cet ovni et magazine un peu nouveau qui ne peut pas exister, sur aucune chaîne nationale mais qui, en revanche, doit vraisemblablement trouver une place tout à fait logique sur une chaîne internationale comme la nôtre.

Je ne sais pas si nous réussissons parce que c'est un projet extrêmement ambitieux. En tout cas, nous y travaillons à plein. Je ne peux pas vous en dire plus car même nos équipes n'ont pas eu d'information là-dessus et j'aimerais donc bien que cela reste très entre nous puisque le hasard des circonstances fait qu'il semblerait que nous partagions, avec un certain nombre d'entre vous - je peux le dire pour en avoir déjà discuté à droite et à gauche - cette volonté d'explorer ces pistes.

Pour faire court, c'est la conception d'un magazine d'information, même si, j'espère et j'en ai très envie, le Directeur général adjoint et le Directeur des programmes me trouvent du temps d'antenne pour cela. Mais nous sommes déjà quasiment tombés d'accord sur le principe. L'idée, quand même, c'est que formaliser, mettre en place, lancer les préenquêtes — parce que nous n'allons pas inventer, je ne vais pas déployer 250 enquêteurs dans les 202 pays possibles pour nous à explorer. Il faut donc

réaliser des préenquêtes extrêmement compliquées - formaliser ce que l'on appelle dans notre jargon le "formatage" d'une émission ; Quel est son fil directeur ? Parce qu'il faut quand même, *in fine*, intéresser le public. On ne va pas se borner à compiler de l'info. Il faut habiller, il faut mettre en scène et, ensuite, il faut budgétiser. Et là, c'est encore une fois un des plus gros écueils pour une petite chaîne comme la nôtre.

Mais, voilà, je suis content que nous soyons en phase là-dessus, avec beaucoup d'entre vous ; et on travaille et je reviendrai vers vous pour cela aussi.

Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.

Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Beaucoup a été dit et je serai brève. Je voudrais en tout cas vous remercier et vous féliciter parce que l'on peut se plaindre, bien évidemment, de ne pas avoir suffisamment la parole. Je regrette, moi-même, que l'Assemblée des Français de l'étranger ne soit pas davantage encore associée à l'élaboration de ce type d'émission sur TV 5, mais les progrès ont été remarquables. Je crois qu'il faut le souligner.

Alors, bien évidemment, nous, politiques, nous sommes toujours extrêmement frustrés sur un plateau de télévision parce que nous avons toujours des tas de choses à dire et que nous n'avons jamais le temps de les dire. Mais, vraiment, c'est un progrès très important et qui est récent.

Je crois que, en 2001, nous avons vu le premier reportage télévisé sur l'Assemblée des Français de l'étranger ; nous avons obtenu, en 2003, pour la première fois, la diffusion de spots d'incitation au vote, ce qui a été renouvelé en 2006. Certainement pas suffisamment, puisque je crois que c'étaient 360 spots qui avaient été diffusés ; cette fois-ci, vous en avez passé 950. Bravo. Ce que je voudrais vous demander, c'est que, pour les prochaines élections à l'Assemblée des Français de l'étranger, on puisse avoir à peu près le même nombre de spots. Nous vous en serions très reconnaissants.

Je voudrais aussi vous féliciter — ma collègue vient d'en parler — pour ces émissions pour les enfants. Monsieur le Directeur, je voudrais vous dire que, si ces émissions sont tellement appréciées, ce n'est pas parce que les mamans ont envie d'aller jouer au golf ; c'est que cela correspond vraiment à un besoin extrêmement important.

Nous avons beaucoup de Français qui sont dans des familles binationales. Vous savez que, actuellement, la majorité des Français inscrits au Registre mondial sont des binationaux et ils ont vraiment besoin d'outils pour l'enseignement des Français et de leurs enfants. Et c'est une demande récurrente de l'Assemblée des Français de l'étranger depuis déjà quatre ou cinq ans. Nous l'avions demandé au ministère des Affaires étrangères et je vous remercie donc vraiment d'avoir mis cela en place et, surtout, je vous demande de continuer.

Alors j'ai aussi une inquiétude, celle qu'a exprimée mon collègue Francis HUSS. Vous y avez répondu : elle concerne le volume des journaux d'information. L'information de TV 5 est une information — je crois que nous pouvons le dire — vraiment remarquable. Elle porte un regard différent et c'est un regard qui a été particulièrement apprécié pendant la crise en Irak, par exemple, pendant la guerre d'Irak où TV 5 a vraiment été la seule chaîne à offrir un regard différent de celui qu'apportaient les chaînes américaines.

Ces programmes sont très regardés ; quand je vais aux quatre coins du monde et que j'interroge nos compatriotes sur TV 5, ils me disent toujours que ce qui les intéresse le plus, ce qu'ils attendent le plus, ce sont des journaux d'information. Et ceux de France 24 ne sont pas les mêmes. Pour avoir été sur les plateaux de télévision pour l'analyse du résultat sur les plateaux français et anglais de France 24 aux deux tours des élections présidentielles, je peux vous assurer que ce n'est pas du tout la même chose ; ce n'est pas le même regard. Donc, s'il vous plaît, continuez votre spécificité, et surtout, ne nous diminuez pas les journaux d'information.

(Applaudissements.)

Monsieur Yves D'HÉROUVILLE

Madame GARRIAUD-MAYLAM, je ne vous répondrai pas sur France 24 — et je sortirai mon joker. Je ne voudrais pas être l'objet d'une polémique.

En ce qui concerne les programmes pour enfants, excusez-moi de ma boutade idiote : je suis à l'origine des programmes pour enfants puisque, lorsque je suis arrivé, il y a très peu de temps, c'est l'une des premières décisions qui étaient dans les cartons, que nous avons fait accélérer. Et, cet été, bien que tout le monde ne soit pas en vacances dans le reste du monde en même temps que les Français, nous ajoutons une petite surdose de programmes pour enfants, malgré tout, pour certains le matin, pour d'autres l'après-midi suivant les zones de diffusion et nous continuons cette politique d'acquisitions, au demeurant très coûteuse mais qui, effectivement, comme on l'a vu, là encore, par les courriers provenant des familles, effectivement

majoritairement binationales, qui nous écrivent nous disant que cela leur permet d'entretenir leur langue, que cela leur permet à leurs enfants de maintenir leur langue, cela est vraiment explicite.

En ce qui concerne le concept de nos journaux d'information, écoutez, je vous répète ce que j'ai dit tout à l'heure : je pense que nous avons aujourd'hui la bonne dose, que nous avons aujourd'hui le bon registre. Effectivement, on pourrait toujours en avoir davantage. Or, les journées ne contiennent que 24 heures ; et, lorsque l'on établit la liste des courses que vous venez de me transmettre, celle de tous vos souhaits, alors, j'ai besoin d'une grille de 37 heures par jour et je vais donc rencontrer quelque difficulté à pouvoir honorer toutes les commandes.

Mais, effectivement, je crois que la production de la télévision et sa programmation arrivent aujourd'hui à la croisée des chemins. Nous ne pouvons plus continuer à avancer simplement comme étant une chaîne point diffusée par câble ou par satellite. Il y a ces nouveaux supports.

Le remarquable succès de notre site, dont parlait tout à l'heure votre collègue Sénatrice est explicite. Il ne passe pas un jour sans que l'on voie les compteurs de notre consommation sur Internet augmenter, engendrant d'ailleurs des frais démesurés, puisque nous avons des coûts d'hébergement et de flux à payer, puisque nous cherchons à offrir...

Là aussi, nous constatons une consommation extraordinaire des journaux télévisés sur le site. Combien est-ce ? 500 consultations ?

Monsieur Frédéric BOULAY

500 000.

Monsieur Yves D'HÉROUVILLE

500 000 consultations, pardon. Ce qui nous étonne de plus en plus et nous allons en ajouter de plus en plus. C'est-à-dire que, là aussi, c'est une profession alternative. Le système nous permet d'identifier le continent qui nous consulte et je vois que c'est l'Amérique du Nord qui nous consulte le plus pour l'information, puis l'Amérique latine et, de façon extrêmement cocasse, le Maghreb.

Il se fait une consommation d'Internet au Maghreb qui est absolument incroyable. J'étais l'autre jour à Fez et j'y ai rencontré des responsables de Maroc Télécoms, puisque nous sommes diffusés en ADSL sur Maroc Télécoms, haute et moyenne diffusion de la chaîne. Ils me disaient que, grosso modo, ils doublaient leur part de marché tous les deux mois. C'est ce que l'on appelle une formidable réussite, pour une entreprise en tout cas.

Vous voyez donc que l'idée, c'est : les émissions...

Il n'est d'ailleurs pas improbable que nous réfléchissions à refaire d'autres journaux qui ne seraient accessibles que sur Internet, pour une certaine catégorie de population. Ce ne sont pas que des CSP+ qui consomment Internet ; on le voit bien chez nous. C'est devenu un usage de plus en plus "populaire" (je précise bien : entre guillemets). L'idée, c'est de démultiplier les supports pour pouvoir augmenter le nombre de prestations de services.

Voilà ; je m'arrête là.

Madame la Présidente

Madame la Sénatrice aurait juste une petite intervention sur un point.

Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

C'est à propos du site Internet : nous avons demandé à un des Présidents passés la mise en place d'un lien permanent en première page du site Internet avec le site de l'Assemblée des Français de l'étranger. Il nous avait promis de le faire. Mais, bon, voilà. Je vous pose donc la question à nouveau. Si cela pouvait être possible...

Monsieur Yves D'HÉROUVILLE

Cela devait être un ancien Président et il a dû être remercié à cause de cela !

Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Non, mais je crois que ce serait vraiment utile parce que cela ne prendrait pas beaucoup de place et que cela nous aiderait à faire progresser la participation démocratique et je vous en serais reconnaissante.

Monsieur Frédéric BOULAY

Si je peux me permettre de compléter quelque chose sur les informations. Je ne profiterai pas lâchement de votre intervention pour prendre des programmes supplémentaires dans la grille. En revanche, nous avons formaté - encore une fois pardon pour ce jargon - les journaux d'une manière beaucoup plus stricte et scientifique qu'auparavant. C'est-à-dire que les journaux duraient, par le passé, entre 16 et 23 minutes ; ils sont désormais tous calés à 20 minutes aujourd'hui, ce qui va nous permettre de réfléchir, pendant l'été, avec mise à l'antenne en septembre, à des journaux qui vont devenir beaucoup plus lisibles. On va changer d'écriture ; on va changer la manière d'ouvrir, éventuellement celle de renvoyer vers des dossiers dans la deuxième partie parce que, finalement, en 20 minutes, on peut faire beaucoup de choses en télévision.

Nous en sommes donc encore aujourd'hui à une étape intermédiaire parce que, pour pouvoir modifier le contenu de nos journaux, il faut faire un travail extrêmement lourd qui demandait de renforcer la rédaction.

Autant la visibilité apparente de la programmation des informations a pu paraître quelque peu réduite à certains et certaines d'entre vous ; mais nos journaux sont mieux exposés, ils sont mieux programmés, à des heures plus identifiables, semble-t-il.

Leur contenu, lui-même, va devenir beaucoup mieux structuré. En gros, dans la première partie, on va garder cette espèce de regard de TV 5, mais qui ne doit pas non plus se caricaturer lui-même. Il est quand même des moments où la hiérarchie de l'information mondiale doit être respectée, parce qu'il n'y a pas d'autre choix. Mais le fait de pouvoir formater un journal entre 8 et 12 minutes sur l'information nécessaire, l'information mondiale et, ensuite de renvoyer sur 4, 5 ou 6 minutes de dossiers, cela nous serions les seuls à le faire.

Or, pour pouvoir mettre cela à l'antenne, j'avais besoin de moyens, de ressources humaines supplémentaires. Nous les avons obtenus il y a 15 jours-trois semaines et nous allons les mettre en place, pendant l'été notamment, un renforcement du personnel de nuit pour pouvoir offrir, en tenant compte des décalages horaires, pendant les tranches de *prime time* disons de 2 h du matin à 4 h du matin, heure française, de fabriquer des journaux de meilleure qualité à destination des territoires hors de France.

Madame la Présidente

Je vous remercie et, pour clore ce débat passionnant, je donne la parole à Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS, directeur des Français de l'étranger.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Merci, Madame la Présidente. Je voulais simplement faire *deux remarques* vraiment très brèves.

Premièrement, je voudrais d'abord remercier très chaleureusement le Directeur général adjoint de TV 5 Monde de sa présence. Nous sommes des partenaires dans un service public tourné vers les Français de l'étranger et c'est bien que nous soyons ensemble devant vous.

Deuxièmement, je voulais dire autre chose extrêmement brièvement — et d'autres l'ont déjà dit avant moi : je faisais hier un rapport devant le bureau permanent sur les élections présidentielles. Je ne soulignerai jamais assez que le résultat qui a été le doublement du nombre de votants entre 2002 et 2007, qui est dû à un très large effort collectif, de toute nature, est aussi dû, dans la dernière ligne droite, à la participation très active de TV 5 Monde à cet effort d'animation et d'encouragement civique qui a été remarquable, et qui nous a permis d'augmenter le poids relatif des Français de l'étranger dans le choix décisif, peut-on dire, que constitue cette élection pour la nation.

Je voulais donc, d'une certaine manière remercier, bien qu'il ne s'agisse pas là d'échanges d'amabilités que je voudrais faire, c'est simplement dire devant tout le monde à quel point cette participation des uns et des autres, qui n'est pas terminée, s'avère décisive dans ce résultat qui est un bon résultat, malgré tout.

Merci beaucoup.

(*Applaudissements.*)

Madame la Présidente

Je vous remercie, encore une fois, de votre présence et pour vos réponses aux interrogations de l'assistance. Je ne sais pas si vous avez appris de l'assistance mais, en tout cas, nous, nous avons beaucoup appris de votre part.

En tout cas, je vous remercie.

(*Applaudissements.*)

Brève interruption de séance.

Madame la Présidente

Nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour qui est le point sur la réunion du collège des Vice-Présidents élargi.

**POINT D'INFORMATION SUR LA REUNION DU
COLLEGE DES VICE-PRESIDENTS ELARGI**

Madame la Présidente

Le premier point de notre réunion de ce matin a concerné :

L'Avis de l'Assemblée sur l'utilisation du dispositif des bourses pour la prise en charge par la collectivité nationale des frais de scolarité dans les établissements d'enseignement français à l'étranger à partir de la classe de seconde.

Le Ministre nous a saisis d'un avis, avis à rendre avant la fin du mois de juin. Je vais donc vous soumettre la procédure prévue pour l'adoption de l'avis. Nous parlons bien de la procédure et pas du fond. L'avis devant être donné avant la fin du mois, le vote se fera par les membres du bureau et par Internet.

Afin que nous respections ce délai, le Secrétaire général enverra lundi une information aux membres de la commission des Affaires culturelles et de l'enseignement les préavisant qu'ils vont devoir se prononcer d'abord sur l'avis, car il doit déjà être accepté par les membres de la commission.

A réception de cette proposition d'avis, ils disposeront d'un laps de temps court pour s'exprimer, afin que tout cela soit terminé vers le 20 juin pour que le bureau, à son tour, puisse voter. Il en sera donc de même ensuite pour les membres du bureau : on les avertira quelques jours auparavant par messagerie de bien vouloir être attentifs aux messages reçus et qu'ils auront à peu près 48 heures pour voter. Je vous recommande d'y accorder la plus grande attention et de consulter fréquemment votre messagerie.

Je vais donc demander aux membres du bureau de voter pour savoir s'ils acceptent cette procédure du vote par Internet.

J'ai reçu une demande de prise de parole de la part de Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Je suis un peu surprise de cette procédure ; je ne parle pas du fond. Mais il me semble me rappeler que, du temps où j'étais vice-présidente, lorsqu'un avis était demandé à notre assemblée devant le bureau permanent, il était proposé par le bureau de la commission concernée et simplement il nous était donné, mais il n'y avait pas de vote. Alors là, on veut faire un vote pour renforcer cet avis ? Mais, normalement, il n'y a pas besoin de vote.

Madame la Présidente

Les avis sont votés par l'Assemblée.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Non ; lorsque l'on est en bureau permanent — je n'ai plus le règlement sous les yeux...

Madame la Présidente

Oui, mais...

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Quand on est en formation de bureau permanent, il n'y a pas besoin de vote du tout. Alors moi, je me réjouis que l'on fasse un vote par Internet etc.. Mais ce n'est pas conforme au règlement intérieur de l'Assemblée. C'est dans les pages qui concernent le bureau permanent.

Madame la Présidente

L'article 13 ?

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

C'est dans les pages qui concernent le bureau permanent.

Madame la Présidente

Est-ce que vous parlez du vote en commissions ou du vote par le bureau de l'Assemblée ?

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

(hors micro)

Madame la Présidente

Il va leur demander de s'exprimer. Le Président va demander quand même aux membres de la commission — car certains n'étaient pas là ces jours — de s'exprimer quand même sur ces points. C'est ce que j'ai dit, me semble-t-il, tout à l'heure. Les membres de la commission auront un laps de temps court pour s'exprimer. Et ensuite, il faut que cela passe par le bureau de l'Assemblée. Et le bureau...

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

(hors micro)

Madame la Présidente

C'est-à-dire que, pour vous, le bureau n'a pas à voter ?

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Non ; ce n'est pas pour moi c'est dans le...

Madame la Présidente

Oui, non, mais excusez-moi.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Je me rappelle très bien que nous avons été confrontés plusieurs fois à cette difficulté et que, à chaque fois, nous en revenions à un article du règlement selon lequel le bureau permanent était informé, mais ne votait pas.

Madame la Présidente

Monsieur le Président de la commission des Lois, doit-on...

Monsieur Christophe FRASSA, président la la commission des Lois

(hors micro)

Madame la Présidente

Madame la Sénatrice dit que nous n'avons pas à voter un avis.

L'article 13, je peux le lire...

Monsieur Christophe FRASSA

Je lis mal, en plus. Excusez-moi, madame la Présidente, je chausse mes lorgnon. Cela fait 13 ans que je suis benjamin, alors je prends de l'âge, moi aussi ! Il y a le quatrième tiret du premier alinéa qui dit que le bureau :

... arrête les dispositions relatives à l'organisation et à la rationalisation des travaux qui ne peuvent attendre la prochaine session de l'Assemblée.

Si un vote doit intervenir avant la prochaine session, cela entre dans l'objet de ce quatrième tiret du premier alinéa. Mais ce n'est pas là-dessus que c'est écrit.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

On laisse cela de côté ; je reconnais ne plus avoir en tête... Etc. Je trouve pas mal que soit mise en place une procédure par Internet qui permette d'informer tous les membres de la commission et, ensuite, d'avoir un vote du bureau permanent par Internet. Tout cela modernise le fonctionnement de nos institutions. Mais il faudra quand même veiller à revoir le règlement intérieur et à le mettre en conformité avec ces nouvelles procédures.

Monsieur Christophe FRASSA

Non, mais il est en conformité. Le premier tiret du premier alinéa toujours du même article 13, précise que :

Il (le bureau) donne les avis demandés par le Président de l'Assemblée.

Il y a une demande d'avis ? Non ?

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

Oui, si l'on s'en tient au texte même du règlement tel qu'il existe, le premier tiret, en parlant du bureau

... il donne des avis demandés par le président de l'assemblée.

Comment les donne-t-il ? Il les donne, bien évidemment, par un vote parce que je ne vois pas comment cela pourrait être fait autrement. C'est-à-dire qu'un avis — sauf à avoir un consensus et, dans ce cas-là, bien évidemment, ce consensus peut être ratifié par un vote — il le donne par un vote. Je ne vois pas le problème.

Madame la Présidente

D'accord. Je vous demande donc de vous exprimer, de voter sur cette procédure :

- Y a-t-il des personnes qui s'y opposent ?
- Des personnes qui s'abstiennent ?

La procédure est donc acceptée. Merci. Je vous remercie.

Monsieur Gérard MICHON

Je poserais une question due à mon inattention : est-ce que tu peux répéter l'intitulé de la consultation, enfin de la saisine ? Est-ce *adaptation* ? J'ai noté *adaptation*.

Madame la Présidente

Là, on ne s'occupe, en bureau, que de la procédure.

Monsieur Gérard MICHON

Oui, mais le titre, celui que tu as donné tout à l'heure ?

Madame la Présidente

Avis de l'assemblée sur l'utilisation du dispositif des bourses pour la prise en charge par la collectivité nationale des frais de scolarité dans les établissements d'enseignement français à l'étranger à partir de la classe de seconde.

Je vous remercie.

Le point suivant de notre réunion de ce matin concernait les lieux de réunion pour les prochaines sessions de l'assemblée. Je vais donc laisser la parole à notre secrétaire général.

LIEUX DE REUNION POUR LES PROCHAINES SESSIONS DE L'ASSEMBLEE

Monsieur Pierre ROBION

Comme vous le savez, le CCI ne sera pas disponible en septembre prochain pour la tenue de notre prochaine session plénière de l'Assemblée. Donc, le secrétariat général avait pris des dispositions, avait noué des contacts avec le Sénat qui, de manière gracieuse et très obligeamment, avait mis à disposition de l'Assemblée les salles nécessaires pour la tenue de sa session plénière en septembre.

Entre-temps, les événements politiques que vous connaissez ont eu lieu et il plane donc maintenant une incertitude sur la disponibilité du Sénat à ces dates, dans la mesure où il serait possible que le Parlement siège en session extraordinaire en septembre.

La probabilité pour que cette éventuelle session extraordinaire démarre dès le 3 septembre n'est pas très forte, peut-être ; mais il fallait de toute manière prendre des dispositions dès à présent, afin de ne pas se retrouver complètement dépourvu le 2 septembre, d'autant que cette incertitude ne sera levée ou confirmée que très tardivement, c'est-à-dire fin juillet, voire même début août.

Le secrétariat général a mis une option, après avoir exploré diverses pistes, sur le Palais des congrès pour cette date. Cette option court jusque vers la fin juin, date à laquelle il faudra — il est douteux que nous serons plus éclairés à cette date — prendre des dispositions peut-être plus définitives, ou bien, peut-être que d'ici là la réflexion qui est en cours au sein de l'administration aura abouti et que d'autres solutions nous auront été proposées.

Le collège des Vice-présidents avait alerté le Ministre, déjà dès le début de l'année, sur cette situation et a rappelé au nouveau Ministre que ce problème allait se poser et qu'il se posait d'ailleurs, non seulement pour la session de septembre, mais en 2008 pour tout le deuxième semestre de l'année, puisque, même si le ministère des Affaires étrangères dispose encore du CCI en 2008, la France assurera pendant le deuxième semestre la présidence de l'Union européenne et donc une série de conseils et de réunions se tiendront ici, comme chaque fois que c'est le cas.

Pour 2008, le problème se pose donc : on ne pourra pas, de manière récurrente comme cela, faire appel au Sénat, d'autant que les élections sénatoriales auront lieu en septembre 2008, ce qui vient compliquer un petit peu à la fois la logistique et le calendrier. Et, de toute manière, ce problème va se poser de manière permanente à partir de 2009, puisque, si les projets qui ont l'air d'avancer aboutissent, le CCI sera vendu et que donc il faudra bien trouver d'autres lieux de réunion.

Cette question a été posée, et elle l'a été de manière un petit peu insistante à l'administration pour que des réponses soient apportées, ou pour qu'en tout cas une véritable réflexion soit engagée sur ce problème. Je crois que cette réflexion est désormais en cours ; elle a été engagée et l'on espère que, dans les prochains mois nous obtiendrons des réponses qui, au moins, pourront assurer l'avenir des réunions de cette Assemblée.

Madame la Présidente

J'ai une demande de parole de Monsieur LE BRETON.

Monsieur Tanguy LE BRETON

Sur ce point, avez-vous interrogé le Conseil économique et social qui offre des capacités similaires d'accueil et de fonctionnement ?

Monsieur Pierre ROBION

Oui, parmi les pistes qui ont été explorées, naturellement le Conseil économique et social a été approché ; mais il ne nous a pas donné beaucoup d'espoir pour ces dates. Je sais qu'il va être à nouveau approché. Mais il n'est pas certain qu'il ait des disponibilités suffisantes pendant cette période.

De la salle

(Hors micro : Le Palais des Congrès ?)

Madame la Présidente

Le dernier point qui était abordé m'amène au point suivant de l'ordre du jour, puisqu'il s'agit du projet d'ordre du jour de notre session de septembre.

**PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA
7E SESSION DE L'ASSEMBLEE (3 SEPTEMBRE 2007)**

Madame la Présidente

Je vous rappelle que la session aura lieu *du 3 au 8 septembre*. J'en profite aussi pour rappeler les dates des réunions suivantes. Celles-ci auront lieu :

- du 3 au 8 septembre, puis
- les 14 et 15 décembre.

Pour l'*année 2008* :

- du 3 au 8 mars, ainsi que
- les 6 et 7 juin.

J'en reviens au *projet d'ordre du jour*.

Il faut savoir que tous les horaires seront affinés en fonction de la venue de nos invités ainsi que de l'heure à laquelle le Ministre pourra ouvrir notre séance.

Pour l'instant, il est prévu :

- le *lundi matin* :
 - . l'ouverture solennelle par le Ministre suivie
 - . soit le matin, soit l'après-midi en fonction de l'heure, du rapport du Directeur et surtout du débat ;
- le *lundi après-midi* : la réunion des commissions temporaires (nous en avons trois).

Ensuite,

- les *mardi 4* et *mercredi 5* septembre, les commissions permanentes se réuniront ;
- entre les *jeudi* et *vendredi*, nous avons prévu d'inviter trois ministres, puisque nous ne rendons pas de rapports, mais qu'il y a des synthèses, ce qui nous laisse quand même plus de temps. Nous avons donc prévu d'inviter :
 - le ministre de l'Éducation ;
 - le ministre en charge des Affaires sociales pour les Français de l'étranger ;
 - le secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères chargé des Affaires européennes.

Ils viendront chacun le jeudi ou le vendredi. En fonction des horaires, il y aura :

- la synthèse des travaux et des commissions permanentes et temporaires et
- les questions orales et d'actualité.

Voilà. Vous en saurez plus dès que nous aurons reçu une réponse de nos invités, en fonction de leur emploi du temps respectifs.

Monsieur Francis HUSS

Je m'adresse à Monsieur ROBION : retenez-vous l'idée que l'on avait évoquée de faire venir un politologue ? En effet, j'avais pris des contacts ; ils ne peuvent pas, puisqu'ils sont très pris par les élections législatives, demain. Maintenez-vous ce projet ?

Monsieur Pierre ROBION

Oui, il en avait effectivement été question puisque c'est une idée qui avait été émise lors de la dernière session plénière. Elle n'a pas pu être mise en oeuvre, comme vous l'avez dit, en raison de l'indisponibilité des personnes que vous deviez approcher. On peut voir, effectivement, d'ici là. Maintenant, ce n'est plus tout à fait la même actualité et peut-être faudrait-il revoir cela dans un autre format ou dans une autre perspective. D'ailleurs on va y réfléchir.

Madame Martine SCHOEPPNER

J'aurais tout simplement aimé revenir sur ce que j'avais dit la dernière fois en ce qui concerne ma désignation au Conseil départemental de l'accès aux droits de Paris. Tout à fait au début, Monsieur ROBION les a avertis ; j'ai reçu, ou plutôt le

Secrétariat général, avait reçu une invitation à une réunion qui est arrivée trop tard, à laquelle je n'ai, bien évidemment, pas pu répondre.

Depuis, j'ai essayé maintes fois de prendre contact ; je n'obtiens jamais de réponse. Vous avez refait une intervention, je crois, la dernière fois ; depuis, j'ai réécrit quatre lettres, sans obtenir de réponse. On m'a donné le numéro de téléphone de Madame PENAT. Je n'obtiens jamais le contact : soit cela sonne dans le vide, soit c'est occupé.

Je voulais donc quand même le dire à l'Assemblée : je ne peux pas assister à des réunions en votre nom puisque je n'y suis pas convoquée. J'ai reçu deux comptes rendus de deux réunions, justement, mais qui, évidemment, ne concernent pas les Français de l'étranger. Il s'agit de locaux : Où va-t-on ouvrir, à Paris, un bureau pour une consultation X ou de Y.

Je voulais quand même vous en tenir informés et peut être demander aux Vice-présidents de faire quelque chose parce que, ces trois dernières semaines, j'ai essayé trois, quatre, cinq fois par semaine de téléphoner.

Madame la Présidente

Nous allons nous pencher sur ce problème. Je vous remercie.

Mes chers collègues, je vous remercie pour votre assiduité. Je vous souhaite un bon retour et de bonnes vacances à ceux qui en prendront pendant cet été ; et au plaisir de vous revoir début septembre.

La séance est levée à 12 h 00.